

An aerial photograph of a river flowing through a dense forest. The river is white with rapids and is surrounded by tall, green evergreen trees. The text is overlaid on the left side of the image.

Rapport complet

# Groupe de travail jeunesse

Rapport présenté dans le cadre des travaux d'élaboration du  
Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC)  
du gouvernement du Québec

Novembre 2019



# Table des matières

|                                                                                                         |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| À propos du Groupe de travail jeunesse                                                                  | 3   |
| Sommaire exécutif                                                                                       | 5   |
| 1. Préambule                                                                                            | 7   |
| 2. Un contexte propre au Québec                                                                         | 11  |
| 3. Conditions gagnantes                                                                                 | 13  |
| 4. Une vision orientée vers la transition juste et équitable                                            | 18  |
| 5. Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre                          | 20  |
| 5.1 Adopter un indicateur inclusif, en remplacement du PIB                                              | 22  |
| 5.2 Adopter une politique de sobriété généralisée                                                       | 26  |
| 5.3 Interdire l'obsolescence et élargir la responsabilité élargie des producteurs                       | 34  |
| 5.4 Intégrer les émissions de gaz à effet de serre de nos importations dans l'inventaire québécois      | 38  |
| 5.5 S'engager à dévoiler les actifs en carbone et désinvestir massivement des énergies fossiles         | 42  |
| 5.6 Réduire la place de l'auto solo dans nos vies                                                       | 48  |
| 6. Améliorer notre rapport à la nature                                                                  | 56  |
| 6.1 Créer une Charte des droits de la nature                                                            | 58  |
| 7. Encourager une écocitoyenneté active                                                                 | 63  |
| 7.1 Instaurer un revenu universel de citoyenneté                                                        | 65  |
| 7.2 Offrir une éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté                               | 69  |
| 7.3 Mettre de l'avant un principe d'exemplarité gouvernementale                                         | 76  |
| 8. Conclusion                                                                                           | 80  |
| Annexe 1 : Tableau synthèse des recommandations                                                         | 82  |
| Annexe 2 : Favoriser un aménagement du territoire dans une double optique d'atténuation et d'adaptation | 85  |
| Bibliographie                                                                                           | 93  |
| Lexique                                                                                                 | 100 |
| Notes et crédits photo                                                                                  | 102 |

# À propos du Groupe de travail jeunesse

## Mandat du Groupe de travail jeunesse

Le 18 juin 2019, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charette, annonçait la création de cinq Groupes de travail composés d'expert-e-s, de jeunes et de représentant-e-s de la société civile. Les Groupes de travail ont été mis sur pied dans l'objectif de contribuer à l'élaboration du prochain plan en matière de changements climatiques qui sera dévoilé au début de 2020.

Les cinq Groupes de travail mis sur pied par le ministre sont :

1. Le Groupe de travail sur l'électrification, coordonné par Philippe Dunsy, président de Dunsy Energy Consulting ;
2. Le Groupe de travail sur l'aménagement du territoire et l'adaptation aux changements

climatiques, coordonné par Jeanne Robin, directrice principale de Vivre en Ville, et Alain Bourque, directeur général d'Ouranos ;

3. Le Groupe de travail sur les bioénergies, coordonné par les coprésidents de SWITCH, l'Alliance pour une économie verte au Québec, Karel Mayrand, directeur général pour le Québec de la Fondation David Suzuki, et Catherine Bérubé, vice-présidente développement durable, relations avec les investisseurs et affaires publiques chez Cycle Capital Management ;
4. Le Groupe de travail sur le financement, coordonné par Claude Dorion, directeur général de MCE Conseils ;
5. **Le Groupe de travail jeunesse, coordonné par Catherine Gauthier, directrice générale d'ENvironnement JEUnesse.**

Le Groupe de travail jeunesse est composé de jeunes Québécois-es. Son fonctionnement et sa composition s'inscrivent dans la vision et le processus établis par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du gouvernement du Québec.

Le Groupe de travail jeunesse propose des orientations et des mesures qui se basent sur les deux piliers de l'action climatique, soit l'atténuation et l'adaptation, en misant sur une approche de décarbonisation de la société québécoise. À l'issue de ses travaux, le Groupe de travail jeunesse formule dans ce rapport des recommandations répondant aux deux questions qui lui ont été soumises.

**Question 1** — Quelles pratiques facilitant des modes de vie et de production durables et résilients convient-il d'explorer, de prioriser et de proposer ?

L'Accord de Paris reconnaît que « des modes de vie durables et des modes durables de consommation et de production [...] jouent un rôle important pour faire face aux changements climatiques ». Le Groupe de travail jeunesse est invité à imaginer des pratiques applicables et appropriées au Québec qui favoriseraient l'atteinte de ces objectifs. Cette réflexion peut toucher aux thèmes de l'économie du partage, verte, dématérialisée, circulaire ou sociale, dans une perspective d'équité sociale et intergénérationnelle.

**Question 2** — À l'issue d'un exercice de visualisation, quelle forme prendraient la société et l'économie québécoise souhaitées en 2030 et 2050 ?

Le Québec regorge d'opportunités sur lesquelles nous avons pu bâtir notre prospérité collective. Les changements climatiques mettent à l'épreuve cet équilibre, ce qui compromet l'héritage que nous souhaiterions transmettre aux jeunes Québécoises et Québécois. Ce sont elles et eux, plus que toute autre génération, qui seront directement touché-e-s par les répercussions des changements climatiques et les changements

pour y faire face. Dans ce contexte, les membres du Groupe de travail sont appelé-e-s à imaginer la forme que devrait prendre la société et l'économie québécoise en 2030 et 2050, dans une perspective intergénérationnelle de justice et d'équité sociale. Cette étape de visualisation est essentielle à toute démarche de planification et de mise en œuvre de politiques ambitieuses.

De plus, les membres du Groupe de travail jeunesse ont joué un rôle transversal en bonifiant les mesures proposées par les autres Groupes de travail.

### Composition du Groupe de travail jeunesse

Le Groupe de travail jeunesse est composé des membres suivant-e-s :

- **Viviane Aubin**, Étudiante à la maîtrise en génie énergétique à Polytechnique Montréal
- **Mayari Bernard-Garcia**, Étudiante au doctorat en génie civil à Polytechnique Montréal
- **Loïc Blancaquaert**, Conseiller municipal de Saint-Lambert
- **Amélie Côté**, Présidente, Incita • Coop-conseil zéro déchet
- **Catherine Gauthier**, Directrice générale d'ENVironnement JEUnesse
- **Mathieu Lapointe**, Maire de Carleton-sur-Mer et Préfet de la MRC Avignon
- **Elsa Moawad**, Analyste en responsabilité d'entreprise, Groupe AGÉCO
- **Jonathan Mongrain**, Membre du Conseil d'administration de Réseau Environnement
- **Kathia Narcisse**, Co-présidente du comité des jeunes / FTQ
- **Catherine P. Perras**, Analyste à la recherche, Cité-ID LivingLab - Gouvernance de la résilience urbaine
- **Samuel Pagé-Plouffe**, Conseiller à la direction générale - Affaires publiques chez Vivre en Ville
- **André-Yanne Parent**, Directrice générale, Projet de la réalité climatique Canada
- **Eddy Pérez**, Analyste des politiques internationales au Réseau action climat Canada
- **Claudiel Pétrin-Desrosiers**, Porte-parole de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement
- **Alix Ruhlmann**, Membre du conseil d'administration d'ENVironnement JEUnesse et co-fondatrice du Collectif décroissance conviviale Montréal
- **Alice-Anne Simard**, Directrice générale de Nature Québec (auparavant directrice générale d'Eau Secours)
- **Zy St-Pierre-Bourdelaïs**, Étudiant-e en architecture et bâtiment durable

# Sommaire exécutif

**Nous sommes de la génération qui sera la plus affectée par la crise climatique, de même que les générations qui nous suivront.**

**Si le Québec reconnaît être en état de crise, il est urgent de se mettre en mode de gestion de crise et de poser des gestes cohérents.** C'est pourquoi les recommandations du Groupe de travail jeunesse présentent des mesures conséquentes qui vont aussi loin que l'exige la crise climatique.

**Faire semblant qu'on peut continuer comme nous le faisons actuellement serait une insulte aux jeunes générations qui exigent de vraies solutions à la hauteur de l'urgence, et non pas des demi-mesures.** C'est d'ailleurs pour cette raison que le Groupe de travail jeunesse a proposé des objectifs, des cibles

et des indicateurs ambitieux, et ce, dans des délais serrés.

**Fier de son environnement social, naturel et bâti, le Québec a atteint la décarbonisation en 2050 et s'est adapté aux impacts des changements climatiques dans une perspective de résilience.**

Le Québec a reconnu les droits de la nature et a mis en œuvre une transition juste et équitable pour ses citoyen-ne-s, ses collectivités et ses organisations, dans le respect des droits des populations autochtones.

Afin de réaliser la vision orientée vers la transition juste et équitable, le Groupe de travail jeunesse propose trois axes pour transformer nos rapports à la société et à l'économie, à la nature et à nous-mêmes d'ici 2030. Chacun des trois axes est ensuite



décliné en mesures phares et en objectifs concrets.

Les trois axes transformationnels pour 2030 sont les suivants :

1. Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre ;
2. Améliorer notre rapport à la nature ;
3. Encourager une écocitoyenneté active.

Ces axes transformationnels se traduisent par dix (10) mesures phares :

1. Adopter un indicateur inclusif, en remplacement du PIB ;
2. Adopter une politique de sobriété généralisée ;
3. Interdire l'obsolescence et élargir la responsabilité élargie des producteurs ;
4. Intégrer les émissions de gaz à effet de serre de nos importations dans l'inventaire québécois ;
5. S'engager à dévoiler les actifs

en carbone et désinvestir massivement des énergies fossiles ;

6. Réduire la place de l'auto solo dans nos vies ;
7. Créer une Charte des droits de la nature ;
8. Instaurer un revenu universel de citoyenneté ;
9. Offrir une éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté ;
10. Mettre de l'avant un principe d'exemplarité gouvernementale.

**La crise climatique offre à la société québécoise l'opportunité d'être plus juste et de mettre fin aux inégalités. Cette crise a été créée par un système qui puise sa force dans les oppressions (patriarcat, racisme, colonialisme, etc.). Non seulement faut-il mettre fin à ces oppressions pour freiner cette crise, mais cette crise nous offre aussi la meilleure motivation pour mettre un terme à ces oppressions.**

Pour mieux refléter l'ampleur de cette transition à tous les niveaux, le Groupe de travail jeunesse aimerait proposer de donner au plan un nom qui tienne compte de l'ensemble des enjeux auxquels nous serons confronté-e-s au courant des prochaines années, mais également des solutions qui en émergeront : **le Plan de la transition juste et équitable et de la résilience climatique.**

# 1.

## Préambule

*C'est pas parce que c'est un préambule que t'as congé de lecture ! (C'est sérieux.)*

Les membres du Groupe de travail jeunesse tiennent d'abord à souligner que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblé-e-s font partie du territoire traditionnel non cédé des Kanien'keha:ka (Mohawks), qui a longtemps servi de lieu de rassemblement et d'échange entre les Nations.

Nous sommes reconnaissant-e-s de l'hospitalité de la Nation Kanien'keha:ka, qui nous a permis de nous rassembler dans de bonnes conditions pour prendre part à cet exercice collectif de consultation et de planification pour faire face à l'urgence climatique.

Considérant que le respect des savoirs, des cultures et des pratiques traditionnelles

autochtones contribue à une mise en valeur durable et équitable de l'environnement et à sa bonne gestion, nous avons également conçu notre rapport dans le respect de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.



Le 25 septembre 2019, l'Assemblée nationale adoptait une déclaration sur l'urgence climatique. Depuis, cette déclaration est restée sans effet. **Si le Québec reconnaît être en état de crise, il est urgent de se mettre en mode de gestion de crise et de poser des gestes cohérents.** C'est pourquoi les recommandations du Groupe de travail jeunesse présentent des mesures conséquentes qui vont aussi loin que l'exige la crise climatique.

En octobre 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publiait un rapport spécial sur l'impact d'un réchauffement global de 1,5 °C (GIEC, 2018). Les activités humaines ont déjà provoqué un réchauffement d'environ 1,0 °C depuis la période préindustrielle (GIEC, 2018). Dans ce rapport, le GIEC établit qu'il est encore possible de limiter la hausse des températures globales en-deçà de 1,5 °C, mais que cette transition serait d'une ampleur sans précédent.

Les expert-e-s du GIEC évaluent que les émissions anthropiques d'éq. CO2 doivent être réduites de l'ordre de 45 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2010. Ce rapport spécial a provoqué une véritable onde de choc, notamment au Québec. Les jeunes, les citoyen-ne-s, les collectivités et les organisations





## EXTRAIT DU RAPPORT SPÉCIAL DU GIEC SUR L'IMPACT D'UN RÉCHAUFFEMENT DE 1,5 °C

« Pathways limiting global warming to 1.5°C with no or limited overshoot would require rapid and far-reaching transitions in energy, land, urban and infrastructure (including transport and buildings), and industrial systems (high confidence). These systems transitions are unprecedented in terms of scale, but not necessarily in terms of speed, and imply deep emissions reductions in all sectors, a wide portfolio of mitigation options and a significant upscaling of investments in those options (medium confidence). » (GIEC, 2018)



ont saisi l'urgence climatique et se mobilisent de manière historique à travers la province. Dans ce contexte de crise climatique, les membres du Groupe de travail jeunesse tiennent à rappeler l'importance de fonder les décisions gouvernementales sur la science. Nous constatons également que le GIEC est souvent considéré comme étant conservateur dans ses prévisions. En effet, plusieurs scientifiques soutiennent que ses prévisions sont trop optimistes, notamment quant à la possibilité de limiter la hausse des températures globales à 1,5 °C, voire même 2 °C (Tollefson, 2015).

La crise climatique soulève des enjeux qui relèvent à la fois de l'équité intragénérationnelle et intergénérationnelle. Dans la première, nous reconnaissons que la crise climatique provoque des souffrances – dont nous sommes largement responsables en tant que société québécoise – aux peuples du monde et aux populations les plus vulnérables sur le territoire québécois. L'équité intragénérationnelle est le principe d'équité entre différents groupes de personnes vivant aujourd'hui. Nous sommes solidaires avec les réfugié-e-s et les migrant-e-s climatiques qui ont contribué de manière marginale à la crise actuelle et qui en sont les premières victimes.

Dans la seconde, **nous sommes de la génération qui sera la plus affectée par la crise climatique, de même que les générations qui nous suivront.**

L'équité intergénérationnelle est le principe d'équité entre différentes générations, passées, présentes et futures. L'équité intergénérationnelle implique que la consommation et la production de l'une des générations ne sapent pas les ressources écologiques, sociales et économiques nécessaires pour que les générations puissent maintenir ou améliorer leur qualité de vie. Du fait de leur âge, les jeunes assumeront les coûts humains, économiques et sociaux de la crise climatique de manière disproportionnée par rapport à leurs aîné-e-s. Il y a là un caractère fondamentalement injuste de la crise climatique. **Faire semblant qu'on peut continuer comme nous le faisons actuellement serait une insulte aux jeunes générations qui exigent de vraies solutions à la hauteur de l'urgence, et non pas des demi-mesures.** C'est d'ailleurs pour cette raison que le Groupe de travail jeunesse a proposé des objectifs, des cibles et des indicateurs ambitieux, et ce, dans des délais serrés.

La transition juste et équitable pour les citoyen-ne-s, les collectivités et les organisations,

dans le respect des droits des populations autochtones, doit être une occasion pour réduire les inégalités sociales. À cet effet, plusieurs des mesures présentées tout au long de ce rapport requièrent des changements importants de la part des citoyen-ne-s, des collectivités et des organisations.

La technologie ne pourra pas solutionner à elle seule les problèmes liés à la crise climatique. **Une transition s'en remettant à l'approche purement techno-scientifique et misant sur des technologies à venir est une forme de fuite en avant, allant à l'encontre du principe de précaution et du respect de l'équité intergénérationnelle.** Les innovations techniques peuvent jouer un rôle dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, mais le cœur de la transition ne doit pas reposer sur celles-ci.

Le développement des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle doit se faire de pair avec une définition légale pour tenir compte notamment des implications éthiques et dans le droit du travail (contrôle des données, statut de l'intelligence artificielle, etc.). Il est également souhaitable d'évaluer adéquatement l'atteinte des résultats par l'implantation de ces

technologies pour s'assurer, entre autres, de l'acceptabilité sociale de ces solutions.

L'atteinte de la décarbonisation au plus tard en 2050 implique donc une forme de simplicité (*low tech*), d'autosuffisance et de sobriété à tous les niveaux. Le Groupe de travail jeunesse encourage un changement profond des modes de vie et des paradigmes sociétaux afin de faire face à l'urgence climatique. Cependant, ces changements ne devraient en aucun cas se muer en des fardeaux strictement individuels, tant pour les individus que pour les municipalités ou les organismes. Il est également du devoir de l'ensemble de la société québécoise de s'assurer que ces changements n'accentuent pas les inégalités sociales ; au contraire, nous devons nous serrer les coudes. En même temps, alors que la décarbonisation implique une reconnaissance de la sobriété, l'action climatique doit être mise en place de manière beaucoup plus ambitieuse dans l'ensemble des domaines et des secteurs de la société, sans exception.

Nous interpellons donc le gouvernement afin qu'il analyse les impacts sur les inégalités sociales de chacune des mesures retenues pour son Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC).

Nous avons délibérément choisi de ne pas utiliser le terme « développement durable » dans ce rapport. Le terme développement durable est apparu pour la première fois en 1987 dans le rapport Notre avenir à tous de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies, aussi appelé le rapport Brundtland. La définition initiale du développement durable, telle que présentée dans le rapport Brundtland, est la suivante : « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Bien que nous soyons d'accord avec la définition initiale du terme développement durable, cette définition est trop large et a perdu de son sens original avec les années.

De plus, ce terme suppose qu'il faut avant tout procéder à un « développement », que notre système économique considère comme un synonyme de « croissance économique ». Or, nous sommes d'avis, comme de plus en plus de scientifiques et d'économistes, qu'il est impossible de miser sur une économie à croissance infinie dans un monde aux ressources finies. Comme il est impossible d'avoir un développement infini qui ne compromette pas la capacité des générations futures de

répondre à leurs besoins, le terme développement durable est un oxymore. Le développement infini sur lequel est basé notre système économique actuel ne sera jamais durable.



Quant à la composition du Groupe de travail jeunesse – dont la très grande majorité contribue aux travaux de manière bénévole, il compte une majorité de femmes, mais il ne reflète pas la diversité de la société québécoise, ni de la jeunesse québécoise : sa diversité ethnoculturelle est faible ; toutes et tous les membres possèdent un diplôme d'études universitaires – à l'exception des membres qui complètent actuellement des études collégiales ; seul-e-s deux personnes sont situé-e-s à l'extérieur de la région de Montréal ; et une seule personne est Autochtone, soit une membre de la Nation Mi'gmaq.

Dans ce contexte, les idées, les préoccupations et les recommandations émises dans ce rapport ne sauraient être représentatives de la jeunesse québécoise. Par ailleurs, nous relevons plusieurs angles morts, notamment les enjeux liés aux forêts, à l'agriculture, les stratégies de séquestration du carbone, les réponses naturelles des sols, les questions liées aux pertes et dommages, et les connaissances autochtones et locales.



## 2. Un contexte propre au Québec

Le Québec fait partie de la coalition Under2. Il s'agit d'une coalition d'États et de régions du monde entier qui représente 220 gouvernements, 1,3 milliard de personnes et 43 % de l'économie mondiale. Ces gouvernements régionaux auraient la capacité de décarboniser leurs économies deux fois plus rapidement que les membres du G20 (The Climate Group, 2018). L'importance économique et démographique des membres de la coalition Under2 n'est pas négligeable, d'autant plus que l'ambition climatique des pays du G20 est loin d'être à la hauteur des impératifs scientifiques pour résoudre la crise climatique à l'échelle mondiale.

Afin de contribuer de façon juste à une limitation de la hausse de température à 1,5 °C, il est clair que la cible actuelle du Québec de 37,5 % selon les émissions

de 1990 n'est pas suffisamment ambitieuse. Elle représente également une contribution injuste venant de la société québécoise, qui a une responsabilité historique plus grande que la plupart des États de la planète et une capacité de transition aussi plus importante. Par exemple, la Norvège a annoncé son engagement à devenir carboneutre d'ici 2030 (Nordic Energy Research, 2015). Même au niveau canadien, le Québec n'est plus la province à avoir la cible la plus significative : la Nouvelle-Écosse s'engage sur la voie de réduire ses émissions de 53 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005, puis à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 (CBC News, 2019).

**Si le Québec faisait réellement sa juste part, cela se traduirait par une cible beaucoup plus ambitieuse.** Le chercheur Christian Holz a évalué l'effort



que représenterait la juste part – selon un critère per capita – des provinces canadiennes. Dans son analyse, il conclut que le Québec devrait, d'ici 2030, réduire ses émissions de l'ordre de 177 % par rapport à 1990 (Holz, 2014), et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle. **Le Québec peut donc faire plus. Beaucoup plus.**

Le Québec a tout pour être un leader nord-américain de la lutte aux changements climatiques et de la transition juste et équitable. Le développement de l'hydroélectricité et l'adoption de politiques redistributrices au cours de la Révolution tranquille en ont fait une nation moins émettrice de gaz à effet de serre et plus égalitaire que la vaste majorité des états américains et provinces canadiennes. La transition énergétique ne se fera pas sans turbulence, certes, mais le Québec peut s'appuyer sur ces deux caractéristiques qui le positionne avantageusement. Il a le devoir de montrer l'exemple.



Le Canada figure parmi les membres du G20 dont les pays sont responsables de 80 % de toutes les émissions de gaz à effet

de serre et de 81 % des émissions liées à l'énergie. Les contributions déterminées à l'échelle nationale et les plans climatiques actuels des pays du G20 sont nettement insuffisants. Ils nous mènent vers un monde où l'augmentation de la température globale dépasse les 3 °C, voire même 7 °C d'ici la fin du siècle (CNRS, 2019). Si rien ne change, les émissions des pays du G20 se situeront entre 38,4 et 42 gigatonnes (Gt) éq. CO<sub>2</sub> en 2030, ce qui est complètement irresponsable, étant donné que la science climatique nous indique que les émissions en 2030 pour les pays du G20 devraient être réduites de moitié (Climate Transparency, 2018).

À ce jour, les politiques climatiques du Canada ne permettent pas au pays de respecter sa cible de 30 % de réduction en 2030 sous les niveaux de 2005 (Vérificateur général du Canada, 2018). D'ailleurs, le contexte politique canadien et la politisation du débat climatique handicapent le gouvernement fédéral. L'environnement étant une compétence partagée, on semble vouloir se relancer la balle d'un gouvernement à l'autre. Si l'on prend seulement en considération les politiques climatiques que

le Canada a déjà implantées, les émissions pourraient même augmenter jusqu'à 780 mégatonnes (Mt) éq. CO<sub>2</sub> (Davis et al. 2018), ce qui éloignerait le Canada de toute possibilité de réduire ses émissions et de contribuer de façon juste et responsable à la riposte globale contre le dérèglement climatique ; il a été estimé que le Canada devrait diminuer ses émissions de 60 % par rapport à 2005 d'ici 2030 et atteindre le net-zéro d'ici 2050 (Réseau action climat Canada, 2019).

Enfin, le cheminement à moyen et à long terme vers une économie à faible intensité de carbone, guidé par des scénarios compatibles avec une limitation de la température globale à 1,5 °C, dépendra du travail que le gouvernement fédéral fera avec les provinces afin d'adopter des plans climatiques ambitieux, par secteurs clés de l'économie.

**Les provinces au Canada sont souvent mieux placées pour identifier les besoins et avantages économiques des Canadien-ne-s dans un contexte de transition juste et équitable vers la décarbonisation.**

# 3.

## Conditions gagnantes

Dans une contribution commune, les coordonnateur·trice·s des Groupes de travail proposent dix (10) conditions gagnantes pour assurer le succès du futur plan.

### **Condition gagnante #1 : l'évaluation climatique des choix gouvernementaux**

Les choix gouvernementaux ne font pas encore l'objet d'une évaluation systématique de leur impact climatique, tant sur le plan de l'atténuation que de l'adaptation. Toute décision cohérente avec la lutte contre les changements climatiques nécessite d'avoir accès à cette information.

Sur la base de ce constat, il est proposé de mettre en place un **mécanisme d'évaluation de l'impact climatique des choix gouvernementaux**, dont les résultats seraient publics

et serviraient à guider l'action gouvernementale. Cette évaluation climatique viserait à la fois l'impact des choix gouvernementaux sur l'atteinte des cibles de réduction des gaz à effet de serre du Québec et l'adaptation aux changements climatiques à venir. Sont concernés : les décisions (législatives, réglementaires, budgétaires, fiscales ou de gouvernance), les investissements (projets d'infrastructures et programmes de soutien financier) et le parc immobilier (choix de localisation, d'aménagement des sites, de conception et de gestion des bâtiments).

Avec cette information entre ses mains, le gouvernement du Québec pourrait assurer **la cohérence entre ses choix et les résultats de cette évaluation climatique**, au besoin par la mise en œuvre de mesures compensatoires pour maintenir

la trajectoire vers les cibles et objectifs qu'il s'est donnés.

Enfin, le gouvernement devrait exiger **une démonstration que la technologie optimale au plan technico-économique ou les meilleures pratiques soient utilisées** par tout promoteur·trice public ou privé bénéficiant d'un appui gouvernemental.

### **Condition gagnante #2 : l'exemplarité de l'appareil gouvernemental**

Afin d'assurer la confiance et de favoriser la mobilisation des citoyen·ne·s, des municipalités et des entreprises dans la démarche de transition climatique, le gouvernement du Québec doit prêcher par l'exemple. Il doit tracer la voie à de nouvelles façons de faire au sein de l'appareil gouvernemental et promouvoir des projets cohérents avec l'urgence



climatique et conformes aux principes et objectifs du plan à venir.

Sur la base de ce constat, il est proposé que le gouvernement du Québec se dote d'**une cible de réduction des gaz à effet de serre pour son propre appareil gouvernemental qui devra être beaucoup plus ambitieuse que la cible globale de réduction de 37,5 %** sous le niveau de 1990 exigée de la société québécoise.

Également, pour se donner les moyens d'atteindre sa cible d'exemplarité, il est proposé que le gouvernement du Québec mette en place un **plan de pratiques exemplaires de l'appareil gouvernemental** ainsi qu'un **mécanisme pour assurer la mobilisation et la cohérence de l'appareil gouvernemental et de ses politiques** derrière les principes et objectifs du plan à venir.

À titre d'exemple, le Groupe de travail sur l'électrification et le Groupe de travail jeunesse proposent qu'à partir de 2022, tout nouveau bâtiment institutionnel soit carboneutre et que d'ici 2040, tout le parc immobilier institutionnel devienne carboneutre. Pour sa part, le Groupe de travail sur les bioénergies propose que d'ici 2030, 100 % des bâtiments publics québécois usant de produits pétroliers pour leur chauffage

soient convertis aux énergies renouvelables. Enfin, le Groupe de travail sur l'aménagement du territoire et l'adaptation propose que 100 % des édifices gouvernementaux construits après 2020 dans une collectivité dotée d'un réseau de transport collectif structurant soient situés à moins de 400 mètres d'une station et qu'en 2030, 100 % des cours d'école soient végétalisées.

### **Condition gagnante #3 : une stratégie de mobilisation qui fait participer les Québécois-es à l'action climatique**

La mobilisation des Québécois-es sera un élément-clé pour engendrer des changements comportementaux et permettre au Québec d'atteindre ses objectifs climatiques, en particulier dans le secteur des transports. Des efforts soutenus et continus devront être faits pour activer et accélérer le passage à l'action des individus et des organisations.

Sur la base de ce constat, il est proposé de déployer une **stratégie de mobilisation climatique**, continue et différenciée selon les publics cibles, afin de rendre l'action climatique possible et désirable pour tous les segments de la population québécoise. Cette stratégie viserait à mobiliser les meilleures connaissances sur les facteurs décisionnels des individus et des organisations, notamment en renforçant la

contribution des expert-e-s, des entreprises et des acteur-trice-s impliqué-e-s de manière concrète dans la transition climatique. Elle poursuivrait l'objectif de déployer des outils destinés aux municipalités, aux entreprises et aux citoyen-ne-s.

En outre, la **mise en place d'un forum annuel** favoriserait à la fois la mobilisation et la reddition de compte de la performance du plan à venir. Dans cette perspective, la poursuite de l'implication des Groupes de travail dans la mise en œuvre du plan maximiserait la mobilisation de la société civile.

### **Condition gagnante #4 : une reddition de compte efficace et indépendante**

La crédibilité du plan à venir se mesurera notamment par la mise en place d'un mécanisme d'évaluation des résultats des mesures, permettant au gouvernement du Québec de bonifier ou de revoir la portée de ses mesures dans une perspective d'ajustement en continu. Cette agilité ne sera possible qu'avec l'apport d'une solide expertise publique et privée outillée d'une capacité de recherche opérationnelle et d'expertise-conseil, grâce à des outils de pointe en modélisation et en analyse.

Sur la base de ce constat, il est proposé de mettre en place un



## DIX CONDITIONS GAGNANTES POUR ASSURER LA RÉUSSITE DU PLAN

Les coordonnateur-trice-s des Groupes de travail proposent dix (10) conditions gagnantes pour assurer le succès du futur plan :

1. l'évaluation climatique des choix gouvernementaux ;
2. l'exemplarité de l'appareil gouvernemental ;
3. une stratégie de mobilisation qui fait participer les Québécois-es à l'action climatique ;
4. une reddition de compte efficace et indépendante ;
5. une transition juste et équitable pour réduire les inégalités sociales ;
6. des données ouvertes, indépendantes et mises à jour ;
7. l'intégration des changements climatiques au cadre légal, normatif, fiscal et budgétaire ;
8. une éducation des Québécois-es à l'environnement et à l'écocitoyenneté ;
9. le maintien et le renforcement du marché du carbone ;
10. le renforcement des partenariats avec la société civile.

**mécanisme de reddition de compte du futur plan** inspiré des meilleures pratiques mondiales et supervisé par une entité indépendante et experte<sup>1</sup>. Il est aussi proposé que l'État se dote d'une **expertise interne** outillée d'une capacité de recherche opérationnelle et d'expertise-conseil, grâce à des outils de pointe en modélisation et analyse.

#### **Condition gagnante #5 : une transition juste et équitable pour réduire les inégalités sociales**

Le gouvernement du Québec devra porter une attention particulière à toute action qui serait susceptible d'avoir des impacts importants sur les travailleur-euse-s, les entreprises, les peuples autochtones et les populations vulnérables. Il devra développer en amont des politiques, des programmes et des mesures qui anticiperont les impacts de la transition climatique et en atténueront les impacts négatifs le cas échéant. Prévoir la réalisation d'une transition juste et équitable est une condition gagnante pour s'assurer de l'acceptabilité sociale au sein des communautés et pour réduire les inégalités sociales.

Sur la base de ce constat, il est proposé d'**identifier les mesures du plan qui auront un impact** sur les travailleur-euse-s, les entreprises, les peuples autochtones et les populations

vulnérables et d'**implanter les moyens pour les minimiser**.

Également, il est proposé de **reconnaître l'expertise des travailleur-euse-s** et de les impliquer dans la mise en œuvre du plan à venir, notamment en favorisant la création de structures de concertation dans les entreprises et de pôles de concertation régionaux et sectoriels dédiés à la transition énergétique dans les entreprises et les industries<sup>2</sup>. Enfin, il est proposé de **mettre en place des programmes adéquats de soutien du revenu, de formation et d'ajustement au marché du travail** destinés aux travailleur-euse-s des industries et des secteurs d'activité les plus concernés par la transition énergétique, ainsi que des mesures de restructuration de l'économie pour les communautés touchées par celle-ci.

#### **Condition gagnante #6 : des données ouvertes, indépendantes et mises à jour**

L'absence de données ouvertes, indépendantes et mises à jour en matière climatique et énergétique représente une véritable limite dans la priorisation des mesures à mettre en place pour lutter contre la crise climatique. Or, le gouvernement du Québec ne peut prendre de décisions éclairées sans l'apport des données probantes et d'une expertise pour

les analyser, les interpréter et les intégrer dans l'élaboration et le suivi de ses mesures.

Sur la base de ce constat, il est proposé de mettre en place des **bases de données ouvertes, indépendantes et mises à jour relatives à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques**, au moins sur une base annuelle, afin de bien planifier les efforts de transition climatique et, surtout, de mesurer leur efficacité. Ces bases de données seraient développées de concert avec les parties prenantes.

#### **Condition gagnante #7 : l'intégration des changements climatiques au cadre légal, normatif, fiscal et budgétaire**

Les lois, normes, programmes et autres outils par lesquels l'État encadre les activités des acteur-trice-s public-que-s et privé-e-s devraient intégrer les objectifs de lutte contre les changements climatiques. À titre d'exemple, le gouvernement devrait considérer les coûts totaux de possession sur l'ensemble du cycle de vie des biens et services plutôt qu'uniquement le coût d'acquisition.

Sur la base de ce constat, il est proposé de **cibler trois priorités structurantes** de modernisation du cadre légal, normatif, fiscal et budgétaire pour y intégrer la lutte contre la crise climatique.



La première est la **révision des règles d'appel d'offres du gouvernement du Québec** pour intégrer le coût total de possession et des critères de performance environnementaux, économiques et sociaux. La deuxième est la poursuite de l'élan de la signature du Pacte fiscal 2020-2024 pour intégrer la **prise en compte des externalités environnementales dans la fiscalité municipale**. La troisième est la **modernisation du Code du bâtiment et l'adaptation des normes de conception gouvernementales et municipales aux changements climatiques**. Cette modernisation devrait forcément tenir compte des spécificités régionales.

#### **Condition gagnante #8 : une éducation des Québécois-es à l'environnement et à l'écocitoyenneté**

Le gouvernement du Québec a fait de l'éducation une priorité nationale. Or, l'éducation de toutes et de tous les Québécois-es aux enjeux environnementaux est un vecteur central de mobilisation au défi climatique. De plus, le Québec vit déjà une mobilisation sans précédent des jeunes Québécois-es sur les enjeux des changements climatiques. Ainsi, informer l'ensemble des Québécois-es favorisera la recherche pragmatique de solutions et l'appui à leur mise en œuvre.

Sur la base de ce constat, il est proposé de **renforcer l'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté** auprès des citoyen-ne-s, des collectivités et des organisations, notamment par une intégration adéquate aux curriculums scolaires.

#### **Condition gagnante #9 : le maintien et le renforcement du marché du carbone**

Le renforcement du marché du carbone représente une condition essentielle à l'atteinte des cibles climatiques du Québec. Le plan à venir devra aider les grands émetteurs à innover et les soutenir financièrement dans la recherche de technologies et de procédés visant à les rendre plus compétitifs, renforçant l'effet incitatif du marché du carbone de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre au-delà des exigences réglementaires. Cette dynamique permettra au Québec d'atteindre ses cibles climatiques, de maximiser les retombées économiques sur son territoire et d'accroître la compétitivité de ses entreprises.

Sur la base de ce constat, il est proposé de **maintenir et de renforcer le marché du carbone** dans une perspective de minimisation des coûts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de prévisibilité des décisions d'affaires et de financement de la lutte aux

changements climatiques au Québec<sup>3</sup>. Il est également proposé d'**accélérer l'adoption de nouveaux protocoles de crédits compensatoires**.

#### **Condition gagnante #10 : le renforcement des partenariats avec la société civile**

Le gouvernement du Québec ne peut pas agir seul dans l'atteinte de ses cibles climatiques. Travailler avec les organisations expertes dans l'éducation et la sensibilisation du grand public sera fondamental pour assurer la mobilisation des Québécois-es. Impliquer les travailleur-euse-s, les entreprises et les populations les plus vulnérables (aîné-e-s, jeunes, peuples autochtones, etc.) sera crucial pour planifier et mettre en œuvre une réelle transition juste et équitable dans les secteurs et les régions les plus impactés par la transition climatique. Enfin, élaborer des solutions financières innovantes avec le secteur privé et philanthropique favorisera la mobilisation de ressources indispensables à la réussite du prochain plan.

Sur la base de ce constat, il est proposé d'**établir et de renforcer les partenariats avec la société civile**, notamment en matière de mobilisation, de dialogue social, d'expertise climatique et de financement.

## 4. Une vision orientée vers la transition juste et équitable

Afin de réaliser la vision orientée vers la transition juste et équitable, le Groupe de travail jeunesse propose trois axes pour transformer nos rapports à la société et à l'économie, à la nature et à nous-mêmes d'ici 2030.

Chacun des trois axes est ensuite décliné en mesures phares et en objectifs concrets.

Les trois axes transformationnels pour 2030 sont les suivants :

1. **Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre ;**
2. **Améliorer notre rapport à la nature ;**
3. **Encourager une écocitoyenneté active.**



A photograph of a rock stack on a cliff edge with a valley in the background. The stack consists of several dark, flat rocks balanced on top of each other. The background shows a vast, green valley with rolling hills under a blue sky with scattered white clouds. The foreground is a rough, textured rock surface.

## NOTRE VISION POUR UNE TRANSITION JUSTE ET ÉQUITABLE

**Fier de son environnement social, naturel et bâti, le Québec a atteint la décarbonisation en 2050 et s'est adapté aux impacts des changements climatiques dans une perspective de résilience.**

Le Québec a reconnu les droits de la nature et a mis en œuvre une transition juste et équitable pour ses citoyen-ne-s, ses collectivités et ses organisations, dans le respect des droits des populations autochtones.



## 5. Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre

Pour rompre définitivement avec la société de consommation – dont les impacts sociaux, politiques, culturels et environnementaux sont dévastateurs –, le développement d'une économie de proximité, de troc et d'entraide doit être priorisé. La collaboration et l'entraide doivent devenir les fondements d'une économie prenant activement en compte des réalités tant sociales qu'environnementales.

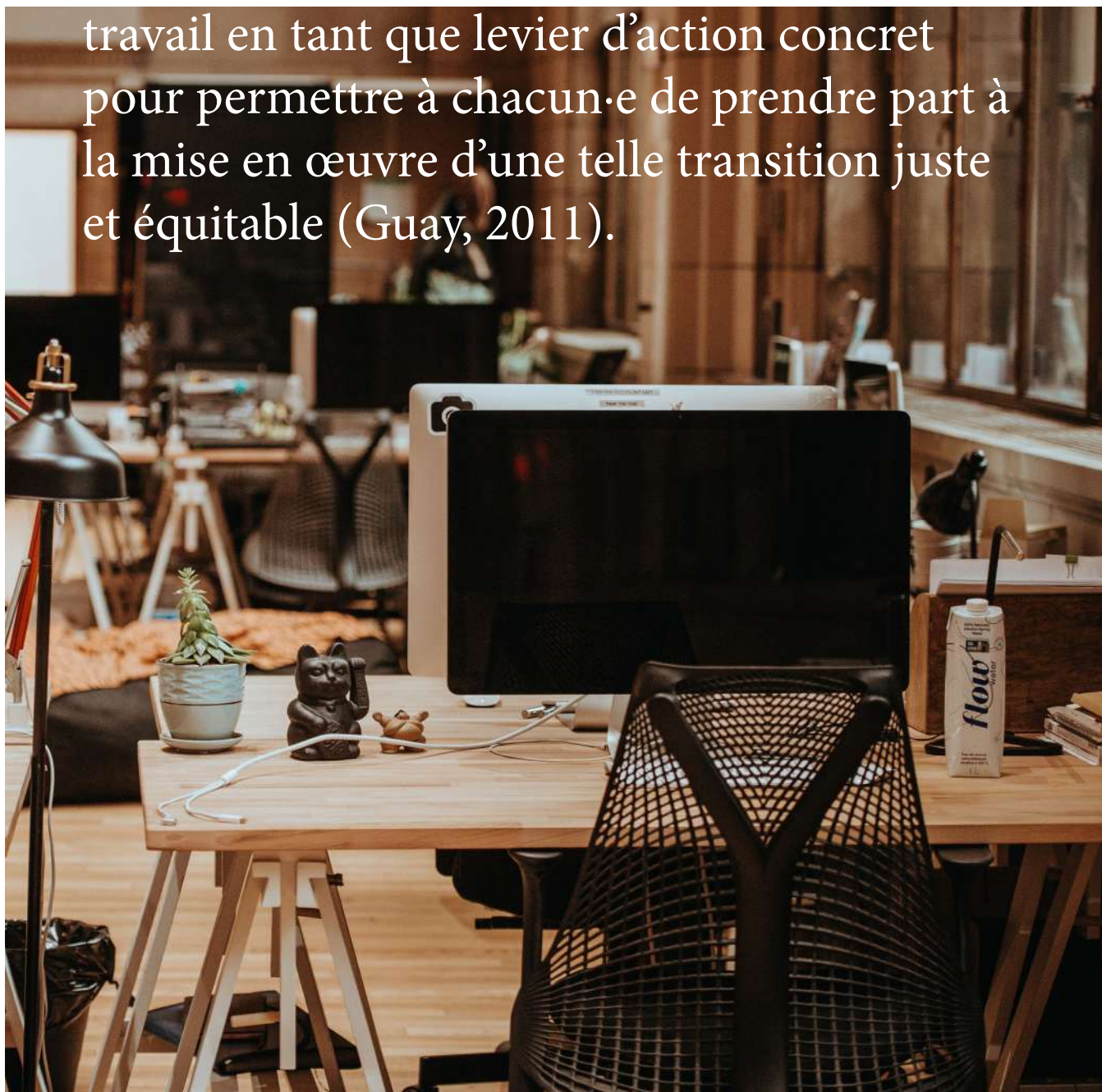
Le modèle économique actuel encourage une surconsommation et une surexploitation des ressources, et favorise l'individualisme (Caron, 2017 ; Abraham, 2019). Il est intimement lié à l'organisation actuelle du travail, qui accapare une proportion grandissante de notre temps et de notre

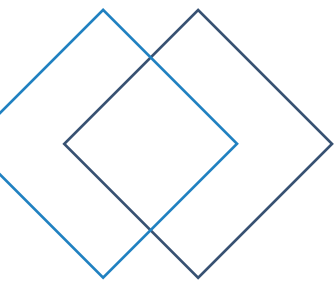
énergie, notamment en raison de l'hyperconnexion qu'elle entraîne. En ce sens, un tel changement de paradigme se basant sur des logiques plus humaines et moins spéculatives permettra de reconnecter l'économie avec les besoins fondamentaux des humains et de leur environnement. Il favorisera également l'émergence et la consolidation de liens sociaux forts, condition incontournable de la résilience des communautés. Une façon concrète de faciliter et de mettre à l'essai cette réorientation est la **généralisation d'espaces de partage et de participation, de manière à favoriser l'économie de troc et l'entraide**. Ce type d'économie de proximité encourage en effet fortement la réduction de la consommation ainsi que la généralisation de la

réparation des biens matériels (Caron, 2017 ; Pineault, 2013).

Concrètement, dans cette logique, le Groupe de travail jeunesse propose de remplacer le produit intérieur brut (PIB) par un indicateur inclusif, d'adopter une politique de sobriété en matière de travail et de consommation, d'interdire l'obsolescence programmée des objets, d'intégrer les émissions de gaz à effet de serre issues de nos importations dans le bilan des émissions du Québec, d'exiger le désinvestissement des énergies fossiles et autres secteurs à fortes émissions de gaz à effet de serre, et de plafonner la consommation totale d'hydrocarbures en diminuant ce plafond rapidement par la suite.

De tous les objectifs et mesures proposés, le Groupe de travail jeunesse souhaite souligner le rôle phare de la réduction du temps de travail en tant que levier d'action concret pour permettre à chacun·e de prendre part à la mise en œuvre d'une telle transition juste et équitable (Guay, 2011).





## 5.1 Adopter un indicateur inclusif, en remplacement du PIB

### Adopter un indicateur inclusif, en remplacement du PIB, afin de suivre l'évolution du bien-être de la population d'ici 2025

- 1 groupe de travail sur la transition juste et équitable créé en 2020
- 1 plan de décarbonisation d'ici 2025 détaillé avec un ensemble de critères visant à améliorer le bien-être de la population
- 1 indicateur de bien-être de la population créé d'ici 2025
- 1 publication annuelle de l'état de l'indice de bien-être entre 2025 et 2030 pour assurer une augmentation continue du bien-être de la population

On présume généralement que plus le PIB d'un pays augmente, plus son niveau de vie augmente. Or, le PIB est un indice unidimensionnel qui présente plusieurs lacunes. Cette corrélation entre PIB et niveau de vie est contestée au profit d'autres outils de mesure.

En effet, le PIB ne permet pas de mesurer le bien-être général, les conditions de vie ou la cohésion sociale. Pour le Groupe de travail jeunesse, le bien-être ne s'exprime pas en termes financiers, et va bien au-delà de la valeur de la production nationale. Ce constat est également celui des pays du G7 réunis en 2018 au Québec : « les pays doivent commencer à compiler des mesures axées sur

la prospérité et le bien-être à long terme » (IISD, 2018 : 2).

Avec les transformations qui attendent le Québec dans les années à venir – que ce soit en raison de la crise climatique ou d'autres types de bouleversements, le marché du travail ainsi que le bien-être des citoyen-ne-s et des collectivités seront perturbés. Pour une plus grande résilience de toutes et de tous, en particulier les personnes marginalisées ou vulnérables, il est important de suivre l'évolution des conditions de vie matérielles et de la qualité de vie des citoyen-ne-s pour assurer leur maintien et leur rehaussement.

### Ministères et organismes responsables

Emploi, travail et solidarité sociale (principal) : répertorier le niveau et la qualité des emplois occupés par les Québécois-es ainsi que le taux de chômage, le salaire moyen et les formations offertes dans le cadre d'un emploi.

Finances : collaborer avec le ministère de l'Économie afin de développer un outil de mesure socio-économique qui tienne compte du bien-être des individus.

Économie et Innovation : développer un nouvel outil de mesure socio-économique inclusif qui tienne compte de la qualité de vie.

Conseil exécutif et Premier ministre : reddition de compte.

Conseil du Trésor : créer une comptabilité nationale incluant la valeur marchande de tous les biens et services qui sont produits à l'intérieur du pays, tout en tenant compte des conditions de vie matérielles et sociales.

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail : développer des critères requis à l'atteinte du bien-être de la population.



## Principales composantes

Afin d'évaluer la mise en œuvre de la transition juste et équitable, il apparaît nécessaire de remplacer le PIB ou le taux de chômage comme seuls indicateurs socio-économiques par des indicateurs permettant réellement de refléter le bien-être qu'apporte la transition à la société québécoise et aux écosystèmes qui la soutiennent. Les conditions de vie matérielles peuvent être évaluées en fonction du logement, du revenu et du travail ; la qualité de vie touche à l'éducation, la santé, la vie communautaire, l'environnement, le bien-être, la sécurité et les conditions de vie et de travail (Godbout et Joanis, 2011). De ce fait, le PIB est inadéquat pour mesurer le bien-être de la société, car il ne tient pas compte des éléments mentionnés ci-haut.

La mise en œuvre d'une transition juste et équitable dans les secteurs de l'économie et de l'emploi passe par la création d'un plan de décarbonisation de tous les secteurs de la société au plus tard en 2050. Pour ce faire, le Québec doit mettre en place des centres de transition afin de faciliter l'accès aux services et programmes gouvernementaux tout au long de la transition, soutenir les syndicats dans leurs tournées régionales afin de sonder leurs membres sur le contenu d'une transition juste et équitable, développer une grille d'analyse

multicritère permettant d'évaluer le niveau d'équité d'une mesure de transition. La réussite de la transition est réellement évaluée par la mise en place de mesures adaptées aux réalités québécoises et par l'augmentation du bien-être de la population.

Certaines des mesures mises en place pourraient viser la réduction du temps de travail ou le partage du travail, la formation et la réorientation des travailleur-euse-s et l'instauration d'un revenu universel de citoyenneté dans le cadre d'une politique de sobriété (consulter les sections 5.2 et 7.1). Pour ce qui est des entreprises, il est impératif que le financement public accordé de même que les mesures fiscales soient cohérentes avec les objectifs climatiques du Québec : le financement doit être revu afin de faciliter le démarrage et le développement des entreprises permettant déjà la transition juste de par leur mode de gouvernance (ex. organisme à but non lucratif, entreprise d'économie sociale ou coopérative) ou de par leur mission respective (transformation des comportements des personnes, des collectivités ou des entreprises, éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté, etc.).

## Clientèles visées

Syndicats, employeur-euse-s, travailleur-euse-s, citoyen-ne-s

## Contribution à la transition juste et équitable

En visant une plus grande justice sociale et une réduction des inégalités, il devient alors possible de revoir la place et la signification du travail dans nos vies. Les travailleur-euse-s et les collectivités doivent être au cœur de la transition vers une économie plus juste et équitable.

La création d'un nouvel indicateur de bien-être permettra de mesurer et de suivre la mise en œuvre d'une transition juste et équitable dans tous les secteurs de la société québécoise. Cette mesure est également un outil pour mobiliser les travailleur-euse-s et les employeur-euse-s dans une transition visant un plus grand bien-être à la fois individuel et collectif. L'indicateur devra notamment tenir compte de l'impératif de réduction des inégalités sociales, une condition *sine qua non* à la transition.

## Retombées et impacts anticipés

La prise en compte systématique des conditions de vie matérielles et de la qualité de vie comme indicateurs de bien-être permettra de réaliser une plus grande justice sociale. En visant le maintien et l'amélioration du bien-être des citoyen-ne-s, les mesures radicales nécessaires à la transition seront plus facilement acceptées et déployées sur le

territoire québécois. La réussite du plan ne passera plus par des retombées économiques uniquement, mais comprendra également des retombées sociales et environnementales.

En faisant des citoyen-ne-s et des collectivités des allié-e-s dans l'action climatique, cela permettra par exemple de mieux préserver le tissu social, de réduire les inégalités intra et inter-régionales ou encore de garder plus de travailleur-euse-s actif-ve-s. Ainsi, en impliquant de manière pleine et entière des allié-e-s et des citoyen-ne-s, les mesures mises en place par une saine gouvernance seront davantage acceptées, facilitant et accélérant ainsi la transition.

### **Implantation dans d'autres juridictions**

Pour développer son propre indice, le Québec pourrait s'inspirer de l'indice du bonheur national brut du Bhoutan, un indice qui tient compte du développement économique, social et équitable, des traditions culturelles, de l'environnement et de la gouvernance du pays. La Nouvelle-Zélande a également son *Happiness Index*, un indice de bonheur qui s'accompagne d'un nouveau budget pour l'amélioration de la prospérité des communautés locales (Ellsmoor, 2019).

Au Canada, l'Indice de bien-être des communautés (IBC) mesure le bien-être socio-économique de différentes communautés des Premières Nations et Inuit au fil du temps. L'IBC compte quatre (4) indicateurs, soit la scolarité, l'activité sur le marché du travail, le revenu et le logement (Services aux Autochtones Canada, 2019).

Pour la mise en œuvre de cette transition juste et équitable dans le secteur de l'économie et de l'emploi, le Québec pourrait s'inspirer de l'exemple canadien du « Groupe de travail sur la transition équitable » (ou *Just Transition Task Force* en anglais) à partir duquel « le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques a été élaboré afin de satisfaire aux cibles de réduction des émissions du Canada, de faire croître l'économie et de renforcer la résilience à l'égard d'un climat en évolution. » (Gouvernement du Canada, 2019) Le Québec pourrait alors créer un Groupe de travail sur la transition juste et équitable dont le mandat comprendrait la création d'un nouvel indicateur de bien-être.

### **Risques liés à la faisabilité**

La définition d'un nouvel indicateur repose sur l'établissement d'un lien de confiance entre les différentes parties prenantes. La bonne foi, l'ouverture et la transparence sont des critères de

base à une mise en œuvre réussie. De même, les syndicats et les travailleur-euse-s doivent participer activement à cette mise en œuvre, sans quoi le déploiement des mesures visant la transition juste et équitable sera ardu. D'un point de vue méthodologique, le choix et la pondération des critères pourront teinter et orienter les décisions dans le cadre de ce plan. Il est donc important que le gouvernement se fasse le défenseur des intérêts communs des citoyen-ne-s et des collectivités, avant ceux des intérêts privés.

Un autre risque est celui de la dégradation de l'environnement, combinée à une diminution importante de la biodiversité, qui pourrait grandement menacer la qualité de vie et les conditions de vie matérielles – au point où il serait difficile de maintenir le niveau de bien-être actuel. Cette crise climatique est gravissime et « menace le développement humain des générations actuelles et futures » (PNUD, 2018).

### **Liens avec les politiques et plans gouvernementaux**

- Priorité 26 – Prévenir et limiter les maladies, les blessures, la mortalité et les impacts psychosociaux ; Priorité 27 – Soutenir les acteurs économiques vulnérables du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques

(PACC 2013-2020) ;

- Principes de santé et de qualité de vie, équité et solidarité sociales, efficacité économique, participation et engagement, partenariat et coopération intergouvernementale, etc. de la Loi sur le développement durable de 2006 ;
- Stratégie maritime du Québec 2015-2020 ;
- Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020.

### Étapes de mise en œuvre

1. Mettre sur pied un groupe de travail sur la transition juste et équitable (*task force*) et des centres de transition régionaux dès 2020
2. Développer des indicateurs permettant d'évaluer la transition avec des mesures d'équité et de justice et proposer un nouvel indice pour mesurer le bien-être dès 2023
3. Documenter et évaluer le bien-être de la population québécoise entre 2023 et 2025
4. Publier un état annuel de l'indice de bien-être dès 2025

### Investissements requis et coûts évités

Un investissement en fonds publics est nécessaire pour opérer la réflexion quant aux

indicateurs de bien-être de la société québécoise. En fonction des indicateurs et des priorités identifiés, les coûts des mesures de soutien nécessaires à la transition restent à évaluer. Ces coûts dépendront également des mesures retenues dans le cadre du plan à venir et des secteurs particulièrement affectés. Pour cela, une caractérisation des impacts des mesures du plan devra être faite en amont.

En contrepartie, cette pratique permet d'éviter des coûts liés aux inégalités sociales et à la faiblesse du tissu social, tout en accélérant la transition. Rappelons que tout retard dans la transition représente une hausse des coûts liés aux mesures d'atténuation et d'adaptation.

Au Canada, le budget de 2018 comportait une annonce de 35 M \$ sur cinq ans visant à aider les collectivités et les travailleur-euse-s à sortir du charbon (Gouvernement du Canada, 2019). Le Québec pourrait réserver une enveloppe substantielle pour opérer une transition des emplois dans les secteurs à fortes émissions de gaz à effet de serre vers des secteurs plus sobres en carbone.

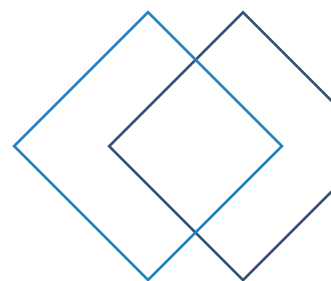
### Collaborateur-trice-s

Pour contribuer à la définition des critères à prendre en compte pour l'indice de bien-être,

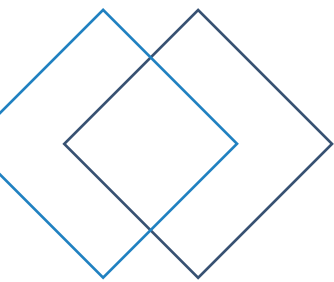
l'ensemble des parties prenantes doivent être impliquées : jeunes, populations autochtones, syndicats, employeur-euse-s, travailleur-euse-s, citoyen-ne-s, organismes communautaires, etc. Ces acteur-trice-s doivent aussi contribuer à l'évaluation et au suivi de l'indice de bien-être afin de pouvoir contribuer au rehaussement des conditions de vie matérielles et de la qualité de vie.

### Recherche et innovation

Des données et des recherches sont nécessaires pour élaborer des indicateurs sociaux et économiques réalistes et adaptés aux réalités québécoises. Un ensemble d'organismes et de programmes se sont penchés sur la question au niveau international et la société civile québécoise peut jouer un rôle pour peaufiner et adapter les indicateurs.







## 5.2 Adopter une politique de sobriété généralisée

### Adopter une politique de sobriété et réformer les normes du travail du Québec

- 1 politique de sobriété adoptée d'ici 2023 avec une mise en application pangouvernementale et coordonnée par le Secrétariat du Conseil du Trésor
- 1 révision des normes du travail d'ici 2023 en reconnaissant notamment le droit à la déconnexion et en réduisant progressivement la semaine de travail à 35 heures d'ici 2025 et à 30 heures d'ici 2030

### Accroître la popularité des mouvements tendant vers la simplicité volontaire

- 25 % des citoyen-ne-s se définissent comme faisant partie du mode de vie tendant vers la simplicité volontaire d'ici 2030
- Doubler le nombre d'acteur-trice-s impliqué-e-s dans l'économie de seconde main et collaborative d'ici 2025 par rapport à 2020
- Augmentation de 25 % de la part de marché du commerce local de biens et services d'ici 2030 par rapport à 2020<sup>4</sup>

### Renforcer le principe des 5R-VE et améliorer la performance du Québec sur le plan de la gestion des matières résiduelles<sup>5</sup>

- Introduire dès 2020 un 4<sup>e</sup> et un 5<sup>e</sup> R, soit les concepts de Refuser et de Réparer<sup>6</sup>
- Réduction de la quantité de matières éliminées par personne, pour atteindre 500 kg en 2022 et 350 kg en 2030
- 1 programme québécois à l'intention des industries, commerces et institutions (ICI) créé pour favoriser les pratiques de réduction à la source et 1 programme consacré à la gestion des matières recyclables et compostables à l'échelle du Québec d'ici 2022
- Détourner 50 % des matières recyclables et compostables éliminées par rapport à 2015 d'ici 2030

Le *Slow Movement* propose un ralentissement et une sobriété généralisée. Il marque ainsi une rupture avec le *fast food*, *fast fashion*, etc. ; ces tendances qui s'accroissent provoquent leur lot de conséquences environnementales – surconsommation, destruction des habitats, exploitation des ressources, etc. – et humaines – épuisement, stress, obésité, hyperconnexion, etc.

En mettant en œuvre une politique de sobriété généralisée, on souhaite amoindrir notre impact sur l'environnement et prôner une plus grande simplicité dans un monde de plus en plus complexe. La sobriété toucherait à tous les niveaux : réduction de la semaine de travail, réduction du gaspillage alimentaire, réduction de la consommation, etc.

L'économiste allemand Wolfgang Sachs définit la sobriété avec « quatre D » :

1. Décélérer, ou aller moins vite, moins loin ;
2. Désencombrer, c'est-à-dire accumuler moins de biens ;
3. Décentraliser, soit choisir le local et le régional ; et
4. Démarchandiser pour laisser moins de place au marché dans sa vie (Schneidewind et Zahrt, 2018).

## Ministères et organismes responsables

- Réduction de 50 % de la quantité des biens réparables, réutilisables et comestibles éliminés par rapport à 2020 d'ici 2030
- Bannissement de la vente et l'utilisation d'articles à usage unique dans les institutions, commerces et industries, et les événements, incluant les matières compostables et recyclables d'ici 2030

### Réduire d'au moins 70 % le gaspillage alimentaire de la production à la consommation par rapport à 2020 d'ici 2030<sup>7</sup>

- Réduction d'au moins 50 % du gaspillage des consommateur-trice-s par rapport à 2020 d'ici 2030
- Réduction d'au moins 75 % du gaspillage alimentaire de la production à la commercialisation par rapport à 2020 d'ici 2030

### Rendre les systèmes agro-alimentaires sobres en carbone et plus résilients d'ici 2030

- 75 % des entreprises et producteurs agricoles ont mis en place au moins deux (2) pratiques permettant d'améliorer les émissions de gaz à effet de serre liées à leur exploitation d'ici 2025
- 75 % des entreprises et producteurs agricoles ont mis en place au moins deux (2) mesures de réduction des risques climatiques (diversification de la production, accroissement de la valeur ajoutée sur les matières premières, accroissement de la production agroécologique, participation à des circuits courts, etc.) d'ici 2030
- 50 % des Québécois-es intègrent des protéines végétales dans leur diète quotidienne d'ici 2030<sup>8</sup>
- 60 % en moyenne des aliments frais consommés sont locaux ou biologiques d'ici 2030
- 100 % des établissements institutionnels – écoles, hôpitaux, ministères et organismes, etc. – offrent des menus végétariens et végétaliens, et leurs menus sont constitués en moyenne de 60 % d'aliments locaux dès 2022
- Zéro croissance nette (0 %) de l'artificialisation des milieux naturels, forestiers et agricoles et restitution des milieux naturels d'intérêt d'ici 2030
- Le taux d'autosuffisance alimentaire dépasse 50 %<sup>9</sup> d'ici 2030

Conseil exécutif et premier ministre : se positionner publiquement par rapport à la sobriété et en faire une priorité gouvernementale.

Conseil du trésor : développer une Stratégie gouvernementale de la sobriété sur 10 ans pour l'ensemble de la société québécoise et coordonner sa mise en œuvre au sein de l'ensemble des ministères et organismes.

Emploi, travail et solidarité sociale, tribunal administratif du travail, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail : mise en œuvre des objectifs en lien avec la réduction du temps de travail et officialisation d'un droit à la déconnexion.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation : coordonner le développement et la mise en œuvre d'une politique contre le gaspillage alimentaire.

Éducation et Enseignement supérieur : intégrer la sobriété des modes de vie et des économies tant dans le cursus scolaire que dans les projets de recherche financés.

Environnement et Lutte contre les changements climatiques : coordonner les modifications

législatives et la mise en œuvre des politiques et actions liées à la gestion des matières résiduelles.

### Principales composantes

L'élément central de cette mesure est l'adoption, de la part du gouvernement québécois, du principe de sobriété. L'élaboration et la mise en place d'une stratégie gouvernementale en matière de sobriété permettraient au gouvernement et à la société québécoise d'implanter, de manière logique et coordonnée, différentes mesures allant en ce sens. Au cœur de cette politique se retrouvent la place et le rôle du travail au sein de la société québécoise. En effet, la réduction du temps de travail permet entre autres de dégager du temps pour les autres, du temps pour faire soi-même (réparer plutôt que jeter, produire localement plutôt qu'importer), du temps pour s'impliquer en tant que citoyen-ne. Elle permet également de réduire la sur-production et la sur-consommation. Or, plusieurs éléments empêchent actuellement employeur-euse-s et employé-e-s de faire le choix du travail à temps partiel. La stratégie gouvernementale en matière de sobriété pourrait lancer un chantier national à cet effet.

La suite de cette section permet de mieux comprendre certaines mesures que pourraient mettre en place le gouvernement québécois

afin de généraliser le principe de sobriété et d'atteindre les cibles fixées, qu'une stratégie gouvernementale en matière de sobriété soit mise en place ou non.

Tout d'abord, une mesure importante est le soutien et l'encouragement des initiatives et des organismes faisant la promotion d'un mode de vie tendant vers la simplicité volontaire. Dans une optique de *désencombrement* et de *démarchandisation*, le Groupe de travail jeunesse propose que les discours promouvant la simplicité volontaire et les efforts de soutien aux organismes visent plus particulièrement la consommation de biens non-alimentaires tels que les vêtements et accessoires, les meubles et autres articles de maison<sup>10</sup>. En plus de réduire à la source la consommation et la production de déchets de manière générale, un tel mode de vie devrait également être orienté vers la réduction des produits importés<sup>11</sup>.

En 2015, les Québécois-es produisaient 685 kg de déchets ultimes par personne (RECYC-QUÉBEC, 2017). Afin de permettre l'atteinte des cibles liées au renforcement du principe des 5RV-E, le prochain plan d'action quinquennal lié à la **politique québécoise de gestion des matières résiduelles** devra permettre l'opérationnalisation de la hiérarchie des 5R-VE.

- **Refuser** : Ne pas consommer ou accepter ce dont on n'a pas besoin, et disposer d'un droit de refus de consommation par défaut<sup>12</sup>.
- **Réduire à la source** : « Prévenir ou [...] réduire la génération de résidus lors de la conception, de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit. » (MELCC, 2019)
- **Réparer et Réemployer** : Utiliser « de manière répétée un produit ou un emballage, sans modification importante de son apparence ou de ses propriétés » (MELCC, 2019) et réparer les objets pour prolonger leur durée de vie.

Lorsque ces options ne sont plus possibles, par exemple lorsqu'un objet est en fin de vie, les éléments suivants de la hiérarchie s'appliquent.

- **Recycler** : « Série d'opérations menant à la réintroduction d'une matière résiduelle dans un processus de fabrication ou de transformation menant à un produit de même nature, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique » (MELCC, 2019).
- **Valoriser** :
  - (1) Valorisation matérielle : utiliser « une matière résiduelle en remplacement d'une autre matière pour en faire un

produit différent du produit initial » (MELCC, 2019)

(2) Valorisation énergétique : utiliser « des matières qui ne peuvent être réemployées, recyclées ou valorisées (valorisation matière), mais qui ont suffisamment de potentiel calorifique pour produire de l'énergie utile (chaleur, vapeur ou électricité), sous réserve du respect des critères établis [par le MELCC] » (MELCC, 2019)

- **Éliminer** dans un lieu d'enfouissement technique ou un incinérateur pour éviter que les objets et matières ne se retrouvent dans l'environnement.

Fort du principe 5R-VE, le Québec pourrait mettre en place des programmes pour favoriser les pratiques de réduction à la source et de saine gestion des matières recyclables et compostables à l'échelle du Québec. Il devrait par exemple bannir la vente et l'utilisation d'articles à usage unique dans les secteurs institutionnel, commercial et industriel, et les événements, incluant les matières compostables et recyclables (ex. les sacs, ustensiles, pailles, articles promotionnels, produits d'hygiène corporelle, emballages alimentaires, etc.) d'ici 2030. Le Groupe de travail jeunesse appuie d'ailleurs l'annonce de

la modernisation de la consigne annoncée en octobre 2019, et souhaite la voir être étendue à d'autres types de contenants, en plus de voir le montant de la consigne augmenté afin d'accroître l'incitatif de récupération et consignment.

Pour ce qui est de l'objectif ayant trait au gaspillage alimentaire, le Groupe de travail jeunesse estime que la réduction de ce dernier passe par l'adoption d'une politique québécoise de lutte au gaspillage alimentaire. Une telle politique permettrait de cibler l'ensemble du secteur agro-alimentaire : production, transport, transformation, entreposage et distribution, consommation et restauration. Des mesures aussi variées que la réduction des calories au niveau individuel pourraient y être mises de l'avant (Maxime, 2019)<sup>13</sup>.

En plus du gaspillage alimentaire, le système alimentaire québécois fait face à de nombreux défis allant de la préservation de la biodiversité, à l'alimentation sobre en carbone, en passant par l'agriculture de proximité. Afin de permettre une réelle transformation de l'ensemble du système agro-alimentaire québécois, une des premières étapes est de rétablir un dialogue franc et ouvert entre les producteur-trice-s agricoles et les consommateur-trice-s. Seul un réel chantier national

permettant d'inclure les différent-e-s acteur-trice-s et d'aborder plusieurs enjeux clés de manière cohérente et coordonnée permettra une transformation en profondeur réellement positive du système agro-alimentaire. Quelques exemples des enjeux qui devront être abordés sont les initiatives locales de production urbaine ou péri-urbaine ainsi que la réduction de la place de la viande dans les assiettes et dans les champs (Côté, 2016).

### Clientèles visées

Agriculteur-trice-s et agronomes, centres de formation et de recherche, citoyen-ne-s, producteur-trice-s, transporteurs, distributeurs, transformateurs, restaurateurs, détaillants, municipalités, industries, commerces, institutions

### Contribution à la transition juste et équitable

Dans la perspective d'une refonte profonde de notre économie, le Groupe de travail jeunesse considère que le concept de sobriété devrait constituer le leitmotiv des stratégies et actions du gouvernement du Québec et engager toutes et tous les acteur-trice-s de notre société. La réduction de la consommation de biens réduirait les émissions associées au secteur des transports, où le transport routier représente 80,1 % des émissions.



La réduction du gaspillage alimentaire et une gestion performante et responsable de la matière organique permettraient aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre. À l'heure actuelle, les déchets représentent 6,2 % des émissions totales de gaz à effet de serre du Québec, soit 4,56 Mt éq. CO<sub>2</sub>.

De manière générale, les mesures proposées dans cette section contribuent à une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs du transport, de l'agriculture et de l'alimentation. En particulier, la réduction du gaspillage permet la réduction de la quantité de déchets et, incidemment, des émissions de gaz à effet de serre (Maxime, 2019).

### **Retombées et impacts anticipés**

La réduction de l'extraction des matières premières, du transport, des matières résiduelles, etc. – comme conséquence de la sobriété et de la décroissance – a des bénéfices environnementaux dans plusieurs domaines : pollution, biodiversité, etc.

Pour ce qui est de la santé publique, la réduction de la consommation et de la surconsommation réduit le stress associé à un niveau d'endettement élevé ainsi que la compétition associée à la consommation ostentatoire entre les individus.

### **Implantation dans d'autres juridictions**

Depuis janvier 2017, la Suède s'est dotée d'une taxe sur la réparation d'objets de la vie courante afin d'inciter les citoyen-ne-s à faire réparer leurs objets plutôt que de les jeter.

Le Québec pourrait s'inspirer de sa propre législation afin de contrôler et d'encadrer la publicité de biens et de services à fortes émissions de gaz à effet de serre, dont l'article 24 de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme et le Règlement d'application de la loi concernant la lutte contre le tabagisme.

Depuis 1993, la France et de nombreux pays européens ont mis en place des filières de responsabilité élargie des producteurs sur une diversité de produits, par exemple les automobiles, le textile, les meubles et les bateaux de plaisance et de sport.

La Politique alimentaire pour le Canada vise entre autres à réduire le gaspillage alimentaire dans une optique d'exemplarité gouvernementale (Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, 2019 : 11).

Afin de concrétiser son appartenance à la déclaration *Advancing Towards Zero Waste*, la ville de Montréal a adopté en

octobre 2019 le Plan directeur de gestion des matières résiduelles dans lequel elle s'engage à détourner 85 % des matières résiduelles de l'enfouissement d'ici 2030.

Depuis 1989, l'Alberta s'est dotée d'un programme de consigne pour l'ensemble des contenants à boisson, incluant les *Tetra Pak* et les contenants de plusieurs produits laitiers. En outre, trois ans après la hausse de la valeur de la consigne, le taux de récupération avait augmenté de 13 % pour les trois principales catégories de contenants (Pro Consigne Québec, 2013).

### **Risques liés à la faisabilité**

Certaines mesures peuvent être plus sensibles que d'autres et exiger une période d'adaptation et d'acceptabilité de la part de toutes les parties prenantes.

Trouver l'équilibre entre les incitatifs, la sensibilisation et des encadrements légaux punitifs requiert un certain doigté afin de parvenir à une sobriété, puis à une décroissance de la consommation et de la production.

### **Liens avec les politiques et plans gouvernementaux**

- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ;
- Stratégie gouvernementale de





## RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DE MOITIÉ D'ICI 2030

La Politique alimentaire pour le Canada vise entre autres à réduire le gaspillage alimentaire dans une optique d'exemplarité gouvernementale (Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, 2019 : 11) :

*Les mesures visant à réduire le gaspillage alimentaire favoriseront une nouvelle orientation vers des pratiques alimentaires plus durables. Ces mesures consisteront en une démarche plus systématique visant à réduire le gaspillage alimentaire au Canada en transformant les opérations des secteurs de la transformation, de la vente au détail et des services d'alimentation, et en réduisant le gaspillage alimentaire au sein du gouvernement fédéral.*

Le Canada vise ainsi à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2030 (Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, 2019 : 15).



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>développement durable 2015-2020 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Politique alimentaire pour le Canada (2019) ;</li> <li>Priorité 22 – Outiller les agriculteurs pour [réduire] les émissions de gaz à effet de serre des cultures et des élevages, Priorité 23 – Soutenir les réductions d'émissions de gaz à effet de serre associées à la gestion des matières résiduelles et Priorité 27 – Soutenir les acteurs économiques vulnérables du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques ;</li> <li>Principe de santé et qualité de vie, de pollueur payeur et d'internalisation des coûts, de protection de l'environnement, de l'accès au savoir, de prévention, de précaution, de préservation de la biodiversité et du respect de la capacité de support des écosystèmes et de production et consommation responsables de la Loi sur le développement durable.</li> </ul> | <ol style="list-style-type: none"> <li>Lancement d'une consultation publique sur la réforme du monde du travail et d'une campagne de publicité nationale en faveur de la simplicité volontaire</li> <li>Réduction progressive de la semaine de travail et adoption de mesures diverses qui accroissent la popularité des mouvements tendant vers la simplicité volontaire</li> <li>Mise en place de programme de requalification et de formation continue pour les travailleur-euse-s, des programmes de transfert d'employé-e-s et de placement, des bourses d'études spécifiques aux domaines en lien avec la transition juste et équitable, etc.</li> <li>Promotion d'une alimentation sobre en carbone, locale et biologique, de même que des circuits courts</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>Adoption d'une réglementation sur le bannissement des articles à usage unique dans les institutions, commerces et industries</li> <li>Lancement d'une étude exhaustive pour documenter le phénomène du gaspillage alimentaire</li> <li>Adoption d'une politique pour contrer le gaspillage alimentaire</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <p><b>Étapes de mise en œuvre</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <p>Politique de sobriété</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <p>Saine gestion des matières résiduelles</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <p><b>Investissements requis et coûts évités</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <ol style="list-style-type: none"> <li>Adoption par le Conseil du Trésor d'une stratégie gouvernementale en matière de sobriété qui s'adressera à tous les ministères et organismes publics et parapublics</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <ol style="list-style-type: none"> <li>Adoption d'un plan d'action ambitieux qui renforce la hiérarchie des 5R-VE et fait du gouvernement du Québec un acteur exemplaire</li> </ol> <p>Déploiement d'un programme de sensibilisation à la hiérarchie des 5R-VE, notamment sur le mode de vie tendant vers le zéro déchet, la simplicité volontaire et la réparation</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <p>La mise en œuvre de la mesure requerra plusieurs investissements, notamment pour l'acquisition de connaissances chez les acteur-trice-s impliqué-e-s dans le secteur de l'économie collaborative, de seconde main et de la réparation et en ce qui a trait aux données entourant le gaspillage alimentaire. Ces informations guideront entre autres le développement d'initiatives complémentaires à celles existantes et permettront d'identifier les besoins en termes de formation.</p> <p>Le financement gouvernemental permettrait de développer et de mettre en œuvre les programmes de gestion des matières résiduelles dans les institutions, commerces et industries, des campagnes de sensibilisation, les systèmes de consignation de contenants à remplissages multiples, le soutien au</p> |

développement et à la promotion d'initiatives encourageant la réparation, le financement des initiatives et des organismes faisant la promotion d'un mode de vie tendant vers le zéro déchet ou la simplicité volontaire.

Des ressources de la fonction publique seront également à impartir pour travailler à la modernisation de la consigne et de la responsabilité élargie des producteurs, et au développement d'un cadre permettant l'utilisation de l'affichage environnemental.

La réduction de la consommation et du gaspillage permettra la réduction des dépenses liées à la gestion des matières résiduelles (transport, tri et conditionnement des matières recyclables, collecte, traitement des matières organiques et élimination) et réduira les impacts économiques et sociaux liés au surendettement et à la surconsommation.

L'élargissement de la responsabilité élargie des producteurs contribuera à une prise en charge par l'industrie des frais liés à la gestion en fin de vie des objets qu'elle met en marché.

La transformation du secteur agro-alimentaire dans une logique d'adaptation permettra d'éviter d'importants coûts pour l'ensemble de la société québécoise.

### **Collaborateur-trice-s**

Jeunes, populations autochtones, secteur agro-alimentaire, milieux agricoles, union de producteur-trice-s, agriculteur-trice-s, milieux de la recherche, collectivités, citoyen-ne-s, organismes communautaires, villes et municipalités, entreprises d'économie sociale, industries, commerces, institutions, secteur de la publicité, transporteurs, distributeurs, transformateurs, restaurateurs, détaillants

### **Recherche et innovation**

La révision des modes de production est une occasion de stimuler la réflexion sur les processus de production, pour accroître la durabilité des biens (alimentaires et non-alimentaires), des chaînes d'approvisionnement et des modèles socio-économiques alternatifs. Il est aussi nécessaire de se pencher sur la question des « biens de base » vs les « biens ostentatoires » ou les « biens de luxe ».

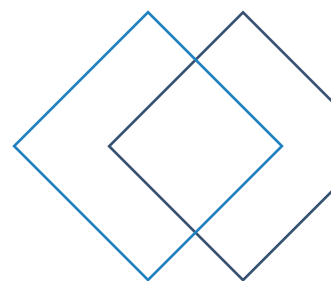
Le volet recherche quant à la psychologie du changement pour appuyer les stratégies de marketing social visant un changement de comportements est également à considérer.

En matière de gaspillage alimentaire, des données sont

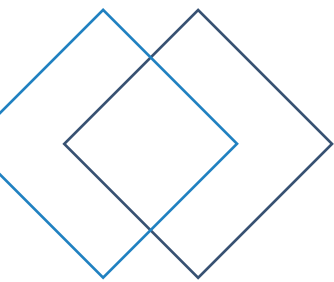
nécessaires pour identifier les enjeux par secteurs et identifier des leviers d'action prioritaires (logistique, approvisionnement et entreposage pour réduire le gaspillage alimentaire ainsi que les émissions liées à ces secteurs). Ces données devraient être recueillies par un ou des organismes neutres.

Un autre domaine où davantage de recherche est nécessaire concerne l'empreinte environnementale des importations, tant en termes d'extraction de ressources, que de transformation ou de transport.

Finalement, une meilleure segmentation des données disponibles au travers de l'inventaire, en particulier dans le domaine des transports et des matières résiduelles, permettrait aux acteur-trice-s sur le terrain de mieux orienter leurs actions.







### 5.3 Interdire l'obsolescence et élargir la responsabilité élargie des producteurs

**Objectif : Augmenter la durée de vie moyenne des produits afin de détourner les biens et appareils fonctionnels de l'élimination et du recyclage au plus tard en 2025**

- Les modalités d'application de la garantie légale sont clarifiées grâce à des balises définies quant à la durée de vie des différentes catégories d'objets dès 2023
- Une modification légale est adoptée pour freiner l'obsolescence (modification de la Loi sur la protection du consommateur) comprenant une obligation pour le producteur d'indiquer la durée de vie minimale de fonctionnement du produit et des informations sur sa réparabilité au plus tard en 2025
- Augmentation de la durée de vie moyenne des produits<sup>14</sup> en 2025

**Objectif : Renforcer et élargir la responsabilité élargie des producteurs**

- Modifier le règlement sur la responsabilité élargie des producteurs pour intégrer des critères de durabilité et de réparabilité des objets d'ici 2022
- Assujettir dès 2020 les huit (8) catégories de produits identifiés comme prioritaires par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques<sup>15</sup>
- À partir de 2021, assujettir annuellement deux (2) nouvelles catégories de produits prioritaires à la responsabilité élargie des producteurs jusqu'en 2030

L'obsolescence, soit la dépréciation – réelle ou perçue – d'un objet avant sa fin de vie réelle est un phénomène dont l'empreinte environnementale est largement sous-estimée. Dans une étude pancanadienne réalisée par Équiterre, on constate que

seulement 26 % des Canadien-ne-s auraient recours à la réparation de leurs appareils électroniques. Cette pratique s'appuie sur le principe de la réduction à la source, par une réduction de la consommation et une réduction des déchets.

La consommation et la surconsommation de biens ont une empreinte environnementale à toutes les étapes du cycle de vie : extraction de ressources, transformation, transport, enfouissement ou incinération, etc. Le plus récent inventaire des émissions de gaz à effet de serre du Québec estime, par exemple, à 6,2 % la part des émissions de gaz à effet de serre du Québec liées aux déchets (MELCC, 2018 : 36).

Il est nécessaire de réduire drastiquement notre consommation afin de pouvoir réduire les émissions liées à la production et de repenser les systèmes de gestion des matières résiduelles.

Dans ce contexte, au-delà de la réduction à la source et de l'amélioration du tri, il faut un changement de paradigme. Le gouvernement du Québec doit opérer une transition vers une économie de la sobriété et de la durabilité. Il dispose d'outils législatifs pour y contribuer, notamment avec la Loi sur la protection du consommateur et le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.

Pour ce qui est de la Loi sur la protection du consommateur, il faudrait une clarification quant aux balises d'application de la garantie légale, qui stipule qu'« un produit doit pouvoir servir à son usage normal pendant une durée raisonnable ».

L'interprétation de la notion de durée raisonnable n'est pas balisée, et les jugements aux petites créances ne font pas jurisprudence, ce qui laisse libre cours à la subjectivité.

### **Ministères et organismes responsables**

Office de la protection du consommateur (principal) : arrimer les modifications législatives à la Loi sur la protection du consommateur.

Économie et Innovation : accompagner les entreprises pour l'adoption de changements dans leurs modèles d'affaires afin d'accroître la durabilité et la réparabilité des biens.

Environnement et Lutte contre les changements climatiques : réviser et mettre à jour la réglementation pour assujettir davantage de produits à la responsabilité élargie des producteurs et élargir les obligations de reddition de compte pour y intégrer la durabilité et la réparabilité.

Revenu Québec : assurer la perception des amendes, le cas échéant, remises pour des infractions à la Loi sur la protection du consommateur.

### **Principales composantes**

La **lutte contre l'obsolescence** doit également devenir un élément central d'une stratégie structurante de réduction des gaz à effet de serre. L'action à ce sujet peut notamment s'appuyer sur deux leviers : d'une part, la modernisation de la Loi sur la protection du consommateur pour y intégrer la notion d'obsolescence et pour baliser les modalités d'application de la garantie légale ; d'autre part, l'élargissement de la responsabilité élargie des producteurs à d'autres objets, en intégrant à la réglementation la notion de durabilité et de réparabilité des produits.

Une telle pratique s'appuie sur le principe de la réduction à la source, par une réduction de la consommation et une réduction des déchets, encourageant notamment l'économie collaborative et de seconde main. Au cœur de cette lutte, le financement et la promotion de programmes et d'initiatives encourageant la réparation (formations, ateliers, etc.), permettraient de réduire le volume des déchets, dont les déchets électroniques.

Le Québec doit se doter d'un plan pour renforcer le respect de la hiérarchie des 5R-VE, soit le refus, la réduction à la source, le réemploi et la réparation, le recyclage, la valorisation et l'élimination. Ce plan devrait s'inspirer d'une vision zéro déchet ultime. La province doit également soutenir les municipalités dans la mise en place d'une collecte sélective efficace afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à une mauvaise gestion des résidus organiques, à la contamination croisée des produits recyclables ainsi qu'au transport inutile. Le plan devrait comprendre des mesures visant l'amélioration du recyclage des déchets et équipements électroniques.

L'adoption de mesures législatives pour contrer l'obsolescence, en plus de programmes et d'initiatives pour encourager la réparation (formations, ateliers, etc.), permettrait de réduire le volume des déchets électroniques.

### **Clientèles visées**

Municipalités, industries, commerces et entreprises, institutions, citoyen-ne-s

### **Contribution à la transition juste et équitable**

La responsabilisation des producteurs est une manière concrète de leur faire prendre part

à l'amélioration des pratiques, d'accroître le taux de récupération et leur traçabilité, ainsi que d'améliorer leur gestion.

La réduction de la consommation de biens réduirait par le fait même les émissions associées au secteur des transports, où le transport routier représente 80,1 % des émissions de ce secteur. Les ressources et les émissions de gaz à effet de serre associées à la production et à la transformation des objets sont particulièrement méconnues. Selon l'ADEME, les équipements présents dans une maison auraient mobilisé 18 fois plus de ressources que leur poids final de leur production à leur distribution, et émis pendant ces étapes de leur cycle de vie l'équivalent de six allers-retours Paris-New York.

À titre d'exemple, « la fabrication d'un [téléphone cellulaire] (de l'extraction des minéraux à l'assemblage final) est responsable d'environ trois quarts de [s]es impacts. » En 2017, 1,7 milliard de cellulaires ont été vendus dans le monde, et leur fabrication « a généré l'équivalent en gaz à effet de serre des émissions totales annuelles produites par l'Autriche. Garder son téléphone plus longtemps (1/3 plus longtemps) pourrait éviter l'émission de 65 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> » (ADEME, 2019).

La prolongation de la durée de vie des objets est une solution reconnue pour réduire leur empreinte environnementale, en l'amortissant sur une plus longue période. Selon une étude réalisée par Équiterre en 2018, la réparation est encore sous-utilisée et serait utilisée par 19 % des personnes sondées pour les électroménagers et 26 % pour les appareils électroniques.

### **Retombées et impacts anticipés**

L'accessibilité de la réparation a des bénéfices environnementaux incontestables, en plus de favoriser le développement d'un réseau consacré à la réparation avec des répercussions économiques locales. L'économie sociale et de seconde main bénéficient également de la réduction de la consommation de biens neufs.

En ce qui concerne la santé publique, la réduction de la consommation et de la surconsommation réduit le stress associé à un niveau d'endettement élevé.

La réduction de l'extraction des matières premières, du transport, des matières résiduelles, etc.

– associée à la réduction de la consommation de biens – a aussi des bénéfices environnementaux.

### **Implantation dans d'autres juridictions**

Les poursuites en cours contre certaines entreprises comme Apple ou Samsung illustrent bien les enjeux reliés aux pratiques commerciales favorisant l'obsolescence. Une législation contraignante est nécessaire pour que des solutions concrètes soient appliquées.

Dans sa Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la France a défini l'obsolescence programmée comme « tout stratagème par lequel un bien voit sa durée de vie sciemment réduite dès sa conception, limitant ainsi sa durée d'usage pour des raisons de modèle économique ».

Un projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire en France vise à instaurer des mesures concrètes pour agir face au gaspillage des ressources, notamment pour interdire la destruction des invendus, favoriser la réparation et l'utilisation de pièces détachées et intégrer de nouvelles filières en responsabilité élargie des producteurs.

### **Risques liés à la faisabilité**

Les changements législatifs ayant une incidence sur le taux de renouvellement des objets et sur le modèle économique des

entreprises constitueront un important défi politique.

Pour s'assurer de résultats concrets, des suivis et une importante reddition de compte seront nécessaires pour assurer l'application réelle de la responsabilité élargie des producteurs et de mesures législatives contre l'obsolescence.

L'évolution rapide des technologies fait en sorte que les objets de consommation courante deviennent rapidement remplacés par une nouvelle génération de produits. Cela peut représenter un défi par rapport aux objectifs de prolongation de la vie utile des objets. De plus, il est à prévoir une forte résistance des entreprises touchées par un élargissement de la responsabilité élargie des producteurs à de nouveaux produits. Le processus législatif pourrait ainsi être plus long pour faire adopter le règlement.

#### **Liens avec les politiques et plans gouvernementaux**

- Loi sur la protection du consommateur ;
- Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises ;
- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ;
- Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 ;

- Priorité 23 – Soutenir les réductions d'émissions de gaz à effet de serre associées à la gestion des matières résiduelles du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) ;
- Principes de protection de l'environnement, du pollueur payeur et d'internalisation des coûts de la Loi sur le développement durable de 2006.

#### **Étapes de mise en œuvre**

1. Bonifier la liste des produits visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises
2. Élargir et renforcer la responsabilité élargie des producteurs à d'autres produits, en tenant compte de leur empreinte environnementale, et y intégrer des critères de durabilité et de réparabilité
3. Définir la durée raisonnable par catégorie de produits pour baliser l'application de la durée raisonnable telle que définie dans la Loi sur la protection du consommateur
4. Intégrer la notion d'obsolescence dans la Loi sur la protection du consommateur

#### **Investissements requis et coûts évités**

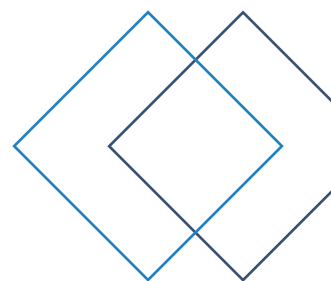
Cette pratique permet de réduire les coûts de gestion des matières résiduelles pour les organismes municipaux et de réduire les impacts économiques, notamment ceux liés au surendettement des ménages.

#### **Collaborateur·trice·s**

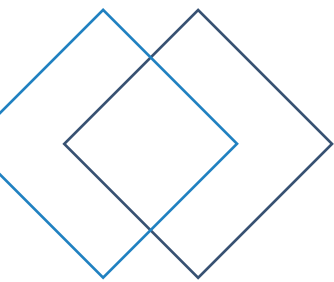
Jeunes, populations autochtones, villes et municipalités, collectivités, citoyen·ne·s, organismes communautaires, entreprises d'économie sociale, entreprises, commerces

#### **Recherche et innovation**

La révision des modes de production est une occasion de stimuler la réflexion sur l'innovation liée aux processus de production pour accroître la durabilité des biens.







## 5.4 Intégrer les émissions de gaz à effet de serre de nos importations dans l'inventaire québécois

### Objectif : Intégrer les émissions de gaz à effet de serre de nos importations dans l'inventaire québécois dès 2025

- 1 portrait d'ensemble des émissions de gaz à effet de serre associées aux importations pour 2023
- 1 inventaire national annuel intégrant les émissions de gaz à effet de serre de nos importations dès 2025

Chaque année, le Québec publie son inventaire des émissions de gaz à effet de serre. Le Québec est la troisième province qui émet le plus de gaz à effet de serre au Canada après l'Alberta et l'Ontario. En 2016, les émissions totales de gaz à effet de serre au Québec se chiffraient à 78,6 Mt éq. CO<sub>2</sub>, soit 9,6 t par habitant·e et 11,1 % des émissions canadiennes, lesquelles atteignaient 704,2 Mt éq. CO<sub>2</sub> (MELCC, 2018). En contrepartie, le Québec est aussi la province qui émet le moins de gaz à effet de serre par personne avec ses 9,6 t éq. CO<sub>2</sub>, quantité similaire à celle des habitant·e·s du Danemark et de la Norvège et plus faible que la moyenne canadienne de 19,4 t éq. CO<sub>2</sub>.

Or, cet inventaire n'inclut que les émissions produites au Québec et ne tient pas compte des émissions

engendrées par les importations. Les émissions liées à la production et à l'achat de biens importés ne sont pas comptabilisées, alors qu'elles sont directement causées par nos actions et nos choix de consommation. Par exemple, un inventaire complet des émissions de gaz à effet de serre réalisé par 79 municipalités intégrant les importations dans les secteurs de la consommation (vêtements, appareils électroniques, électroménagers, etc.), de l'alimentation et des infrastructures montrait une hausse de 59 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à un inventaire territorial, et ce, même en excluant les émissions associées aux exportations (C40, 2018 : 8)<sup>16</sup>.

De l'avis du Groupe de travail jeunesse, l'inventaire québécois

des émissions de gaz à effet de serre devrait ainsi tenir compte des impacts de la production liée à notre consommation de biens importés. En 2018, le rapport de C40 Cities évaluait que les émissions liées à la consommation des villes à revenu élevé, comme Montréal, devraient diminuer du deux tiers d'ici 10 ans (C40, 2018 : 8).

### Ministères et organismes responsables

Environnement et Lutte contre les changements climatiques : diriger la conduite de l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre.

Économie et Innovation, Agriculture, Pêcheries et Alimentation, Transports : fournir des données quant aux importations et à leurs impacts en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

### Principales composantes de la mesure phare

La valeur des importations québécoises de biens en 2018 s'élevait à près de 103 milliards \$, sur un PIB total de 435 milliards \$ pour cette même année. Si les importations représentent 24 % du PIB, les émissions de gaz à

effet de serre qui y sont associées sont plus que significatives, et doivent être considérées pour un inventaire plus représentatif des émissions de gaz à effet de serre du Québec (Banque de données des statistiques officielles du Québec et Finances Québec, 2019).

La bonification de l'inventaire permettra d'avoir une première vue d'ensemble des émissions de gaz à effet de serre associées aux activités et à la consommation du Québec. Pour y arriver, une recension des données existantes devra être menée, et la définition d'une méthodologie claire permettra de réaliser, à terme, un portrait d'ensemble des émissions de gaz à effet de serre en incluant celles associées aux importations à partir de 2023.

Une fois la méthodologie définie, le défi sera de les intégrer à l'inventaire annuel des émissions de gaz à effet de serre dès 2025, en intégrant les émissions de gaz à effet de serre liées aux importations dans chaque secteur du rapport d'inventaire (transport, déchet, industrie, etc.). Une différenciation entre les gaz à effet de serre émis sur le territoire et hors Québec devra être faite.

#### **Clientèles visées**

Ministères et organismes gouvernementaux, industries, commerces et institutions

#### **Contribution à la transition juste et équitable**

La prise en compte des émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation de biens produits hors Québec contribuera à une responsabilisation collective. Elle permettra également de rétablir davantage d'équité dans la juste part de réduction des émissions de gaz à effet de serre auxquels doivent contribuer les pays ou les États fédérés, comme le Québec.

Les importations représentent 25 % du PIB et, par conséquent, des émissions de gaz à effet de serre importantes. À l'échelle mondiale, si toutes les personnes avaient des modes de consommation équivalents à ceux du Canada, le jour du dépassement, soit la date à laquelle l'humanité a consommé toutes les ressources renouvelables que la Terre peut produire en un an, aurait été le 18 mars 2019, comparativement au 14 juin 2019 pour la Chine. Ainsi, à une plus large échelle, la comptabilisation des gaz à effet de serre associés aux importations contribue à déconstruire le mythe selon lequel la Chine a la plus grande part de responsabilité en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

#### **Retombées et impacts anticipés**

Cette bonification de l'inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre permettra d'avoir une lecture plus juste de nos émissions et de notre responsabilité pour contribuer à l'atteinte des objectifs internationaux. Les informations colligées contribueront à identifier les leviers d'action porteurs en fonction d'un bilan représentatif des émissions de gaz à effet de serre et pourront influencer la formulation de politiques et stratégies gouvernementales.

Les données accessibles contribueront à étoffer la compréhension de la population québécoise au sujet des enjeux climatiques et des impacts de la surconsommation. En ce sens, elles pourront alimenter le curriculum de formation à l'écocitoyenneté et permettront aux citoyen-ne-s de se mobiliser autour de projets porteurs pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, notamment grâce à une meilleure compréhension des leviers d'action entourant la réduction de la consommation, le partage de biens et la prolongation de la durée de vie des objets.

#### **Implantation dans d'autres juridictions**

À notre connaissance, aucune juridiction n'a intégré à ce jour la compilation des émissions de gaz à effet de serre liées aux



### EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT DE L'ONTARIO

« Un nouveau modèle, qui comptabilise les émissions liées à la consommation, donne la responsabilité des émissions au territoire où les biens et services ont finalement été consommés, c'est-à-dire à ceux qui jouissent des biens et services dont la production a engendré des émissions. En raison de la différence de consommation des pays les uns par rapport aux autres, cette approche de comptabilisation des émissions de carbone dresse un tableau beaucoup plus complet de l'empreinte carbone de chaque pays sur le climat mondial que le modèle actuel.

[...]

Bien que peu de pays rédigent des politiques sur le carbone selon les données sur les émissions liées à la consommation, le Royaume-Uni a exploré cette option afin de mieux comprendre les émissions issues de ses échanges commerciaux. En 2011, une étude gouvernementale a révélé que, des 726 Mt d'émissions liées aux habitudes de consommation des ménages, une proportion de 55 % provient des activités de production extraterritoriales, principalement en Chine. » (Commissaire à l'environnement de l'Ontario, 2016 : 55)



importations dans son bilan d'émissions. Toutefois, c'est une tendance qui émerge, comme le souligne le travail d'analyse réalisé par C40 Cities à l'échelle de 79 municipalités.

Le rapport du Commissaire à l'environnement de l'Ontario illustre également cette tendance (Commissaire à l'environnement de l'Ontario, 2016 : 55).

### Risques liés à la faisabilité

Le travail à réaliser pour intégrer les émissions de gaz à effet de serre associées aux importations est complexe, et sera à réaliser dans un délai serré. Il est toutefois incontournable pour contribuer à la mise en œuvre d'une transition juste et équitable.

### Liens avec les politiques et plans gouvernementaux

- Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère et Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre ;
- Principe d'équité et de solidarité sociales, d'accès au savoir et de partenariat et coopération intergouvernementale, de production et consommation responsables et du pollueur payeur de la Loi sur le

développement durable de 2006.

### Étapes de mise en œuvre

1. Dresser un portrait d'ensemble des émissions de gaz à effet de serre associées aux importations pour 2023
2. Définir une méthodologie pour évaluer les impacts des importations en termes d'émissions de gaz à effet de serre et les intégrer à l'inventaire québécois pour 2023
3. Collecter les données sur les émissions de gaz à effet de serre liées aux importations d'ici 2025
4. Chaque année, produire un inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre comprenant les importations dès 2025

### Investissements requis et coûts évités

La compilation, la collecte et l'analyse des données requerront des investissements publics significatifs, tant en ressources humaines destinées à la tâche au sein du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que des groupes de recherche spécialisés qui seront sollicités dans le cadre de la démarche.

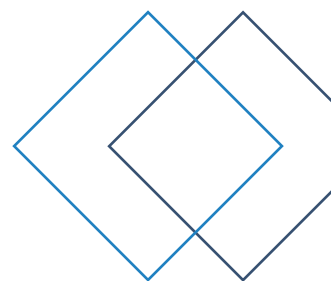
### Collaborateur-trice-s

Milieux de la recherche, Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Société de l'assurance automobile du Québec

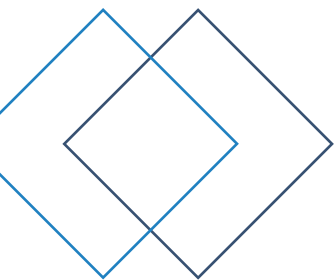
### Recherche et innovation

La mesure proposée nécessite de la recherche et de l'innovation, notamment en ce qui a trait au développement de la méthodologie de collecte et d'analyse de données.

Comme peu de données comparables existent à l'échelle d'un territoire, le travail réalisé pourra inspirer d'autres provinces et pays à en faire autant, et ainsi avoir un impact sur la représentativité des engagements en termes de réduction des gaz à effet de serre.







## 5.5 S'engager à dévoiler les actifs en carbone et désinvestir massivement des énergies fossiles

**Objectif : Cesser tout type de subvention, directe et indirecte, au secteur des énergies fossiles, incluant le gaz naturel, au plus tard en 2025**

- 0 dollar alloué au secteur des énergies fossiles au plus tard en 2025

**Objectif : Interdire tout nouveau projet – y compris tout projet d'agrandissement – d'exploration, d'exploitation, de transport ou de transformation des énergies fossiles dès 2020**

- 0 projet lié aux énergies fossiles soutenu ou permis dès 2020
- 1 loi ou moratoire sur tout projet dans le secteur des énergies fossiles adoptés dès 2020

**Objectif : Adopter l'exigence, pour les détenteurs d'actifs financiers, de dévoiler leurs actifs en carbone et d'en réduire rapidement l'importance d'ici à 2030**

- 100 % des actifs financiers en carbone sont dévoilés dès 2023
- 10 % de réduction des actifs financiers en carbone par année entre 2025 et 2030

**Objectif : Faire des bâtiments net-zéro la norme au plus tard en 2024**

- 1 nouveau Code du bâtiment adopté en 2022
- 100 % des nouveaux bâtiments institutionnels et résidentiels sont des bâtiments net-zéro en 2022
- 100 % des nouveaux bâtiments commerciaux et industriels sont des bâtiments net-zéro en 2024

La demande en énergie est très forte au Québec, et elle n'est dépassée que par celle du Canada

en entier et par celle des États-Unis. Le Québec a l'occasion de marquer un tournant historique

dans le développement de la province en abolissant le soutien financier et politique aux énergies fossiles, et par le fait même de positionner le Québec comme leader au Canada et dans le monde.

L'analyse des capacités de production des différentes filiales énergétiques présentes au Québec semble démontrer que les potentiels en énergies renouvelables de la province seraient largement suffisants pour répondre aux besoins énergétiques des Québécois-es (Rivest, 2014), si ces potentiels sont effectivement explorés et développés suffisamment rapidement pour répondre à l'urgence de la crise climatique.

D'ici 2050, le Québec devrait mettre fin à toute consommation d'énergies fossiles. Plusieurs études ont permis d'établir le constat que la décarbonisation complète est possible techniquement et économiquement, mais qu'elle requiert une réduction et une élimination draconiennes des énergies fossiles. Le Québec s'est de plus engagé dans sa politique énergétique 2020-2030 à réduire sa consommation d'hydrocarbures de 40 % d'ici 2030, par rapport au niveau de 2016.

Dans une logique de décarbonisation, il est primordial d'arrêter dès maintenant tout soutien financier et politique aux énergies fossiles, tant localement qu'à l'international. Le Québec doit développer d'autres secteurs d'activité que celui des hydrocarbures.

Cette mesure s'inscrit dans la perspective d'un désinvestissement massif des énergies fossiles, incluant le gaz naturel, au niveau collectif.

### **Ministères et organismes responsables**

Finances : mener une analyse en vue d'abolir les subventions directes et indirectes et toutes dispositions fiscales disponibles à l'industrie des énergies fossiles ; cesser le financement de tout nouveau projet – y compris tout projet d'agrandissement – d'exploration, d'exploitation, de transport ou de transformation du charbon, du pétrole et du gaz naturel non-renouvelable ; divulguer les chiffres de manière claire et accessible en termes de financement aux énergies fossiles.

Énergie et Ressources naturelles, Économie et Innovation : arrêter l'étude de tout nouveau projet – y compris tout projet d'agrandissement – d'exploration, d'exploitation, de transport ou de transformation des énergies fossiles ; préciser clairement le

type d'énergie visé lors de l'octroi d'une subvention dans un objectif de transparence.

Affaires municipales et Habitation : établir et adopter un nouveau Code du bâtiment imposant la norme net-zéro à tout nouveau bâtiment.

Hydro-Québec : continuer la fermeture des centrales au diesel et leur remplacement par des sources d'énergie renouvelables.

Investissement Québec, Revenu Québec, Caisse de dépôt et placement du Québec : cesser et retirer tout investissement, direct et indirect, et toute subvention, directe ou indirecte, dans le secteur des énergies fossiles, incluant le gaz naturel non-renouvelable.

Fonds d'électrification et des changements climatiques : cesser toute subvention, directe et indirecte, au secteur des énergies fossiles, incluant le gaz naturel non-renouvelable.

### **Principales composantes**

Pour mettre en œuvre l'interdiction de tout nouveau projet – y compris tout projet d'agrandissement – d'exploration, d'exploitation, de transport ou de transformation des énergies fossiles dès 2020, il est urgent de remplacer la Loi sur les hydrocarbures par une loi empêchant l'exploration et

l'exploitation des hydrocarbures au Québec. Un plan de retrait des permis pétroliers et gaziers en vigueur est également à prévoir, de même que la fermeture de toutes les raffineries au Québec d'ici 2040.

Il faut opérer une révision des règles d'Investissement Québec, du Fonds d'électrification et de changements climatiques, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, de Revenu Québec et de tous les autres ministères et organismes gouvernementaux afin de mettre fin à tout soutien financier direct ou indirect aux énergies fossiles. Le secteur pétrolier et gazier doit également être exclu de tout portefeuille d'investissement sous le contrôle de l'État ou de toute institution publique ou parapublique, notamment celui de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« désinvestissement »). Pour faciliter le suivi des contributions financières gouvernementales à l'industrie des hydrocarbures, celles-ci doivent être quantifiées et rendues publiques. Une plus grande transparence doit aussi s'appliquer à toute subvention au secteur énergétique, pour laquelle le type d'énergie appuyé doit être clairement précisé.

Plus tôt cette année, le Groupe d'experts sur la finance durable a proposé au gouvernement fédéral de mettre en œuvre les

recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (en anglais, *Task Force on Climate-related Financial Disclosures*, ou TCFD). Ces recommandations visent à « assurer la communication, par les sociétés et les institutions financières, d'information financière reliée aux changements climatiques qui soit plus pertinente, plus uniforme et plus comparable. » La prémisse du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques est la suivante : « une meilleure information sur les enjeux climatiques dans l'ensemble des fonctions opérationnelles de base servira à orienter l'attention des organisations ainsi qu'à produire les données dont les marchés et les décideurs stratégiques ont besoin pour évaluer les risques et les occasions ainsi que pour renforcer la confiance » (Gouvernement du Canada, 2019 : 18).

Au niveau des bâtiments, l'adoption d'un nouveau Code du bâtiment permettrait d'obliger tout nouveau bâtiment à avoir une consommation énergétique nette zéro et à être conçu à partir de matériaux à faible empreinte carbone. Les crédits d'impôt pour la rénovation écoénergétique peuvent être bonifiés pour être plus attrayants et profitables. Les gains en efficacité énergétique

dégagés par tout type de bâtiment sont d'ailleurs essentiels à l'électrification des transports.

### Clientèles visées

Industries pétrolières et gazières, industrie de la construction et développeurs immobiliers, industrie manufacturière, secteur financier, investisseur·euse·s

### Contribution à la transition juste et équitable

Le Québec est encore bien loin d'atteindre ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et il est donc nécessaire de réduire la demande énergétique et de faire de la substitution énergétique dans les secteurs qui sont des grands consommateurs d'énergies fossiles.

Lorsque le Québec aura réussi à mettre un terme au soutien et à sa consommation d'énergies fossiles, il sera logique de fermer les raffineries encore présentes sur son territoire. L'interruption de leurs activités très polluantes contribuera à réduire encore davantage les émissions de gaz à effet de serre du territoire québécois.

Les fonds publics qui ne serviront plus à financer le secteur des énergies fossiles par les subventions et les investissements pourront être investis dans la transition juste et équitable.

Réallocation des subventions aux énergies fossiles est un excellent moyen de financer la transition.

### Retombées et impacts anticipés

Au Québec, la forte dépendance aux combustibles fossiles, massivement importés, pose un défi économique et compte pour près des deux tiers du déficit de la balance commerciale de la province (Rivest, 2014).

Le cadre réglementaire québécois et les assurances contre d'éventuels désastres environnementaux causés par la consommation ou le transport des énergies fossiles ne permettent pas de garantir la sécurité des citoyen·ne·s (Boudreault et Breton, 2014). L'abolition des activités de cette industrie pour favoriser des secteurs énergétiques moins risqués s'en trouve donc justifiée.

La création d'emplois dans de nouveaux secteurs permettra de compenser la perte d'emplois dans les secteurs en perte de vitesse. L'augmentation potentielle et temporaire des coûts pour les consommateur·trice·s (bâtiment, transport, etc.) pourrait être compensée par des déductions ou des crédits d'impôt modulés selon le revenu.

Ces pratiques permettent une baisse importante des émissions de gaz à effet de serre. En plus, elles contribuent à améliorer

la balance commerciale de la province par une réduction des importations d'énergies fossiles.

### **Implantation dans d'autres juridictions**

Bien que plusieurs pays annoncent depuis de nombreuses années la fin des subventions aux énergies fossiles (dont l'engagement du G20 dès 2009 et l'engagement par le G7 en 2016 d'éliminer ces subventions d'ici 2025), très peu l'ont réellement réalisée.

Pour s'inspirer, le Québec peut toutefois se tourner vers le Maroc, un des rares États à avoir supprimé dans les dernières années la majorité de ses subventions aux hydrocarbures (Novethic, 2016). Comme le Québec, le Maroc importe la vaste majorité des énergies fossiles qu'il consomme et les subventions servent principalement à baisser le prix des carburants consommés. Une réforme des subventions à la consommation de carburant a été menée par étape de 2013 à 2015. En compensation, le gouvernement marocain a offert un financement pour pallier en partie à l'augmentation subséquente du prix des carburants, principalement en permettant aux chauffeur-euse-s de taxi et aux transporteurs routiers de s'équiper de véhicules moins énergivores. Les économies réalisées par l'État ont été relocalisées vers l'éducation, le

soutien aux veuves et les énergies renouvelables. Cette relocalisation des ressources du Royaume n'est pas étrangère au fait que le Maroc compte dorénavant la plus grande et la plus puissante centrale solaire au monde (Sciences et Avenir, 2019).

L'Irlande s'est aussi engagée en 2018 à retirer tous ses investissements dans les énergies fossiles (Carrington, 2018).

Au Canada, la Ville de Vancouver s'est donnée comme cible de ne construire que des bâtiments passifs à partir de 2030.

### **Risques liés à la faisabilité**

Les risques et les défis sont de deux ordres : d'une part, on anticipe une forte résistance de l'industrie pétrolière et gazière ; d'autre part, l'acceptabilité sociale n'est pas gagnée d'avance. L'expérience de la fermeture de la raffinerie de Shell devrait servir à améliorer les mesures accompagnant les travailleur-euse-s touché-e-s.

Le nouveau Code du bâtiment pourrait augmenter les coûts de construction de nouveaux bâtiments. Des mesures gouvernementales devraient être mises en place pour éviter une hausse des loyers en conséquence.

Il faut reconnaître que la transition au niveau des transports représente un défi d'acceptabilité immense. Il en est de même pour les secteurs qui consomment des énergies fossiles, où des mesures radicales sont requises pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Il faudra investir des efforts importants et beaucoup de courage politique pour y arriver.

### **Liens avec les politiques et plans gouvernementaux**

- Loi sur les hydrocarbures ;
- Politique de mobilité durable ;
- Loi sur les véhicules zéro émission ;
- Priorité 12 – Envoyer un signal de prix du carbone en instaurant un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission, Priorité 14 – Verdir le parc automobile grâce à des véhicules plus écoénergétiques et mieux entretenus, Priorité 17 – Réduire l'empreinte environnementale du transport routier des marchandises, Priorité 20 – Favoriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels et Priorité 21 – Réduire l'utilisation des halocarbures du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) ;
- Principe d'efficacité économique, de production



et de consommation responsables, du pollueur payeur et d'internalisation des coûts de la Loi sur le développement durable de 2006.

### Étapes de mise en œuvre

1. Interdiction de tout nouveau projet – y compris tout projet d'agrandissement – d'exploitation, de transport ou de transformation des énergies fossiles
2. Remplacer la Loi sur les hydrocarbures par une loi empêchant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec
3. Abolition de toute subvention directe et indirecte au secteur des énergies fossiles, incluant le gaz naturel non-renouvelable
  - a) Mandater le Ministère des Finances pour mener une analyse en vue d'abolir les subventions et dispositions fiscales disponibles à l'industrie des énergies fossiles
  - b) Réviser les règles d'Investissement Québec, de Revenu Québec, du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et de tous les autres ministères et organismes gouvernementaux
4. Créer et adopter un nouveau Code du bâtiment carboneutre

5. Créer un fonds de protection sociale pour les travailleur·euse·s et les communautés touché·e·s par la transition
6. Offrir une aide financière – sous la forme de subvention ou d'incitatifs fiscaux – pour la modernisation éco-énergétique des villes, des régions et des entreprises désireuses d'abandonner l'extraction, la production, le transport et l'utilisation d'énergies fossiles

### Investissements requis et coûts évités

En mars 2018, l'Institut International du développement durable et Équiterre publiaient un rapport inédit sur les sommes investies par le gouvernement du Québec en appui au secteur des hydrocarbures (Équiterre et l'Institut International du développement durable, 2018). Les données compilées montrent qu'entre 2011 et 2017, l'État québécois a versé en moyenne 300 M \$ par année pour faciliter la consommation d'énergies fossiles en allégeant la taxe sur les carburants. À cela s'ajoutent des transferts budgétaires et investissements directs ponctuels qui appuient la production d'hydrocarbures au Québec. Pendant les sept années étudiées, le gouvernement a consacré plus de 1,5 G \$ à la consommation et à la production d'hydrocarbures,

soit en dépenses fiscales, soit en transferts budgétaires. De plus, l'État québécois, par l'entremise d'Investissement Québec et sa filiale Ressources Québec, a investi 320 M \$ dans le développement du secteur des hydrocarbures, entre autres en effectuant des investissements directs dans les projets Galt et Bourque en Gaspésie, ainsi que dans le fiasco pétrolier à Anticosti. Les sommes libérées permettront de dégager une marge de manœuvre significative pour soutenir des mesures de la transition juste et équitable.

Selon le Fonds monétaire international (FMI), éliminer les subventions directes et indirectes aux hydrocarbures et les remplacer par un prix approprié sur la pollution pourrait réduire les émissions de gaz à effet de serre mondiales de 13 %. De plus, l'étude souligne les nombreux problèmes économiques, sociaux et environnementaux découlant des subventions aux énergies fossiles :

*[I]es subventions aggravent les déséquilibres fiscaux, évincent les dépenses publiques prioritaires et dépriment l'investissement privé, y compris dans le secteur de l'énergie. Les subventions faussent également l'allocation des ressources en encourageant une consommation excessive d'énergie, en promouvant*

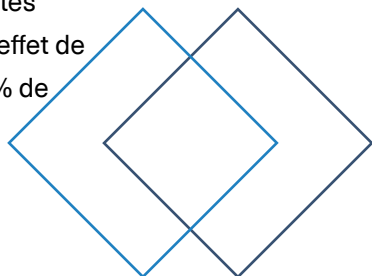
*artificiellement des industries à forte intensité de capital, en réduisant les incitations à investir dans les énergies renouvelables et en accélérant l'épuisement des ressources naturelles. La plupart des avantages de subvention sont capturés par les ménages à revenu élevé, ce qui renforce les inégalités. Même les générations futures sont affectées par les effets néfastes de l'augmentation de la consommation d'énergie sur les changements climatiques.* [Traduction libre de l'anglais] (FMI, 2019)

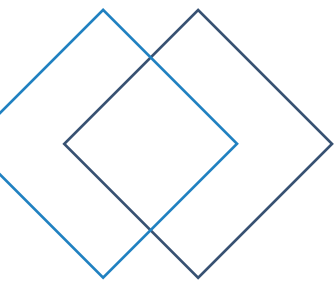
### **Collaborateur·trice·s**

Jeunes, populations autochtones, citoyen·ne·s, organismes communautaires, milieu de la recherche, sociétés de transport, Caisse de dépôt et placement du Québec, Investissement Québec

### **Recherche et innovation**

La mise sur pied d'un centre de recherche pour le développement de nouveaux procédés moins énergivores et émettant moins de gaz à effet de serre pour l'industrie manufacturière et minière pourrait être concrétisée et financée par les entreprises à fortes émissions de gaz à effet de serre à raison de 5 % de leurs bénéfices.





## 5.6 Réduire la place de l'auto solo dans nos vies

### Objectif : Diversifier l'offre de mobilité dans toutes les régions dès 2025

- 1 système d'autopartage offert dans toutes les régions du Québec dès 2021
- 1 outil ou application pour le covoiturage gratuit et accessible à toutes et tous les Québécois-es dès 2021
- Doubler l'offre de transport par autocar interurbain et/ou par train d'ici 2030

### Objectif : Adopter et mettre en œuvre une politique pour encourager le télétravail d'ici 2025

- 1 politique adoptée d'ici 2023
- 20 % des heures de travail en moyenne effectuées à distance du bureau dès 2025

### Objectif : Accroître la part des transports actifs dans les déplacements en milieu urbain aménagé dès 2025

- Tous les citoyen·ne·s âgé·e·s de 12 ans et plus se déplacent en transports actifs et/ou collectifs au quotidien, et des transports collectifs adaptés sont accessibles

Il s'agit avant tout d'offrir des options fiables, efficaces et sécuritaires à l'auto solo, dans toutes les régions du Québec et pour toutes les personnes, notamment en doublant l'offre de transport collectif et en déployant des réseaux de transports actifs interconnectés. Cela passe

notamment par la consolidation et la densification des quartiers situés à proximité des services en freinant l'étalement urbain – qui a lieu partout, et pas uniquement dans les grands centres.

À l'extérieur des grands centres, les infrastructures de transports

alternatifs à l'auto solo sont relativement peu développées, et doivent faire l'objet de campagnes de promotion en parallèle à leur déploiement. Sans prétendre que toute la population pourra se passer au quotidien de l'auto solo, pour celles et ceux qui habitent à l'intérieur des périmètres urbains des municipalités dans lesquels il·elle·s mènent leurs activités, les distances à parcourir sont souvent assez courtes, ce qui indique donc un potentiel de croissance important pour les déplacements actifs.

### Ministères et organismes responsables

Ministère des Transports du Québec : le leadership en matière de mobilité durable incombe d'abord au Ministère des Transports du Québec. Par exemple, la Politique de mobilité durable est une politique gouvernementale, qui s'applique à tous les ministères, mais dont le suivi de l'atteinte des objectifs est effectué par l'équipe qui y est consacrée au sein du ministère. Un rôle prépondérant du Ministère des Transports du Québec est d'offrir des alternatives fiables et sécuritaires à l'auto solo. Le ministère rend des comptes et fait le suivi des activités.

d'aménagement du territoire (OGAT).

**Objectif : Réduire de manière significative la part des déplacements effectués en auto solo à l'échelle nationale d'ici 2030**

- Atteindre un ratio de 50-50 entre les investissements dans les transports collectifs et dans le transport routier d'ici 2021 et consacrer les 2/3 aux modes durables (collectifs et actifs) d'ici 2030
- Augmenter de 100 % les services de transports collectifs d'ici 2030<sup>17</sup>
- Diminution de 20 % de la part des déplacements effectués en auto solo par rapport à 2020
- Réduction de 37,5 % des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports sous le niveau de 1990
- Réduction de 20 % des dépenses brutes des ménages allouées au transport par rapport à 2020

**Objectif : Interdire la vente de tout nouveau véhicule léger à combustion interne d'ici 2030**

- 50 % des véhicules légers vendus sont électriques ou hybrides branchables en 2025
- 100 % des véhicules légers vendus sont électriques en 2030
- Dès 2021, atteindre un ratio de 2 % de bornes de recharge électrique rapide dans les corridors routiers et les villes, et soutenir l'accès universel à la recharge pour les ménages, en particulier dans les immeubles multirésidentiels
- Mise en place d'un bonus-malus autofinancé pour l'achat de nouveaux véhicules légers d'ici 2022

**Objectif : Recourir à des mesures d'écofiscalité en transport dès 2021, tout en garantissant l'équité et la protection des moins nanti-e-s**

- Implantation d'une diversité de mesures, dont la tarification du stationnement, le péage intelligent et l'augmentation de la taxe sur l'essence

Économie et Innovation : comme des entreprises québécoises produisent des autobus, des trains et des wagons de métro, le ministère de l'Économie et de l'Innovation a tout intérêt à mettre les transports collectifs électriques au cœur de sa politique industrielle.

Énergie et Ressources naturelles : assurer le développement des infrastructures de recharge et la disponibilité de l'électricité pour les transports collectifs électriques.

Ministère du Conseil exécutif : les changements de comportement en transport représentent probablement le plus important défi d'acceptabilité sociale en matière de transition énergétique. Le Premier ministre devra envoyer un message clair à la population pour convaincre de l'importance de réduire la place de l'auto solo.

Sociétés de transports : atteindre les objectifs d'augmentation de l'offre de service.

**Principales composantes de la mesure phare**

Ministère des Affaires municipales et Habitation : s'assurer que le développement urbain s'articule autour des modes de déplacements durables partout

au Québec. La mise en œuvre des plans de mobilité durable intégré est centrale. Cela passe aussi par le renforcement des orientations gouvernementales en matière

L'approche internationalement reconnue Réduire-Transférer-Améliorer et inscrite dans la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec est



la bonne pour réduire les gaz à effet de serre au moindre coût et pour assurer un maximum de cobénéfices notamment sur la santé publique et sur l'environnement.

Dans un premier temps, pour réduire l'utilisation de véhicules motorisés, il faut mieux planifier le développement urbain afin de limiter les distances à parcourir entre la résidence et le travail. Le Québec peut également se doter de politiques pour favoriser le télétravail ; si tous les travailleur·euse·s canadien·ne·s ayant un emploi compatible avec le télétravail et s'y rendant en voiture restaient à la maison deux jours par semaine, cela réduirait la consommation annuelle d'essence de 390 millions de litres (Telework Research Network, 2011). Le Québec pourrait recourir aux mesures d'écofiscalité en transport (tarification du stationnement, péage intelligent, augmentation de la taxe sur l'essence, etc.), tout en garantissant l'équité et la protection des moins nanti·e·s, et ce, dans toutes les régions.

Dans un second temps, le transfert de la part modale passe par l'amélioration des infrastructures et de l'accès aux transports actifs, collectifs et partagés. Cet accès peut s'articuler autour de plusieurs actions (voir à la page suivante).

Troisièmement, l'électrification des transports au Québec peut être facilitée par la mise en place d'un bonus-malus autofinancé pour l'achat de nouveaux véhicules. Il est alors possible d'offrir des subventions prioritairement aux voitures abordables au lieu des voitures de luxe, puis de moduler la taxe sur l'immatriculation proportionnellement à la consommation d'essence du véhicule et d'instaurer une surtaxe à l'achat sur les véhicules plus énergivores. L'électrification passe également par le développement de systèmes ferroviaires électriques et, à court terme, par un axe Montréal – Québec efficace, fiable et rapide. Les investissements publics devraient prioriser le déploiement de véhicules électriques abordables.

Le réseau de bornes de recharge électrique doit être plus grand et plus accessible. En effet, un bon nombre de ménages n'ont pas accès à des bornes de recharge électrique, notamment dans les appartements et immeubles multilogements. Le développement d'un réseau le long des corridors routiers et dans les villes serait une bonne manière d'offrir un accès universel à toutes et tous les citoyen·ne·s désirant opter pour un véhicule léger électrique. En 2018, l'Association des Véhicules Électriques du Québec recommandait d'atteindre un ratio de 2 % de bornes de recharge électrique par rapport au

nombre de véhicules électriques d'ici 2020 (AVEQ, 2018 : 6). Au Québec, le ratio était alors de 1 borne par 100 véhicules électriques. En Norvège, ce ratio est de 0,7 %, et il est de 6,25 % au Japon (AVEQ, 2018 : 3).

À l'instar du Royaume-Uni qui s'est engagé à interdire la vente de tout nouveau véhicule à combustion de pétrole ou de diesel au plus tard en 2040, le Québec pourrait s'y engager avec pour échéance 2035. Sinon, la carboneutralité ne serait pas atteinte en 2050 dans le secteur des transports. Pour ce faire, le Québec peut procéder à un resserrement des normes ou des mesures fiscales visant à réduire la consommation de carburants pour décourager l'achat de véhicules énergivores et encourager l'usage de moteurs électriques ainsi qu'une progression des transports actifs, des transports collectifs, du covoiturage et de l'autopartage. Les subventions actuelles à l'achat de voitures électriques, combinées au développement rapide du réseau de bornes de recharge et à des privilèges à l'utilisation – tels qu'un stationnement gratuit, une exemption de péage –, peuvent être efficaces, mais elles sont encore plus intéressantes si on ajoute une redevance à l'achat en fonction de la consommation d'essence. Le développement d'infrastructures pour maximiser l'efficacité du transport de marchandises (Internet

## TROIS ACTIONS POUR LE TRANSFERT DE LA PART MODALE

Le transfert de la part modale passe par l'amélioration des infrastructures et de l'accès aux transports actifs, collectifs et partagés. Cet accès peut s'articuler autour des actions suivantes :

- Développer un réseau québécois de routes et de rails s'inspirant de l'Internet des objets et favorisant les transports à faible empreinte carbone pour les derniers kilomètres – inspiré du projet pilote de l'Ilot voyageur à Montréal – ;
- Améliorer le financement provincial de la création et de l'exploitation des transports collectifs locaux et interurbains pour permettre une augmentation de l'offre et une diminution des prix ;
- Encourager les pratiques permettant le partage de véhicules ou subventionner l'achat de vélos électriques sont autant de mesures à mettre de l'avant.



physique, réseaux ferroviaires, etc.) est également un élément incontournable.

### **Clientèles visées**

Transporteurs, citoyen-ne-s, municipalités, industrie automobile

### **Contribution à la transition juste et équitable**

Au Québec, 35 % des pertes énergétiques sont reliées au secteur des transports (Whitmore et Pineau, 2018), ce qui souligne l'importance d'agir sans délai sur les émissions de ce secteur.

Depuis les années 1990, les gaz à effet de serre ont augmenté de 20 % en transport au Québec, pour atteindre 43 % de l'inventaire actuel (MELCC, 2018). En matière de transport des personnes, l'augmentation des ventes de VUS, qui ont récemment dépassé 50 % des ventes totales de véhicules, de même que l'accroissement des distances parcourues, viennent à ce jour contrecarrer les gains liés à l'amélioration de la performance énergétique des moteurs.

L'impact des mesures de réduction de la demande énergétique en transport doit être mesuré. Une évaluation de différents scénarios de réduction de la demande de déplacement uniquement par des mesures d'écofiscalité (augmentation de la taxe sur l'essence et

tarification routière) liées aux transports routiers permettrait une réduction de 1,83 à 2,22 Mt éq. CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent de 21 à 26 % de l'objectif de la Politique de mobilité durable (TRANSIT, 2018). Il est nécessaire de prévoir et d'évaluer l'impact des mesures d'écofiscalité sur le pouvoir d'achat des ménages ; il peut tout à fait s'agir de mesures redistributrices.

En matière d'équité sociale, la priorité doit être d'assurer l'accessibilité aux services et aux emplois. Les transports collectifs et actifs sont plus abordables, à condition qu'ils soient accessibles, notamment en assurant que l'offre de logements soit disponible, accessible financièrement et diversifiée.

### **Retombées et impacts anticipés**

L'amélioration de la qualité de l'air grâce à un meilleur contrôle des véhicules polluants et à leur réduction contribue à une meilleure qualité de vie et une meilleure santé en zone urbaine (réduction de l'incidence de nombreuses maladies cardio-respiratoires). Par ailleurs, encourager les transports actifs et les transports collectifs amène les citoyen-ne-s à adopter un mode de vie plus actif, et donc à être en meilleure santé physique (réduction de l'obésité, du diabète, etc.).

Enfin, la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable doit mener à des cobénéfices importants pour l'environnement, la santé, la sécurité et le bien-être des citoyen-ne-s.

### **Implantation dans d'autres juridictions**

En ce qui a trait aux transports, le Royaume-Uni prévoit interdire la vente de tout nouveau véhicule à combustion d'ici 2040. La Norvège est un exemple pour les incitatifs à l'achat de voitures électriques et pour les pénalités à l'achat de voitures à combustion.

Plusieurs pays ont annoncé leur intention d'interdire la vente de véhicule fonctionnant uniquement avec un moteur à combustion, dont la Norvège d'ici 2025 (Petroff, 2017). La France et la Norvège possèdent une politique de bonus-malus qui peut atteindre les 10 000 euros pour enregistrer les véhicules neufs les plus polluants (Shaffer, 2019).

Un programme obligatoire d'inspection technique des véhicules à essence et au diesel est en vigueur dans 30 États américains, dont l'État de New York et celui de la Californie. Dans l'État de New York, chaque nouveau modèle bénéficie d'une exemption de deux ans. Ce programme vise à détecter les voitures qui ne respectent plus les normes d'émission de polluants

de l'État. Ce programme permet ainsi de retirer de la route les plus vieilles automobiles, souvent très énergivores et polluantes. On obtient ainsi une réduction des émissions de gaz à effet de serre en plus d'assurer la qualité de l'air en région urbaine. L'État de New York a une politique de prix standardisé à coût modique afin de maintenir l'accessibilité de ce service, allant de 11 \$US à 27 \$US selon le modèle du véhicule (New York State Department of Environmental Conservation, 2019).

Au Canada, l'Ontario prévoit investir près de cinq fois plus par personne que le Québec pour développer ses services de transports collectifs au cours de la prochaine décennie.

### Risques liés à la faisabilité

Le Groupe de travail jeunesse reconnaît des risques inhérents à la rapidité d'implantation de politiques de réduction de la consommation d'énergies fossiles, notamment aux niveaux technologiques et économiques pour les entreprises, les municipalités et les citoyen-ne-s, ou reliés à l'élaboration des politiques publiques pour le gouvernement.

Des mesures de gestion de la demande – ou mesures d'écofiscalité – telles que des péages seront nécessaires à

l'atteinte des cibles d'achalandage de transports collectifs. Ces mesures ne seront effectives et acceptables que si elles sont mises en œuvre en complémentarité avec une offre bonifiée de transports actifs, collectifs et partagés.

### Liens avec les politiques et plans gouvernementaux

- Politique de mobilité durable 2030 ;
- Politique énergétique 2030 ;
- Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 ;
- Priorité 13 – Promouvoir le transport collectif et alternatif en améliorant l'offre, en développant les infrastructures et en facilitant les choix durables, Priorité 14 – Verdir le parc automobile grâce à des véhicules plus écoénergétiques et mieux entretenus, Priorité 15 – Investir dans l'intermodalité et la logistique pour optimiser le transport des marchandises et des personnes, Priorité 16 – Améliorer l'efficacité du transport maritime, ferroviaire, aérien et hors route et Priorité 18 – Améliorer le bilan carbone et l'efficacité énergétique des entreprises québécoises du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) ;
- Principes de protection de l'environnement,

de production et de consommation responsables, du pollueur payeur et d'internalisation des coûts de la Loi sur le développement durable de 2006.

### Étapes de mise en œuvre

1. Assurer la mise en œuvre rapide et rigoureuse de la Politique sur la mobilité durable
2. Aménager des infrastructures pour soutenir les transports actifs et doubler l'offre des services de transports collectifs (atteinte du ratio de 50-50 pour les investissements en transports dès 2021)
3. Planifier le développement urbain afin de limiter les distances à parcourir et se doter de politiques pour favoriser le télétravail
4. Diversifier les sources de revenus qui financent les réseaux de transport en ayant notamment recours aux mesures d'écofiscalité en transport (tarification du stationnement, péage intelligent, augmentation de la taxe sur l'essence, etc.)
5. Mettre en place un bonus-malus autofinancé pour l'achat de nouveaux véhicules
6. Développer des systèmes ferroviaires électriques et, de manière rapide, un axe Montréal – Québec efficace, fiable et rapide



## Investissements requis et coûts évités

Dans son Plan budgétaire 2019-2020, le gouvernement a annoncé la prolongation du programme Roulez vert. Depuis quelques années, on constate que les achats de véhicules électriques augmentent à un niveau légèrement inférieur à 100 % par année. À ce rythme, la subvention du gouvernement du Québec de 8 000 \$ pour chaque véhicule électrique vendu coûterait plus de 800 M \$ en 2022-2023 et plus de 1,5 G \$ l'année suivante. Il s'agit d'une dépense disproportionnée qui viderait les coffres du Fonds d'électrification et de changements climatiques (alors que les besoins sont immenses dans plusieurs domaines), et qui ne crée à peu près aucun actif collectif. L'électrification des transports est certes souhaitable, mais les modalités du programme Roulez vert doivent absolument être revues, et ce, rapidement.

La solution passe par un bonus-malus qui permettrait d'autofinancer la subvention à l'achat des véhicules électriques en percevant une redevance à l'achat de véhicule en fonction de leur performance énergétique. Cette mesure pourrait par exemple s'appeler « contribution à l'électrification des véhicules ». Différentes modalités peuvent être imaginées. L'Association des Véhicules Électriques du Québec

(AVEQ) a fait une proposition qui mériterait d'être analysée plus en profondeur. L'important sera que le bonus soit complètement financé par le malus. Gardons d'ailleurs en tête que les transports collectifs sont souvent électriques (tramways, métro et maintenant même les autobus). Ils doivent donc être prioritaires dans les investissements en électrification.

L'atteinte d'un ratio de 50-50 entre les investissements dans les transports collectifs et ceux dans le transport routier requiert environ 15 G \$ de plus sur une période de 10 ans, des sommes à prévoir dès les prochains exercices budgétaires.

## Collaborateur·trice·s

Jeunes, populations autochtones, citoyen·ne·s, organismes communautaires, milieu de la recherche, sociétés de transport, Caisse de dépôt et placement du Québec, Investissement Québec

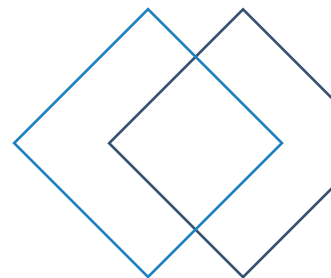
## Recherche et innovation

Une véritable stratégie de changements des comportements doit être mise en place pour se défaire de la dépendance à l'automobile. Cette stratégie doit s'appuyer sur les constats scientifiques, notamment en matière de marketing social. Les différentes parties prenantes (société civile, employeur·euse·s, groupes de citoyen·ne·s, etc.)

doivent être mobilisées afin de faire la promotion des alternatives à l'auto solo, et d'assurer que leur déploiement bénéficie au plus grand nombre.

Le Québec, qui fabrique des autobus, des trains et des wagons de métro, gagne d'ailleurs à mettre la recherche en électrification des transports collectifs (et autres transports lourds) au cœur de sa politique industrielle.

Des recherches doivent également être menées pour faciliter la gestion et le recyclage en fin de vie des batteries des véhicules électriques.



L'approche internationalement reconnue Réduire-Transférer-Améliorer et inscrite dans la Politique de mobilité durable du

gouvernement du Québec est la bonne pour réduire les gaz à effet de serre au moindre coût et pour assurer un maximum de cobénéfices notamment sur la santé publique et sur l'environnement.



## 6. Améliorer notre rapport à la nature

Les sociétés humaines sont dépendantes des écosystèmes naturels et la lutte contre la crise climatique, de même que l'adaptation à ses impacts, nécessite des efforts soutenus de protection et de réhabilitation des écosystèmes. Pour y arriver, il est primordial de mettre en place les conditions nécessaires à l'amélioration du rapport que la société et les personnes entretiennent avec la nature. Notre perspective sur la nature étant holistique, elle comprend l'ensemble des caractères et des propriétés du monde physique, matériel et immatériel.

Outre les nombreux bénéfices du temps passé en nature qui ont été démontrés pour la santé physique et mentale et le bien-être général (INSPQ, 2017), **le lien à la nature permet de développer le respect et la motivation nécessaires pour assurer la protection de**

**l'environnement naturel.** Pour qu'elle soit durable et accessible à l'ensemble de la population, cette reconnexion à ce qui nous entoure doit se faire à l'échelle de tous les milieux de vie, qu'ils soient situés en milieu urbain, suburbain ou rural. Les bonnes pratiques en la matière sont multiples.

Concrètement, le Groupe de travail jeunesse recommande de créer une Charte des droits de la nature à l'image de la Déclaration universelle des Droits de la Terre Mère de la Bolivie. Plusieurs mesures contribueraient de manière transversale à améliorer notre rapport à la nature, dont une plus grande accessibilité aux espaces verts. Enfin, la mesure portant sur l'intégration de l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté propose des outils pour repenser notre rapport à la nature.



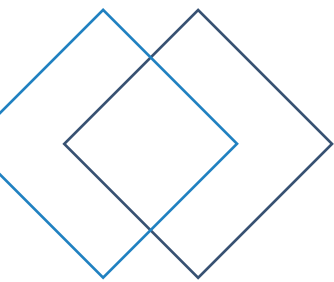


## LES DROITS DE LA NATURE : NOTRE DÉFINITION

Pour les membres du Groupe de travail jeunesse, les droits de la nature incluent ceux du respect de l'intégrité, de la protection et la qualité des ressources en eau (cours d'eau, lacs, fleuve, nappe phréatique, cycle de l'eau), des sols (fertilité, qualité, érosion naturelle, morphologie des rivières), de l'air et des forêts (diversité de la faune et la flore, milieu humides). La statut juridique – au-delà des droits juridiques – de la nature s'opère par l'obligation légale d'utiliser les ressources sans dépasser le rythme à laquelle la planète est en mesure de les régénérer.







## 6.1 Créer une Charte des droits de la nature

### Objectif : Créer une Charte des droits de la nature afin de protéger l'ensemble de la biodiversité d'ici 2025

- 1 bilan annuel de l'état de l'environnement dès 2022
- 1 Charte québécoise des droits de la nature d'ici 2025

Notre société mise sur une vision anthropocentrique selon laquelle l'être humain serait en position de supériorité sur la nature. Si on adopte une posture écocentrique, tous les éléments vivants et non vivants de la nature (espèces, communautés, écosystèmes) ont une valeur intrinsèque égale. Reconnaître la personnalité juridique de la nature et lui reconnaître des droits intrinsèques permettrait à toute personne d'avoir recours à la justice pour faire réparer un préjudice envers celle-ci. En outre, nos lois et nos politiques devraient s'appuyer sur une approche écocentrique pour sortir d'une logique de domination de l'humain sur l'environnement. Il s'agit ici de reconnaître les droits de la nature, à l'image des droits de la Terre Mère ou Pachamama en Bolivie. Cette charte contribuerait à la protection des éléments naturels, qui agissent notamment comme puits de carbone.

#### Ministères et organismes responsables

Environnement et Lutte contre les changements climatiques : diriger l'élaboration de la Charte québécoise des droits de la nature et préparer des bilans annuels de l'état de l'environnement.

Énergie et Ressources naturelles, Forêts, Faune et Parcs, Fondation de la faune du Québec : contribuer au processus d'élaboration de la Charte et fournir un appui technique pour la réalisation de bilans annuels de l'état de l'environnement.

#### Principales composantes

La pratique comprend plusieurs aspects : la création d'une Charte sur les droits de la nature, la mise sur pied d'un instrument ou organe juridique afin de veiller au respect de la charte et l'intégration des principes de la

charte à même les actions et les décisions gouvernementales. Les dispositions de cette Charte québécoise des droits de la nature s'étendraient à l'ensemble des actions, institutions, organes et organismes du gouvernement du Québec dans le respect du principe de subsidiarité.

La publication d'un bilan de l'état de l'environnement publié à intervalle régulier afin de caractériser la nature est une condition de base pour évaluer si des dommages y sont causés par la suite. Plusieurs bilans existent au Québec sur l'état du développement durable ou sur la qualité de l'eau potable, mais ces données ne sont pas agrégées. Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques devrait ainsi produire un bilan général de l'environnement, comme il le faisait jusqu'en 2005.

#### Clientèles visées

Autochtones, jeunes, citoyen·ne·s, collectivités, ministères et organismes gouvernementaux

#### Contribution à la transition juste et équitable

La reconnaissance de la personnalité juridique de la nature

est une condition préalable à la transformation du Québec pour 2030. Cette mesure a un effet structurant et fondamental pour la société québécoise, en permettant un changement radical quant à notre perception et à notre rapport à la nature. Elle permettrait d'accroître la protection des éléments naturels, qui agissent notamment comme puits de carbone pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et comme infrastructures naturelles pour l'adaptation aux impacts de la crise climatique.

### **Retombées et impacts anticipés**

L'article 46.1 de la Charte québécoise des droits et libertés prévoit que « [t]oute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité ». Or, cette protection est beaucoup trop faible. La création et l'adoption d'une Charte sur les droits de la nature permettraient donc une meilleure protection des écosystèmes.

La protection de l'environnement présente également des avantages en termes de santé publique. La participation des citoyen-ne-s contribue en outre à accroître le respect de leurs droits fondamentaux, où la qualité de l'environnement est une condition préalable à l'exercice du droit à la vie.

De plus, les écosystèmes sont des alliés indispensables dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. Par exemple, les forêts et les tourbières contribuent à la séquestration du carbone tandis que les milieux humides réduisent les risques d'inondation pour de nombreuses communautés. Une Charte des droits de la nature offrirait des outils juridiques pour mieux protéger les écosystèmes et leurs fonctions. Une protection accrue de ces environnements naturels est primordiale et jouerait un rôle d'envergure dans le combat contre la crise climatique.

### **Implantation dans d'autres juridictions**

En 2008, l'Équateur a inscrit la Terre-Mère comme sujet de droit dans sa constitution. La Bolivie a accordé une reconnaissance similaire en 2010 dans sa Loi sur les droits de la Terre-Mère. Dans celle-ci, la Terre-Mère s'est vu reconnaître les droits à la vie, à la diversité de la vie, à l'eau, à l'air pur, à l'équilibre, à la restauration et à vivre sans pollution.

La Loi sur les droits de la Terre-Mère prévoit également un ensemble d'obligations de l'État et des devoirs des personnes. L'État a par exemple l'obligation de « développer des politiques publiques et actions systématiques de prévention, de protection et de précaution visant

à éviter que les activités humaines conduisent à l'extinction des êtres vivants, l'altération des cycles et processus qui garantissent la vie ou la destruction d'écosystèmes. »

En avril 2010, à la suite de la conférence de Copenhague, le président bolivien Evo Morales a tenu une Conférence Mondiale des Peuples sur le Changement Climatique et les Droits de la Terre-Mère qui a permis de conclure l'Accord des Peuples dans lequel les signataires proposent :

*aux peuples du monde de récupérer, de revaloriser et de renforcer les connaissances, les savoirs et les pratiques ancestrales des Peuples indigènes, affirmés dans l'expérience et la proposition du « Vivre bien », en reconnaissant la Terre-Mère comme un être vivant, avec lequel nous avons une relation indivisible, interdépendante, complémentaire et spirituelle.*

Aux États-Unis, les principes consacrés dans l'Accord des Peuples auraient été repris par 34 municipalités dans leurs législations locales (Tariant, Éric, 2018).

Une personnalité juridique a également été reconnue à certains éléments naturels tels que le Gange et son affluent, la rivière Yamuna, en Inde, le fleuve de Whanganui en Nouvelle-Zélande



## LA LOI SUR LES DROITS DE LA TERRE-MÈRE DE LA BOLIVIE

La Loi sur les droits de la Terre-Mère reconnaît les droits à la vie, à la diversité de la vie, à l'eau, à l'air pur, à l'équilibre, à la restauration et à vivre sans pollution :

1. Droit à la vie : droit à la perpétuation de l'intégrité des écosystèmes et des processus naturels qui les soutiennent.
2. Droit à la diversité de la vie : droit à la préservation de la différence et de la variété des êtres qui composent la Terre-Mère, sans être modifiés génétiquement, ni même de manière artificielle, de telle façon que cela puisse menacer leurs existences, fonctionnements et potentiels futurs.
3. Droit à l'eau : droit à la préservation du fonctionnement des cycles de l'eau, à son existence en quantité et qualité nécessaire pour la subsistance des écosystèmes et droit à la protection de l'eau contre la pollution, pour la reproduction de la vie de la Terre-Mère et de toutes ses composantes.
4. Droit à l'air pur : droit à la préservation de la qualité et la composition de l'air pour la subsistance des écosystèmes et droit à sa protection face à la pollution, pour la reproduction de la vie de la Terre-Mère et de toutes ses composantes.
5. Droit à l'équilibre : droit au maintien ou la restauration de l'interdépendance, de la complémentarité et de la fonctionnalité des composantes de la Terre-Mère, de manière équilibrée pour la continuité de ses cycles et la reproduction de ses processus vitaux.
6. Droit à la restauration : droit à la restauration effective des écosystèmes affectés par les activités humaines directes ou indirectes.
7. Droit à vivre sans pollution : droit à la préservation de la Terre-Mère de toute pollution comme les résidus toxiques et radioactifs générés par les activités humaines.

et les rivières de l'état de Victoria en Australie (O'Donnell et Talbot-Jones, 2018).

De plus, l'Inde a mis en place des Tribunaux Verts en 2010 afin de légiférer en matière de droit civil en lien avec l'environnement et la conservation des forêts et autres ressources naturelles. Au Canada, l'Ontario a aussi des Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Au Québec, l'article 8 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés reconnaît déjà que l'État doit être le gardien des ressources en eau :

*Lorsque, par le fait, la faute ou l'acte illégal d'une personne, des dommages sont causés aux ressources en eau, notamment par une altération de leurs propriétés physiques, chimiques ou biologiques, de leurs fonctions écologiques ou de leur état quantitatif, le Procureur général peut, au nom de l'État gardien des intérêts de la nation dans ces ressources, intenter contre l'auteur des dommages une action en réparation [...]*

La Charte des droits de la nature permettrait ainsi d'étendre la portée des éléments naturels protégés à l'ensemble de la biodiversité, à l'image de la reconnaissance bolivienne.

### Risques liés à la faisabilité

D'une part, le succès de cette charte repose entre autres sur la mise en place de processus décisionnels inclusifs, d'un droit de participation, d'un accès à l'information environnementale et à des recours accessibles et efficaces. Cette mesure rejoint également le troisième axe proposé par le Groupe de travail jeunesse, soit encourager une écocitoyenneté active.

D'autre part, un défi demeure au niveau de la caractérisation des écosystèmes. En effet, il est nécessaire de pouvoir assurer une caractérisation ou une évaluation des écosystèmes afin d'en faire le suivi. Le droit environnemental québécois, même après la réforme de la Loi sur la qualité de l'environnement, donne largement préséance à la protection de la confidentialité des données au détriment d'un accès à l'information environnementale. Or, sans cette information, il est plus difficile pour l'État québécois de caractériser l'état de l'environnement.

Certains seuils – de pollution, de destruction ou de respect des droits de la nature – doivent être créés et d'autres révisés pour une protection efficace des écosystèmes. Ces seuils ou barèmes doivent également être adaptés aux secteurs, aux espèces et aux régions. De même, il est

essentiel de tenir compte des effets cumulatifs de plusieurs polluants à la fois, comme la Loi sur la qualité de l'environnement le prévoit entre autres dans sa disposition préliminaire.

### Liens avec les politiques et plans gouvernementaux

- Loi sur la qualité de l'environnement ;
- Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés ;
- Principes de protection et d'amélioration de la santé et de la qualité de vie, et de la préservation de la biodiversité de la Loi sur le développement durable de 2006 ;
- Article 6(e) de la Loi sur le développement durable de 2006 sur la participation et l'engagement des citoyen-ne-s.

### Étapes de mise en œuvre

1. Reconnaître la personnalité juridique de la nature dès 2020
2. Produire un bilan de l'état de l'environnement régulièrement mis à jour dès 2022
3. Créer et adopter une Charte des droits de la nature dès 2023
4. Définir des dommages punitifs lors du non-respect des droits énoncés dans la Charte dès 2025





5. Créer un comité responsable de veiller au respect de ces droits, composé de 50 % de représentant-e-s autochtones, de même que des jeunes, des citoyen-ne-s, des organismes communautaires, des expert-e-s, des travailleur-euse-s, etc.
6. Créer un Tribunal de l'environnement

#### **Investissements requis et coûts évités**

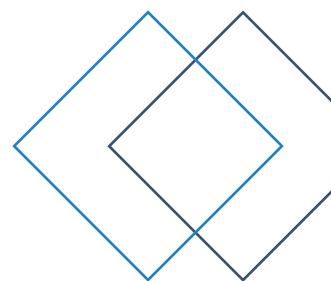
Cette mesure implique des coûts pour la production d'un bilan annuel de l'état de l'environnement, en plus de coûts pour administrer et rendre accessible les moyens de recours en cas de non-respect des droits de la Charte. En contrepartie, les dommages punitifs pourront être réinvestis dans la protection de l'environnement.

#### **Collaborateur-trice-s**

Autochtones, jeunes, citoyen-ne-s, organismes communautaires, expert-e-s

#### **Recherche et innovation**

Des données sont nécessaires pour la caractérisation des écosystèmes, pour l'établissement de seuils ou de barèmes adaptés aux milieux naturels de même que pour l'évaluation et la surveillance sur l'ensemble du territoire.



## 7. Encourager une écocitoyenneté active

L'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté est conçue comme un processus permanent par lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement (sphères sociale, économique et environnementale) et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs. L'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté est une composante incontournable de l'éducation globale, mais aussi de l'éducation à la citoyenneté (Centr'ERE, 2018). La participation citoyenne « est l'exercice et l'expression de la citoyenneté à travers la pratique de la participation publique, de

la participation sociale et de la participation électorale » (INM, s.d.). Elle permet de développer un sentiment d'appartenance à un groupe et un sentiment d'accomplissement personnel et collectif.

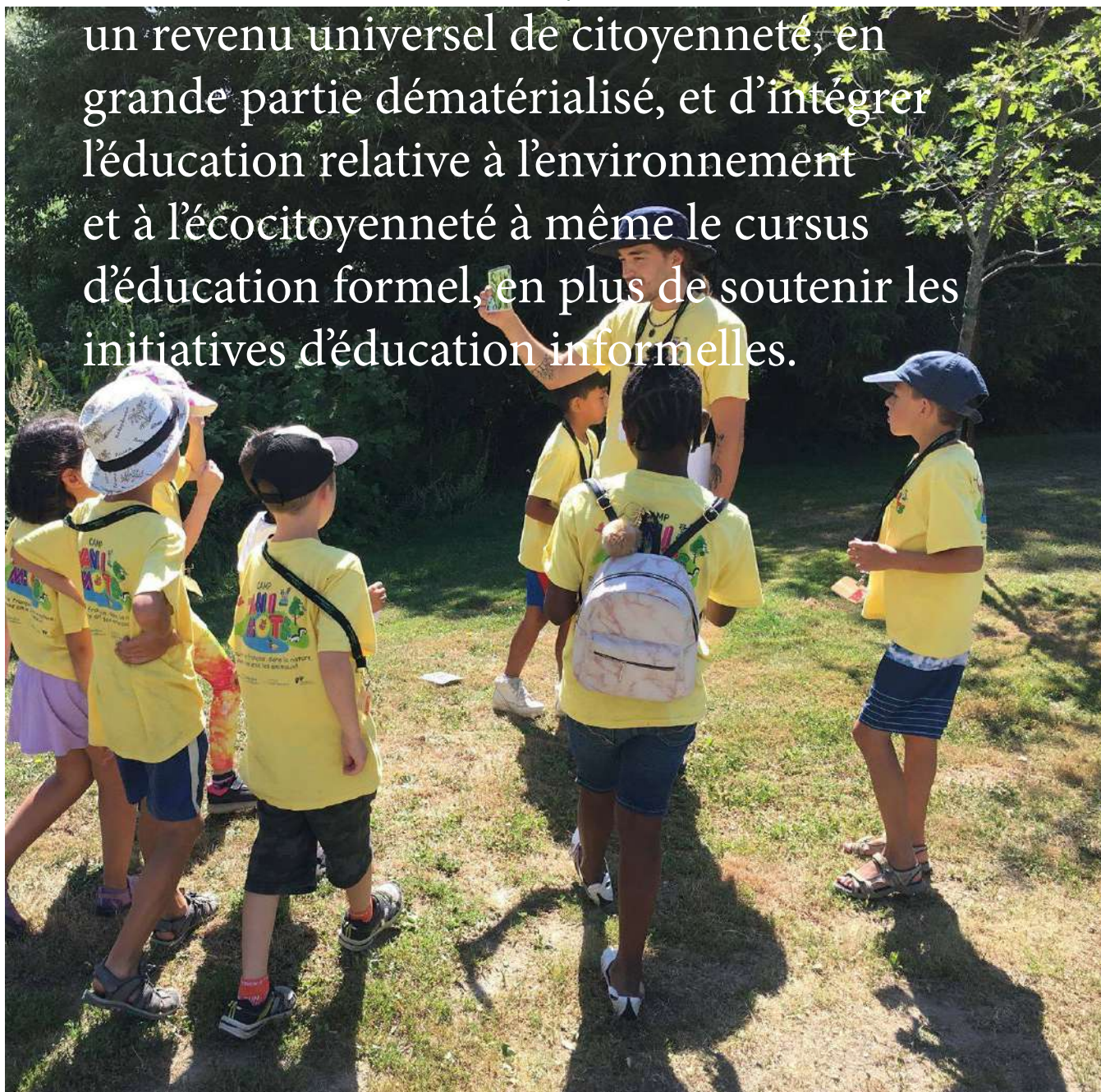
Ainsi, l'enseignement et l'éducation ne se résument pas à la « transmission de contenus disciplinaires, mais plus largement à la transformation de la société et à l'émancipation des personnes » (Kincheloe, 2008a, 2008b). En effet, un enfant qui a appris le sens de la responsabilité recherchera « toujours sa part de responsabilité dans tout ce qu'il entreprend » (CAP Projet, S.d.).

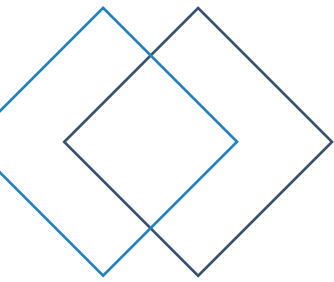
Dans le contexte de la crise climatique, l'éducation permet une prise de conscience et le développement d'un esprit

critique essentiel pour remettre en question le système dans lequel on vit et transformer la société. La lutte efficace contre les changements climatiques de même que les actions nécessaires pour s'y adapter requièrent une mobilisation importante et rapide de toutes les sphères de la société, des instances gouvernementales aux espaces citoyens. En ce sens, l'écocitoyenneté est une condition préalable à la réussite du plan à venir afin que tous et toutes s'approprient ce projet commun d'avenir, tout en réalisant les conditions sociales pour une plus grande résilience. **Il importe donc de développer des mécanismes pour favoriser et reconnaître la participation citoyenne, et ce, dans toutes les étapes de mise en œuvre du plan, de sa création à son évaluation.**



Le Groupe de travail jeunesse demande d'adopter une politique encourageant le service civique des citoyen·ne·s, de créer un revenu universel de citoyenneté, en grande partie dématérialisé, et d'intégrer l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté à même le cursus d'éducation formel, en plus de soutenir les initiatives d'éducation informelles.





## 7.1 Instaurer un revenu universel de citoyenneté

**Objectif : Créer un revenu universel de citoyenneté, en grande partie dématérialisé, d'ici 2025**

- 1 mécanisme pour établir et mettre à jour collectivement ce que comprend le revenu universel de citoyenneté et ses modulations d'ici 2025
- 1 revenu universel de citoyenneté offert à toute personne qui participe à la vie citoyenne d'ici 2025

Un revenu universel de citoyenneté – s'inspirant d'un revenu d'existence (ou citoyen) ou d'une dotation inconditionnelle d'autonomie (DIA) – s'appuie sur l'idée que la société québécoise doit garantir à toute personne les besoins de base. Ce revenu universel de citoyenneté n'est pas un revenu de « survie » ; il offre des conditions de vie et une gratuité permettant un épanouissement individuel et collectif.

L'élément clé de l'instauration d'un revenu universel de citoyenneté est son aspect démonétarisé. En d'autres mots, on viserait ainsi à soutenir et à reconnaître la participation citoyenne en offrant des avantages non monétaires aux citoyen-ne-s et des incitatifs aux employeur-euse-s.

### Ministères et organismes responsables

Économie et Innovation, Finances, Travail, Emploi et Solidarité sociale, Agence du revenu du Québec : développer un revenu universel de citoyenneté – s'inspirant d'un revenu d'existence (ou citoyen) ou d'une dotation inconditionnelle d'autonomie (DIA).

Environnement et Lutte contre les changements climatiques : création d'un département consacré à la sensibilisation et à l'éducation environnementale ainsi qu'à l'écocitoyenneté ; collaboration entre cette mesure et celle portant sur l'intégration de l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté.

Éducation et Enseignement supérieur, Éducation, Loisir et Sport, Famille, Secrétariat à la jeunesse : création de programmes de financements et de soutien pour les organismes offrant des occasions d'engagement significatives pour les jeunes et les citoyen-ne-s.

Affaires municipales et Habitation : appuyer les MRC et municipalités locales afin de rendre la participation municipale accessible et impliquer les organismes locaux et les citoyen-ne-s dans les sphères décisionnelles pour l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement et des plans d'urbanisme et de verdissement des espaces de vie et du territoire.

Immigration, Francisation et Intégration : favoriser un accueil bienveillant des citoyen-ne-s envers les personnes immigrantes ou réfugiées, et faciliter leur implication citoyenne.

### Principales composantes de la mesure phare

Quelques idées novatrices sont ressorties des discussions du Groupe de travail jeunesse, nourrissant un sentiment de participation citoyenne dans une perspective de transition



environnementale juste et équitable. Un revenu universel de citoyenneté, en grande partie démonétarisé, est une mesure phare pour encourager toute personne – peu importe son origine, ses moyens, son niveau d'éducation, etc. – à s'impliquer dans un projet collectif de société.

La mesure comprend également un soutien aux employeur·euse·s dans la valorisation de la participation citoyenne, par exemple en leur offrant des subventions pour soutenir l'engagement de leurs employé·e·s ou en facilitant le partage de poste (incitatifs fiscaux, etc.).

#### **Clientèles visées**

Jeunes, citoyen·ne·s, collectivités, travailleur·euse·s, employeur·euse·s, organismes communautaires, ministères et organismes gouvernementaux

#### **Contribution à la transition juste et équitable**

Si la transition juste et équitable est un vaste chantier, les moyens d'opérer cette transition semblent souvent faire défaut. L'instauration d'un revenu universel de citoyenneté permettrait de se libérer collectivement du dogme de la croissance infinie, un levier puissant pour sortir de l'impasse qui a mené à une crise climatique. Le revenu universel de citoyenneté entraîne également des effets

« susceptibles de réduire les inégalités et d'enclencher des cercles vertueux devant nous conduire vers une décroissance soutenable, sereine et conviviale » (Liegey, 2014).

En se donnant ainsi un espace dans nos vies pour être un·e acteur·trice de changement, on parvient à accroître le sentiment de participation citoyenne, de communauté. On se donne ainsi le temps nécessaire pour s'impliquer dans l'un des aspects incontournables de l'adaptation aux changements climatiques, soit le renforcement de la résilience de la communauté afin de pouvoir se rétablir, s'adapter et se transformer positivement à la suite d'événements climatiques extrêmes.

#### **Retombées et impacts anticipés**

L'effet principal de cette mesure est d'atténuer les inégalités sociales entre les citoyen·ne·s et d'accroître la participation citoyenne de manière inclusive. Par ailleurs, il permet à toute personne de vivre dans des conditions sereines. Cette participation est essentielle à la mobilisation et au renforcement d'un sentiment d'appartenance et de communauté de toutes et tous les acteur·trice·s pour une transition juste et équitable.

En outre, des recherches dans le domaine du rétablissement

post-catastrophe démontrent qu'un élément crucial facilitant la résilience lors de la phase de rétablissement à l'échelle d'une communauté est le capital social, soit « l'ensemble des ressources offertes aux individus par l'entremise de leurs relations sociales » (traduction libre d'Aldrich, 2012 : 2). Les liens sociaux fournissent des ressources facilitant le rétablissement, telles que de l'information, des ressources financières, l'hébergement, des soins aux enfants et du soutien psychologique (Aldrich et Meyer : 2015). C'est ainsi que la Stratégie montréalaise pour une ville résiliente a parmi ses objectifs de « développer des mécanismes d'entraide et d'inclusion pour favoriser la solidarité entre les citoyen·ne·s et réduire les vulnérabilités », dont l'une des actions prévues est d'« encourager le développement du capital social des Montréalais pour favoriser la résilience des communautés » (Ville de Montréal, 2018).

#### **Implantation dans d'autres juridictions**

Dans le monde, plusieurs juridictions ont implanté des salaires ou des revenus minimums (Brésil, Alaska, Iran, par exemple). Or, ces juridictions ne visaient pas directement à soutenir la participation citoyenne ; elles avaient plutôt pour objectif principal de réduire la pauvreté.



## QU'EST-CE QUE LE REVENU UNIVERSEL DE CITOYENNETÉ ?

Ce revenu universel de citoyenneté se traduirait par des formes de soutien diverses à un logement, à l'eau, à l'énergie, à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, à des services publics, à des espaces verts et à des espaces publics ou d'implication. L'aspect démonétarisé est important ici, car il permet réellement de répondre aux besoins de base plutôt que d'encourager une consommation de biens matériels.

Ce revenu serait accordé de manière modulable en tenant compte de l'implication des citoyen-ne-s : par exemple, s'impliquer à raison d'une demi-journée à une journée par semaine dans des rôles à vocation sociale (soutien aux aîné-e-s, entretien d'un potager communautaire, etc.), à travers un service civique volontaire à 16 ou à 18 ans, ou même en proposant une journée nationale d'action collective mensuelle.

Cette nuance est importante, et le Québec serait ainsi la première juridiction à proposer une forme de soutien démonétarisé pour faciliter et encourager la participation citoyenne dans un contexte de transition juste et équitable.

### Risques liés à la faisabilité

Le revenu universel de citoyenneté implique un arbitrage quant aux bénéfices démonétarisés de la participation citoyenne. Les citoyen-ne-s doivent ainsi décider des conditions offertes et les différents paramètres quant à la modulation ; en d'autres mots, quel niveau de vie minimal garantir ? Cette réflexion collective est un premier pas pour aborder la notion de biens communs plutôt que d'engager une conversation en termes marchands ou financiers, ce qui ne se fait pas sans une certaine complexité. Il s'agit d'une véritable rupture avec la société actuelle qui encourage une accumulation de richesses monétaires, plutôt que d'inciter à une participation citoyenne active.

### Liens avec les politiques et plans gouvernementaux

- Priorité 8 – Mobiliser le Québec en soutenant des initiatives de la société civile et des communautés du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) ;

- Principe d'équité et de solidarité sociales, de protection de l'environnement, d'efficacité économique, de participation et d'engagement, etc. de la Loi sur le développement durable de 2006 ;
- Stratégie gouvernementale en action bénévole 2016-2022 ;
- Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.

### Étapes de mise en œuvre

1. Créer un comité de travail représentatif de la population dès 2020 afin de guider la mise en œuvre de cette mesure
2. Établir les priorités pour le revenu universel dès 2020
3. Instaurer le revenu universel de citoyenneté, en grande partie dématérialisé, pour 2025
4. Réviser et mettre à jour collectivement ce que comprend le revenu universel à compter de 2026

### Investissements requis et coûts évités

L'instauration d'un revenu universel de citoyenneté pourrait représenter une dépense substantielle pour le Québec ; les coûts dépendront grandement des mesures ou des conditions démonétarisées accordées aux citoyen-ne-s. Alors qu'on constate une persistance de la pauvreté, même dans une société

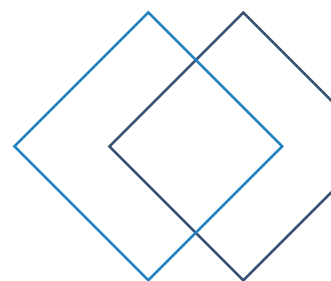
relativement nantie comme au Québec, l'instauration d'un revenu universel de citoyenneté représente une opportunité de réduire, voire même d'éliminer la pauvreté. Cette mesure permettrait également de réduire les inégalités régionales et le chômage.

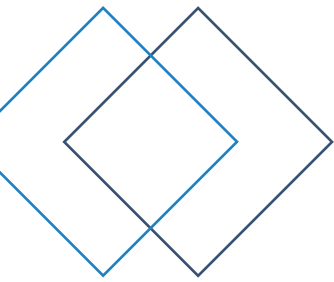
### Collaborateur-trice-s

Jeunes, citoyen-ne-s, organismes communautaires, populations autochtones et syndicats : collaborations avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin de définir les besoins de base garantis par le revenu universel.

### Recherche et innovation

Des données et des consultations sont nécessaires pour identifier les besoins à prioriser, pour l'établissement de seuils ou de barèmes adaptés quant aux conditions de vie de même que pour l'évaluation et la mise à jour régulières des priorités du revenu universel de citoyenneté, et ce, dans une perspective d'amélioration continue.





## 7.2 Offrir une éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté

### **Objectif : Intégrer l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté aux curriculums scolaires, auprès des citoyen-ne-s, des collectivités et des organisations d'ici 2023**

- 1 programme éducatif implanté pour la petite enfance d'ici 2023
- 1 cours spécialisé obligatoire et intégré aux curriculums scolaires du primaire à l'université, incluant la formation continue d'ici 2021
  - 1 cours spécialisé sur la lutte contre les changements climatiques, l'adaptation, la résilience, la protection de l'environnement et l'écocitoyenneté, obligatoire et intégré aux curriculums scolaires du primaire à l'université, incluant la formation continue créée, adoptée et implantée dans les 3 années suivant l'adoption du plan, allant de 15 heures par année pour le niveau primaire et la formation continue à 45 heures pour le niveau universitaire
- 1 formation des enseignant-e-s et des conseiller-ère-s pédagogiques bonifiée avec les fondements et pratiques de l'éducation relative à l'environnement dès 2021
- L'ensemble des jeunes scolarisé-e-s au Québec sensibilisé-e-s et outillé-e-s face à la crise climatique sur 10 ans après avoir suivi et réussi le cours spécialisé ajouté au programme scolaire québécois
- 500 M \$ accordés chaque année dès 2020 pour soutenir les initiatives du secteur non formel
- 1 structure consacrée à l'éducation relative à l'environnement au sein du ministère de l'Environnement dès 2020

### **Objectif : Contrôler les appellations « verts » et « durables », et limiter l'écoblanchiment grâce à une révision et bonification de la Loi sur la protection du consommateur dès 2023**

- 1 révision et bonification de la Loi sur la protection du consommateur visant à limiter l'écoblanchiment, au plus tard en 2023, afin notamment de contrôler les appellations « verts » et « durables »
- Tous les fabricants et concessionnaires automobiles ainsi que d'autres industries polluantes sont tenus de dévoiler les émissions annuelles de leurs produits ou services dans toute publicité dès 2021

L'éducation relative à l'environnement est comprise « au sens de toutes formes d'éducation qui concernent notre rapport à l'environnement –, mettant en évidence l'ancrage de notre humanité dans la nature, de même que la dimension écocitoyenne de notre relation au monde ». Son intégration aux curriculums scolaires, auprès des citoyen-ne-s, des collectivités et des organisations est essentielle au « développement d'une citoyenneté informée, critique, vigilante, compétente, bienveillante et créative, en mesure de saisir les enjeux socioécologiques et capable de se mettre en action. » (Centr'ERE, 2018 : 3)

### **Ministères et organismes responsables**

Éducation et Enseignement supérieur : développement du contenu du curriculum pour la création des cours spécialisés ; développement de la formation universitaire des enseignant-e-s sur le curriculum en environnement et écocitoyenneté, formation continue des enseignant-e-s déjà en poste sur le curriculum en environnement et écocitoyenneté.

Éducation, Loisir et Sport, Famille : création de programmes de



**Objectif : Déployer des campagnes annuelles nationales d’affichage, de sensibilisation et de marketing social d’ici 2023**

- 1 campagne déployée par année dès 2021
- Mettre en place un affichage de l’empreinte carbone et/ou environnementale sur les biens et services, par une modification de la Loi sur la protection du consommateur dès 2023

financement et de soutien pour les organismes offrant des formations aux collectivités, développement d’initiatives pour favoriser l’écocitoyenneté et l’engagement des familles pour la promotion de mode de vie et d’activités écoresponsables.

Environnement et Lutte contre les changements climatiques : création d’un département consacré à la sensibilisation et à l’éducation environnementale ainsi qu’à l’écocitoyenneté ; collaboration entre ce ministère et celui de l’Éducation pour bonifier le contenu du curriculum avec des données et des mesures d’impacts liées à la mise en œuvre du plan.

Secrétariat à la jeunesse : soutien d’initiatives jeunesse en milieux parascolaires et communautaires qui sont innovantes en matière de lutte contre les changements climatiques et qui sont exemplaires en matière d’écocitoyenneté ; développement de programmes favorisant

l’écocitoyenneté et l’engagement des jeunes dans la lutte aux changements climatiques.

Bureau d’audiences publiques sur l’environnement : favoriser la démocratie participative grâce à la transparence et à l’accessibilité des processus de consultation publique.

**Principales composantes de la mesure phare**

L’éducation relative à l’environnement permet aux citoyen·ne·s de proposer leur vision du monde, de bâtir leur identité et de développer un pouvoir d’action. En plus des élèves et des étudiant·e·s sur les bancs d’école, et ce, dans tous les programmes d’études et à tous les niveaux, les travailleur·euse·s bénéficient de formations continues sur l’environnement.

En dehors du cadre formel de l’éducation, les initiatives du secteur non formel (parcs, musées,

ONG, associations, regroupements de citoyen·ne·s, médias et autres) sont également soutenues afin de rejoindre toutes les collectivités. On intègre également des offres de formation auprès des citoyen·ne·s via les municipalités du Québec. Le soutien des initiatives et des organismes faisant la promotion d’un mode de vie à faible impact (tendre vers le zéro déchet ou la simplicité volontaire, adopter le vélo 4 saisons, etc.) pourrait faciliter le déploiement de la transition juste et équitable.

Cette formation vise notamment à transmettre une information honnête et transparente aux citoyen·ne·s sur l’urgence de la crise climatique, les manières de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et les façons de s’adapter aux impacts. Ce programme d’éducation relative à l’environnement et de sensibilisation à la crise climatique, mais également plus largement à la protection de l’environnement et à l’écocitoyenneté, est réalisé en partenariat avec des milieux de l’éducation, des organismes communautaires et des jeunes citoyen·ne·s.

En termes de contenu, cette éducation aborde notamment la science du climat, les politiques environnementales, la participation citoyenne, la diversité des formes d’économie, les risques auxquels les personnes sont exposées par

rapport aux aléas climatiques pouvant causer des catastrophes naturelles (inondations, érosion et submersion côtière, chaleur accablante, etc.), et les mesures d'adaptation possibles.

Afin de développer des savoir-faire et des pratiques, le Groupe de travail jeunesse suggère l'organisation de forums locaux climatiques *ad hoc* ou périodiques gérés par des organismes délégués sous le modèle de gouvernance inspiré des éco-quartiers montréalais<sup>18</sup>. Des ateliers pratiques peuvent également favoriser des apprentissages variés : faire soi-même, cuisiner, réparer, etc. Pour le volet adaptation aux impacts des changements climatiques, le modèle privilégié pourrait être celui du Comité Rivière de Saint-Raymond, soutenu par sa municipalité et l'organisme de bassin versant local (ROBVQ, n.d.).

L'encadrement de la publicité de biens et de services à forte empreinte carbone ou environnementale, tels que les produits à usage unique, les camions légers, les voyages en avion, etc. doit devenir une priorité pour les différents paliers de gouvernements et les acteur-trice-s du milieu de la publicité. Le Québec pourrait s'inspirer des mesures anti-tabac qui ont eu un effet dissuasif sur la consommation de cigarettes. De même, les appellations « durable »,

« renouvelable », « écologique », « vert », etc. dans les produits et les publicités pourraient être encadrées afin d'éviter l'éco-blanchiment (*greenwashing*). (Baron mag, 2018)

À l'échelle nationale, des campagnes de sensibilisation et d'information pourraient passer par l'affichage environnemental, incluant les produits et les services (produits financiers, internet, aliments, etc.). À l'instar des valeurs nutritives sur les aliments, l'affichage environnemental de l'impact des biens et des produits permettrait aux Québécois-es de connaître l'impact de leurs achats et de faire des choix plus éclairés.

Les concessionnaires automobiles devraient afficher l'empreinte carbone annuelle des véhicules vendus, comme ils affichent déjà la consommation en litres d'essence. Les vendeurs et fabricants devraient également être tenus de dévoiler les émissions annuelles des véhicules dans leurs publicités. Pour ce qui est des vols aériens, le Québec devrait demander au gouvernement du Canada d'obliger l'affichage de l'empreinte carbone au moment de l'achat des billets d'avion, l'aviation étant de juridiction fédérale. D'autres campagnes pourraient être déployées en s'appuyant sur le marketing social pour inciter le passage à l'action des citoyen-ne-s.

Enfin, l'uniformisation des messages à l'échelle québécoise pourrait faciliter l'adoption des bons comportements. Un exemple concret est celui des matières acceptées dans les MRC, qui varient d'une MRC à l'autre, alimentant la confusion et complexifiant les communications auprès des citoyen-ne-s.

### **Clientèles visées**

Jeunes, personnel enseignant et de soutien, citoyen-ne-s, travailleur-euse-s, milieux de la recherche, secteur d'éducation non formelle, employeur-euse-s, municipalités

### **Contribution à la transition juste et équitable**

Au Québec comme ailleurs, les effets des changements climatiques sont déjà présents et visibles. Dans ce contexte, la réduction des émissions de gaz à effet de serre devient de plus en plus urgente et nécessaire et l'adaptation aux impacts présents et à venir est incontournable.

Des organismes comme Eau Secours, ENvironnement JEUnesse, le Projet de la réalité climatique Canada et Vivre en Ville redoublent d'efforts pour éduquer le public d'agir pour contrer la crise climatique. Des programmes existent également pour fournir de l'information et des outils aux décideur-euse-s

(élu·e·s municipaux·ales et provinciaux·ales) et bâtisseur·euse·s, mais l'éducation du grand public sur l'urgence climatique et l'adaptation aux aléas climatiques demeure parcellaire. Au plus, les activités d'éducation se situent à très petite échelle et se concentrent sur des solutions individuelles (ex. : bacs de collection d'eau de pluie du Jour de la Terre et du Fonds Éco IGA).

En d'autres mots, les connaissances du public sont insuffisantes à la fois pour atténuer ses impacts sur l'environnement, et pour faire face aux conséquences de la crise – des inondations, sécheresses, vagues de chaleur et feux de forêts notamment – qui se produisent plus fréquemment ou qui sont plus dommageables dans certaines régions.

Assurer une intégration adéquate de l'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté aux curriculums scolaires, auprès des citoyen·ne·s, des collectivités et des organisations contribue ainsi à un changement de comportements favorisant une transition juste et équitable tout en renforçant la résilience. En d'autres mots, apprendre à s'adapter aux changements climatiques, c'est aussi limiter les pertes de biens et d'infrastructures, et réduire les risques liés à la santé publique.

## Retombées et impacts anticipés

Cette pratique mise sur une éducation à la fois en matière d'environnement et d'écocitoyenneté. Cette éducation globale favorise le développement de l'esprit critique qui est une condition essentielle à la capacité de poser des actions réfléchies, non seulement en matière de lutte contre la crise climatique et d'adaptation, mais également dans les sphères sociales, économiques ou culturelles.

L'apprentissage par « diverses formes d'engagement des jeunes dans leur environnement, leur milieu de vie, [est] une très grande source de motivation qui favorise [la réussite éducative] » (Centr'ERE, 2018 : 3-4).

Une sensibilisation aux mesures d'adaptation à prendre, notamment pour faire face aux événements climatiques extrêmes, contribue à réduire leurs impacts et leurs coûts.

## Implantation dans d'autres juridictions

Plusieurs initiatives structurantes existent dans d'autres juridictions et peuvent inspirer le déploiement de cette pratique. Nous citons à la page suivante les exemples répertoriés dans le cadre de la Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté.

Plusieurs autres États insèrent l'éducation relative à l'environnement dans leurs politiques et leurs stratégies nationales. Dans le monde francophone, on remarque une première politique d'éducation à l'environnement au Burkina Faso dans les années 1980, et au Sénégal à même son code de l'environnement (Komassi et Nadon, 2016 : 14-15).

Dans le secteur non formel de l'éducation, la Stratégie montréalaise pour une ville résiliente peut servir d'exemple. Parmi ses objectifs, l'on retrouve celui de « renforcer la capacité d'anticipation et de réaction de la communauté pour faire face aux risques naturels et anthropiques », qui se traduit notamment par le développement d'ateliers de préparation d'urgence et de résilience communautaire en partenariat avec la Coopérative de solidarité Transition NDG, et un appui aux organismes qui favorisent la formation des bénévoles dans le domaine de la sécurité civile (Ville de Montréal, 2018).

## Risques liés à la faisabilité

L'intégration adéquate de l'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté auprès des citoyen·ne·s, des collectivités et des organisations implique une mise à jour des curriculums



## DES EXEMPLES INSPIRANTS EN ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

« En Colombie, l'éducation relative à l'environnement (educación ambiental - EA) est inscrite dans la Constitution nationale comme un droit de tous les citoyen-ne-s et citoyennes du pays, depuis 1991 : la Constitution prescrit l'intégration systématique de la dimension environnementale dans les programmes éducatifs. La Colombie s'est ainsi dotée d'une Politique nationale d'éducation relative à l'environnement, qui associe le Programme national d'EA du ministère de l'Éducation à celui dont s'est doté le ministère de l'Environnement. Des structures régionales de gestion de l'EA ont été mises en place dans les différentes régions du pays : les Comités techniques intersectoriels d'éducation à l'environnement (CIDEA).

Aux États-Unis, une loi sur l'éducation relative à l'environnement, l'Environmental Education Act a été adoptée dès les années 70 (revue en 1990). Malgré la poussée conservatrice et économiciste qui tente de réorienter cette loi et qui a tari les financements publics, le Congrès a continué de financer l'Office of Environmental Education (OEE) jusqu'en 2006.

En Espagne, le ministère de l'Environnement a mis sur pied un Centre national d'éducation relative à l'environnement (CNEA), qui offre des services tant au secteur scolaire qu'aux milieux d'éducation non formels.

Au Canada, la province de l'Ontario s'est dotée d'une politique d'éducation environnementale (Policy Framework for Environmental Education). Répondant à cette politique, une initiative de formation initiale des enseignant-e-s a pris forme : il s'agit de l'élaboration collective par les principaux-ales acteur-trice-s de l'éducation environnementale, d'un guide portant sur la formation initiale des enseignant-e-s (ESE-TE : 2019). » (Centr'ERE, 2018)



scolaires et des formations continues. Il faut ainsi compter un certain temps pour voir s'opérer des changements dans les pratiques éducatives et ses effets sur les connaissances et les savoirs acquis par une nouvelle génération d'apprenant-e-s. On constate d'ailleurs une difficulté d'évaluation des impacts à long terme sur les citoyen-ne-s.

La Coalition Éducation – Environnement – Écocitoyenneté relève par ailleurs qu'« [a]u-delà du développement de compétences professionnelles s'ajoute la mise en place des conditions de leur déploiement. À cet effet, il conviendra de contrer entre autres la rigidité de la forme scolaire et la surcharge actuelle des programmes associée au morcellement des champs disciplinaires. » (Centr'ERE, 2018 : 43) En d'autres termes, il faut parvenir à une grande flexibilité de l'école, à des apprentissages interdisciplinaires et à libérer du temps pour les professeur-e-s, notamment par une réduction de la charge de travail.

#### **Liens avec les politiques et plans gouvernementaux**

- Priorité 7 – Diffuser les connaissances, les savoir-faire et les solutions en matière de réduction de GES et d'adaptation aux changements climatiques et Priorité 8 – Mobiliser le

Québec en soutenant des initiatives de la société civile et des communautés du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) ;

- Orientation 3 – Sensibiliser et former de la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020 ;
- Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 ;
- Principe de l'accès au savoir de la Loi sur le développement durable de 2006 ;
- Valeur du respect de l'environnement et approche écologique du Programme éducatif pour les services de garde éducatifs à l'enfance « Accueillir la petite enfance » (2019) ;
- Politique de la réussite éducative du Québec (2017-2030).

#### **Étapes de mise en œuvre**

1. Créer un programme éducatif pour la petite enfance et un cours spécialisé obligatoire et intégré aux curriculums scolaires
2. Bonifier la formation des enseignant-e-s et des conseiller-ère-s pédagogiques sur les fondements et pratiques de l'éducation relative à l'environnement
3. Stimuler le soutien aux initiatives du secteur non formel (parcs, musées, ONG,

associations, médias et autres) auprès des différents publics, dans différents contextes

4. Créer une structure consacrée à l'éducation relative à l'environnement au sein du ministère de l'Environnement
5. Assurer des mises à jour du contenu pédagogique développé dans le cadre des différentes formations
6. Offrir une formation continue à toutes et tous les travailleur-euse-s tous les cinq ans pour valoriser et soutenir les stratégies de co-formation (formation par les pairs) et les communautés de pratiques, tout en appuyant leur développement dans la transition

#### **Investissements requis et coûts évités**

Plusieurs moyens de financer les investissements requis en éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté existent. Mentionnons, entre autres, une taxation de la consommation numérique pour financer des campagnes de sensibilisation et des initiatives pour réduire l'empreinte carbone numérique. À titre de comparaison, en juin 2007, l'organisme Québec en Forme s'est vu octroyer 480 M \$ pour une période de 10 ans afin « que les jeunes Québécois adoptent et maintiennent une saine alimentation et un mode

de vie physiquement actif. »  
(Fondation Chagnon, 2019). Un investissement comparable serait souhaitable pour réaliser cette mesure.

### **Collaborateur·trice·s**

Jeunes, citoyen·ne·s, organismes communautaires, populations autochtones et syndicats : collaborations avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de réaliser le programme d'éducation relative à l'environnement et de sensibilisation à la crise climatique.

Enseignant·e·s : participer aux formations mises en place pour s'éduquer en matière d'environnement et d'écocitoyenneté ; proposer des initiatives pour bonifier la mise en place du curriculum dans les milieux scolaires ; enseigner et s'engager dans la lutte aux changements climatiques en servant d'exemple aux plus jeunes.

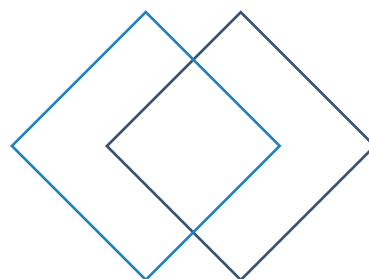
Milieux de l'éducation : collaboration pour un meilleur soutien des enseignant·e·s dans leur formation continue en environnement et écocitoyenneté ;

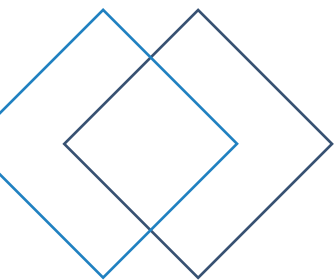
favoriser la mise en place du curriculum.

Municipalités : offre de formations aux citoyen·ne·s et soutien aux organismes communautaires et regroupements citoyen·ne·s qui contribuent à la sensibilisation.

### **Recherche et innovation**

Des données et des recherches sont nécessaires pour faire un suivi et une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs d'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté. Des ressources doivent être allouées pour assurer que les contenus proposés soient fréquemment mis à jour avec des données et des informations d'actualité. Les impacts à long terme sur les citoyen·ne·s se traduiront par une plus grande mobilisation dans la lutte aux changements climatiques de même qu'une plus grande adhésion aux mesures mise en œuvre par le gouvernement du Québec.





### 7.3 Mettre de l'avant un principe d'exemplarité gouvernementale

**Objectif : Viser l'atteinte de 100 % des objectifs identifiés dans l'ensemble des politiques gouvernementales liées à la transition écologique et à l'environnement d'ici 2030**

- 1 projet de loi sur la transparence dans l'action climatique gouvernementale adopté dès 2022
- 1 révision des objectifs et des mesures climatiques du Québec tous les 3 ans en fonction de la meilleure science disponible (rapports du GIEC) dès 2023
- 100 % des objectifs atteints d'ici 2030

**Objectif : Mettre en place des modalités de suivi de la mise en œuvre des politiques climatiques et de diffusion de l'information pour tous types de publics, par différentes méthodes et différents canaux de communication, notamment les médias grand public dès 2020**

- 1 suivi annuel des travaux des comités ministériels dès 2020
- 1 suivi annuel de l'état d'avancement des actions, des stratégies et des politiques climatiques gouvernementales dès 2020
- 1 campagne annuelle accessible et vulgarisée dès 2020
- 1 sondage avec un échantillon jugé statistiquement représentatif pour mesurer le niveau de connaissance du public dès 2020

**Objectif : Mettre en place des mesures fiscales et d'écoconditionnalité pour faire percoler les objectifs du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au sein des autres ministères et organismes gouvernementaux – un principe d'exemplarité gouvernementale – dès 2021 et au plus tard en 2025**

- 1 intégration des critères de la transition juste et équitable (carboneutralité, réduction des inégalités, etc.) à l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux, y compris dans l'octroi de subventions ou la délivrance de permis dès 2021

Malgré plusieurs engagements pris par le Québec pour réduire ses émissions, la province n'est pas en voie d'atteindre sa cible pour 2030. En 2012, les émissions totales de gaz à effet de serre au Québec se chiffraient à 78,0 Mt éq. CO<sub>2</sub>, avec 44,7 % des émissions attribuables au secteur des transports (MELCC, 2015). En 2016, les émissions totales atteignaient 78,6 Mt éq. CO<sub>2</sub>, avec 43,0 % des émissions liées aux transports (MELCC, 2018). Les cibles adoptées ne sauraient être adéquates que si elles sont accompagnées des politiques de mise en œuvre et des mesures de reddition de compte qui forcent la province à respecter ses objectifs et à être exemplaire devant ses citoyen-ne-s.

Afin de susciter l'adhésion des citoyen-ne-s au changement de paradigme nécessaire, celles-ci et ceux-ci doivent avoir confiance envers les institutions publiques. Pour ce faire, le gouvernement doit adopter des pratiques exemplaires, tant au niveau de la gestion de ses édifices, de la mise en œuvre et de la surveillance de la réglementation que de l'attribution de contrats et de financement.

La transparence dans l'action gouvernementale devrait faire partie intégrante des pratiques

à prioriser pour accroître la confiance des citoyen-ne-s envers les institutions publiques. Celle-ci passe notamment par la consultation réelle de la population, la reddition de compte et la diffusion des résultats des recherches, des analyses et des données en lien avec les différentes stratégies et politiques gouvernementales ainsi que les comités de travail.

### **Ministères et organismes responsables**

Vérificateur général du Québec (principal), Premier ministre, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, Finances, Conseil exécutif, Secrétariat du Conseil du trésor, et tous les ministères et organismes gouvernementaux.

### **Principales composantes**

Les émissions du Québec ont diminué de 11 % depuis 1990. Cependant l'objectif que le gouvernement s'est donné pour 2020 est une réduction de l'ordre de 20 %. Les émissions au Québec ont même légèrement augmenté passant de 77,7 en 2016 à 78 Mt éq. CO<sub>2</sub> en 2017. En d'autres mots, le Québec va rater sa cible pour 2020, et il devra rapidement combler cet écart pour respecter sa cible pour 2030.

Pour l'atteinte des objectifs, leur suivi et leur diffusion, le

Québec devrait se doter d'une agence externe et indépendante. L'adoption d'un projet de loi sur la transparence dans l'action climatique gouvernementale comprendrait un mécanisme de révision des objectifs climatiques tous les cinq ans, un suivi à même chaque budget présenté et un suivi annuel des comités, des actions, des stratégies et des politiques climatiques. Ce cadre de transparence et de rehaussement des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre permettra à la province de mettre à jour régulièrement ses plans et priorités associés aux objectifs de décarbonisation du Québec, et pourrait s'inscrire dans le contexte de réforme du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Dans leurs pratiques et décisions, l'ensemble des ministères, organismes et fonds gouvernementaux seraient tenus d'agir en tenant compte des critères de la transition juste et équitable (carboneutralité, réduction des inégalités, etc.). Suivant les recommandations de l'Institut de l'énergie Trottier dans *Le climat, l'État et nous*, le Québec pourrait créer une agence indépendante gérant le financement, la planification et l'évaluation des projets, plans et réglementations en lien avec la décarbonisation et les changements climatiques, créer un comité d'expert-e-s fournissant

des avis et des conseils à l'agence indépendante et créer un poste de commissaire à la décarbonisation (IET, 2018).

En d'autres mots, l'octroi de subventions de la part de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux devrait être soumis à des critères d'écoconditionnalité. Les fonds publics ne devraient en aucun cas servir à financer des initiatives, événements ou organisations n'intégrant pas de pratiques écoresponsables dans le cadre de leurs activités. À titre d'exemple, Tourisme Québec a financé le Rockfest de Montebello à hauteur de 1,4 million de dollars au courant des huit dernières années, et ce, malgré le fait que l'événement n'avait aucun engagement concret en matière d'écoresponsabilité.

### **Clientèles visées**

Premier ministre, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, Finances, Conseil exécutif, Secrétariat du Conseil du trésor, tous les ministères et organismes gouvernementaux, jeunes, populations autochtones, citoyen-ne-s, municipalités, organismes communautaires, entreprises

### **Contribution à la transition juste et équitable**

Le principe d'exemplarité gouvernementale – où les objectifs



du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sont décloisonnés et percolent au sein des autres ministères, organismes et fonds gouvernementaux – vise à faciliter l'atteinte des cibles que se donne le gouvernement. L'exemplarité permet de promouvoir la cohérence entre les ministères et les politiques, plans d'action, stratégies, etc. et de renforcer la confiance du public et la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes. La confiance et la mobilisation sont essentielles à la réalisation de la transition juste et équitable.

### **Retombées et impacts anticipés**

Une exemplarité gouvernementale et une reddition de compte rigoureuse sont essentielles au respect des engagements climatiques du Québec, et ce, dans tous les secteurs. Ces mesures contribueraient également à renforcer la confiance des citoyen-ne-s. Le respect des cibles climatiques du Québec permet en outre de maximiser les retombées et les impacts économiques, sociaux et environnementaux anticipés pour chaque pratique.

### **Implantation dans d'autres juridictions**

Le 18 décembre 2018, le Pacte pour la transition a présenté un projet de loi pour assurer le respect des engagements

climatiques du Québec. Ce projet de loi a été rédigé par Mario Denis, avocat-légiste retraité qui a participé à la rédaction de plusieurs lois et règlements sur l'environnement au gouvernement québécois et par Me Michel Bélanger, avocat spécialisé en droit de l'environnement (CQDE). Le texte a été révisé par des juristes chevronnés, comme Paule Halley.

Plusieurs gouvernements dans le monde ont déjà adopté des lois similaires ayant pour but d'assurer l'atteinte des cibles de réductions des émissions de gaz à effet de serre, notamment la Colombie-Britannique (2007), le Royaume-Uni (2008), l'Écosse (2009), le Danemark (2014), la Catalogne (2017), la Norvège (2017) et la Suède (2018).

### **Risques liés à la faisabilité**

Le respect et la mise en œuvre des lois et des politiques est souvent le maillon faible de l'action gouvernementale. Par exemple, depuis 2006, l'article 6 de la Loi sur le développement durable prévoit que l'Administration publique prenne compte dans ses différentes actions de principes tels que la santé et la qualité de vie, l'équité et la solidarité sociales, la protection de l'environnement, l'accès au savoir, les principes de prévention et de précaution et la préservation de la biodiversité. Or, ces principes ne sont que trop

peu respectés dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux.

### **Liens avec les politiques et plans gouvernementaux**

- Projet de loi 44 : Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification ;
- Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 ;
- Priorité 10 – Intégrer à l'administration publique la préoccupation des changements climatiques et Priorité 11 – Favoriser la réduction de GES reliés aux opérations de l'administration publique du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) ;
- Principes de participation et d'engagement, d'accès au savoir et de partenariat et coopération intergouvernementale ; article 14 de la Loi sur le développement durable de 2006.

### **Étapes de mise en œuvre**

1. Développer et adopter un projet de loi sur la transparence dans l'action climatique gouvernementale

2. Créer une agence indépendante gérant le financement, la planification et l'évaluation des projets, plans et réglementations en lien avec la décarbonisation et les changements climatiques
3. Créer un comité d'expert-e-s fournissant des avis et des conseils à l'agence indépendante
4. Créer un poste de commissaire à la décarbonisation
5. Réviser les objectifs climatiques du Québec tous les cinq ans en fonction de la meilleure science disponible (rapports du GIEC)
6. Diffuser l'information sur l'état de mise en œuvre des politiques climatiques et veiller à rendre cette information accessible à toutes et à tous

#### **Investissements requis et coûts évités**

Le non-respect des engagements climatiques du Québec représente des coûts significatifs en termes

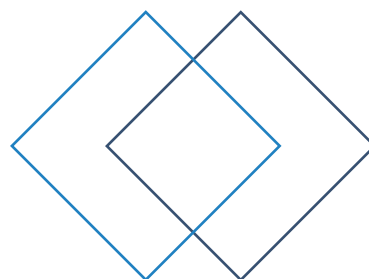
de rattrapage des engagements, en plus de représenter un lourd fardeau pour les plus jeunes générations, ce qui est contraire au principe de l'équité intergénérationnelle. Retarder l'action climatique ne fera qu'augmenter les coûts de la lutte contre la crise climatique.

#### **Collaborateur-trice-s**

Jeunes, populations autochtones, citoyen-ne-s, organismes communautaires, ministères et organismes gouvernementaux, entreprises

#### **Recherche et innovation**

Des recherches pourraient être menées afin de cibler les meilleures pratiques de transparence et de reddition de compte. Le suivi et l'évaluation des cibles climatiques, de même que des actions, stratégies et plans gouvernementaux pourraient également faire l'objet d'études.



## 8.

# Conclusion

Le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté et à l'environnement est une condition préalable à l'atteinte de la décarbonisation en 2050 et de l'adaptation du Québec aux impacts de la crise climatique.

Pour ce faire, il faut s'assurer de faciliter de manière systémique les comportements à faible impact environnemental et ne pas faire de la transition un fardeau individuel. Le changement peut être propulsé par la base, mais celui-ci doit être soutenu et encouragé par le haut afin que toutes les parties prenantes y participent : citoyen·ne·s, collectivités et organisations.

Il faut également reconnaître que la transition représente un grand défi d'acceptabilité. Il faut faire de la politique avec conviction : le Groupe de travail

jeunesse pense que la politique court-termiste électoraliste peut représenter un frein à la transition écologique si cette politique encourage la polarisation du débat environnemental et le cynisme. Le gouvernement devrait donc miser sur le long terme et intégrer des politiques environnementales qui ont un impact sur le bien commun, ainsi que sur la transition écologique et sociale de notre société.

La lutte et l'adaptation face à la crise climatique constituent un projet collectif qui rallie la jeunesse à bien des égards. Certaines mesures peu populaires aujourd'hui le deviendront probablement davantage au cours des prochaines années grâce à la pression de citoyen·ne·s mobilisé·e·s, en raison de l'inaction climatique et surtout du climat changeant.

**La crise climatique offre à la société québécoise l'opportunité d'être plus juste et de mettre fin aux inégalités. Cette crise a été créée par un système qui puise sa force dans les oppressions (patriarcat, racisme, colonialisme, etc.). Non seulement faut-il mettre fin à ces oppressions pour freiner cette crise, mais cette crise nous offre aussi la meilleure motivation pour mettre un terme à ces oppressions.**

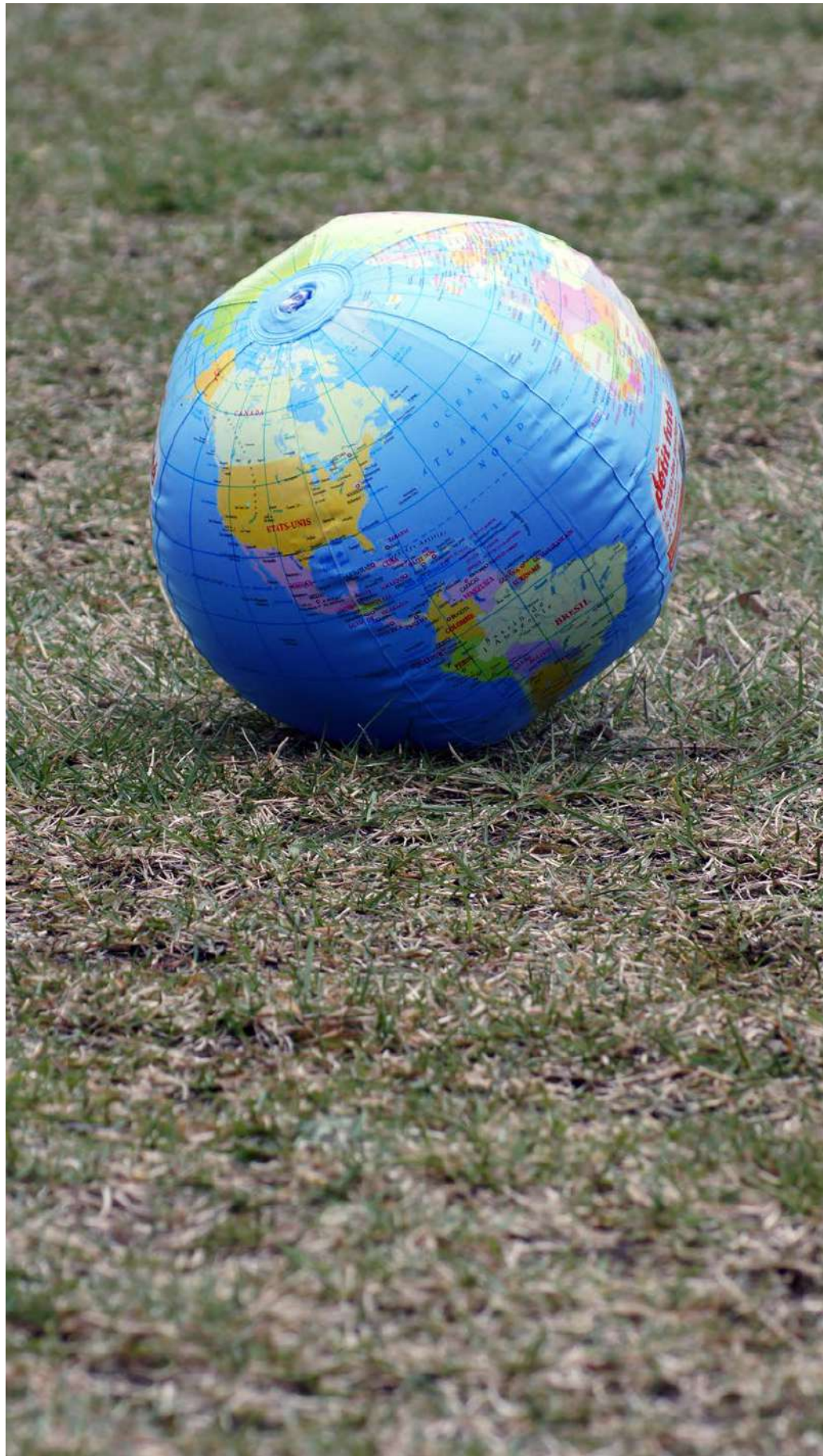
Pour réussir la transition, il faut décroiser les modes de gouvernance publique et privée pour au moins deux raisons. Premièrement, plusieurs solutions innovantes à mettre de l'avant ne sont pas connues à ce jour. Il faut donc profiter des connaissances de l'ensemble des parties prenantes. Par exemple,



le potentiel de symbioses des secteurs industriels sur un territoire donné ne peut être connu que si les organisations acceptent de partager entre elles les données liées à leurs activités. Cette collaboration est un des principes de base de l'économie circulaire. Deuxièmement, pour favoriser l'acceptabilité sociale de certaines mesures qui nécessitent des changements d'habitudes, les décideur-euse-s bénéficieront de l'appui concerté d'un large éventail de parties prenantes.

Les milieux de vie sont porteurs de sens pour les citoyen-ne-s, parce qu'il-elle-s les expérimentent au quotidien. Résoudre la crise climatique ne doit pas être un projet désincarné, mais bien au contraire, un nouveau contrat social qui bénéficiera au plus grand nombre.

Finalement, pour mieux refléter l'ampleur de cette transition à tous les niveaux, le Groupe de travail jeunesse aimerait proposer de donner au plan un nom qui tienne compte de l'ensemble des enjeux auxquels nous serons confronté-e-s au courant des prochaines années, mais également des solutions qui en émergeront : **le Plan de la transition juste et équitable et de la résilience climatique.**





# Annexe 1 : Tableau synthèse des recommandations

**Fier de son environnement social, naturel et bâti, le Québec a atteint la décarbonisation en 2050 et s'est adapté aux impacts des changements climatiques dans une perspective de résilience.**

Le Québec a reconnu les droits de la nature et a mis en œuvre une transition juste et équitable pour ses citoyen-ne-s, ses collectivités et ses organisations, dans le respect des droits des populations autochtones.

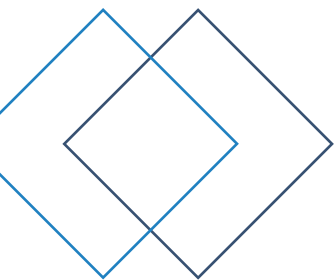
**Axe 1 : Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre**

| Mesures                                                                                              | Objectifs                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adopter un indicateur inclusif, en remplacement du PIB (5.1)                                         | Adopter un indicateur inclusif, en remplacement du PIB, afin de suivre l'évolution du bien-être de la population d'ici 2025                                              |
| Adopter une politique de sobriété généralisée (5.2)                                                  | Adopter une politique de sobriété et réformer les normes du travail du Québec                                                                                            |
|                                                                                                      | Accroître la popularité des mouvements tendant vers la simplicité volontaire                                                                                             |
|                                                                                                      | Renforcer le principe des 5R-VE et améliorer la performance du Québec sur le plan de la gestion des matières résiduelles                                                 |
|                                                                                                      | Réduire d'au moins 70 % le gaspillage alimentaire de la production à la consommation par rapport à 2020 d'ici 2030                                                       |
|                                                                                                      | Rendre les systèmes agro-alimentaires sobres en carbone et plus résilients d'ici 2030                                                                                    |
| Interdire l'obsolescence et élargir la responsabilité élargie des producteurs (5.3)                  | Augmenter la durée de vie moyenne des produits afin de détourner les biens et appareils fonctionnels de l'élimination et du recyclage au plus tard en 2025               |
|                                                                                                      | Renforcer et élargir la responsabilité élargie des producteurs                                                                                                           |
| Intégrer les émissions de gaz à effet de serre de nos importations dans l'inventaire québécois (5.4) | Intégrer les émissions de gaz à effet de serre de nos importations dans l'inventaire québécois dès 2025                                                                  |
| S'engager à dévoiler les actifs en carbone et désinvestir massivement des énergies fossiles (5.5)    | Cesser tout type de subvention, directe et indirecte, au secteur des énergies fossiles, incluant le gaz naturel, au plus tard en 2025                                    |
|                                                                                                      | Interdire tout nouveau projet – y compris tout projet d'agrandissement – d'exploration, d'exploitation, de transport ou de transformation des énergies fossiles dès 2020 |
|                                                                                                      | Adopter l'exigence, pour les détenteurs d'actifs financiers, de dévoiler leurs actifs en carbone et d'en réduire rapidement l'importance d'ici à 2030                    |
|                                                                                                      | Faire des bâtiments net-zéro la norme au plus tard en 2024                                                                                                               |
| Réduire la place de l'auto solo dans nos vies (5.6)                                                  | Diversifier l'offre de mobilité dans toutes les régions dès 2025                                                                                                         |
|                                                                                                      | Adopter et mettre en œuvre une politique pour encourager le télétravail d'ici 2025                                                                                       |
|                                                                                                      | Accroître la part des transports actifs dans les déplacements en milieu urbain aménagé dès 2025                                                                          |
|                                                                                                      | Réduire de manière significative la part des déplacements effectués en auto solo à l'échelle nationale d'ici 2030                                                        |
|                                                                                                      | Interdire la vente de tout nouveau véhicule léger à combustion interne d'ici 2030                                                                                        |
|                                                                                                      | Recourir à des mesures d'écofiscalité en transport dès 2021, tout en garantissant l'équité et la protection des moins nanti-e-s                                          |

|                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Axe 2 : Améliorer notre rapport à la nature</b>                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Mesures                                                                                                        | Objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Créer une Charte des droits de la nature (6.1)                                                                 | Créer une Charte des droits de la nature afin de protéger l'ensemble de la biodiversité d'ici 2025                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Axe 3 : Encourager une écocitoyenneté active</b>                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Mesures                                                                                                        | Objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Instaurer un revenu universel de citoyenneté (7.1)                                                             | Créer un revenu universel de citoyenneté, en grande partie dématérialisé, d'ici 2025                                                                                                                                                                                                                                        |
| Offrir une éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté (7.2)                                    | Intégrer l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté aux curriculums scolaires, auprès des citoyen-ne-s, des collectivités et des organisations d'ici 2023                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                | Contrôler les appellations « verts » et « durables », et limiter l'écoblanchiment grâce à une révision et bonification de la Loi sur la protection du consommateur dès 2023                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                | Déployer des campagnes annuelles nationales d'affichage, de sensibilisation et de marketing social d'ici 2023                                                                                                                                                                                                               |
| Mettre de l'avant un principe d'exemplarité gouvernementale (7.3)                                              | Viser l'atteinte de 100 % des objectifs identifiés dans l'ensemble des politiques gouvernementales liées à la transition écologique et à l'environnement d'ici 2030                                                                                                                                                         |
|                                                                                                                | Mettre en place des modalités de suivi de la mise en œuvre des politiques climatiques et de diffusion de l'information pour tous types de publics, par différentes méthodes et différents canaux de communication, notamment les médias grand public dès 2020                                                               |
|                                                                                                                | Mettre en place des mesures fiscales et d'écoconditionnalité pour faire percoler les objectifs du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au sein des autres ministères et organismes gouvernementaux – un principe d'exemplarité gouvernementale – dès 2021 et au plus tard en 2025 |
| <b>Annexe 2 : Favoriser un aménagement du territoire dans une double optique d'atténuation et d'adaptation</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

## Annexe 2 : Favoriser un aménagement du territoire dans une double optique d'atténuation et d'adaptation





## Annexe 2 : Favoriser un aménagement du territoire dans une double optique d'atténuation et d'adaptation

*Cette contribution s'inscrit dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur l'aménagement du territoire et l'adaptation aux changements climatiques.*

**Objectif : Se doter d'une « vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux qui puisse assurer la coordination de l'ensemble des lois, politiques et interventions de l'État et des instances municipales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme » (Alliance Ariane, s.d.)**

- 1 politique nationale d'aménagement du territoire adoptée et périodiquement réévaluée et mise à jour
- La Politique adoptée fait l'objet de campagnes de sensibilisation, optimisant son évolution et l'adaptation des visions régionales et municipales

**Objectif : Orienter la croissance des ménages dans les secteurs favorables à un mode de vie sobre en carbone**

- Aucune extension des périmètres d'urbanisation des MRC
- Des cibles de consolidation et/ou de densification appropriées à chaque MRC

**Objectif : Se doter d'un cadre législatif ou normatif adapté à la variabilité des risques hydriques encourus et au contexte des changements climatiques qui assure une définition des risques « acceptables », cette définition étant nécessaire à l'encadrement des pratiques**

- Des expert-e-s (ex. celles et ceux de la direction de l'expertise hydrique du MELCC, l'ancien Centre d'expertise hydrique du Québec) sont disponibles pour la formation, le développement, le suivi et l'évaluation des pratiques d'aménagement des acteur-trice-s visé-e-s
- 1 structure tarifaire permettant d'imputer tout manquement ou non-conformité des acteur-trice-s visé-e-s (ex. les propriétaires de barrages et d'ouvrages de protection)

L'aménagement du territoire est un outil clé de la transition, autant dans une optique d'atténuation des changements climatiques que d'adaptation à leurs effets. Cette mesure propose plusieurs solutions permettant d'assurer un aménagement du territoire cohérent avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'évolution et d'adaptation au contexte des changements climatiques. Bien que les solutions proposées portent sur une variété d'aspects reliés à l'aménagement, elles favorisent (1) la consolidation des milieux de vie existants de manière à réduire les besoins des ménages en énergie et en déplacements et (2) la réduction des vulnérabilités territoriales aux effets anticipés des changements climatiques. Toutes ces solutions devront être guidées et encadrées par des principes communs à l'échelle du Québec, grâce à l'adoption d'une Politique nationale d'aménagement du territoire.

### Ministères et organismes responsables

Affaires municipales et Habitation : adopter une Politique nationale

d'aménagement du territoire, adopter un programme d'aide financière pour la protection du territoire agricole et mener une démarche de révision de la fiscalité municipale.

Sécurité publique : réviser les programmes d'aide financière aux sinistré-e-s, développer une structure permettant l'encadrement et le suivi de l'efficacité des mesures de réduction des risques et des programmes d'aide aux sinistré-e-s.

Environnement et Lutte contre les changements climatiques : adopter une « Politique du 1 % » pour financer les infrastructures vertes et les phytotechnologies, se doter d'un cadre législatif ou normatif adapté pour encadrer les pratiques d'évaluation et de gestion des risques hydriques (en particulier la gestion des barrages et des ouvrages de protection).

### Principales composantes

Premièrement, cette mesure requiert l'adoption d'une Politique nationale d'aménagement du territoire, telle que réclamé par l'Alliance Ariane et les plus de 3 000 signataires de sa déclaration.

Deuxièmement, à l'échelle municipale, une planification et une réglementation urbaine doivent orienter la croissance des

ménages dans les secteurs déjà construits (par une densification adaptée au milieu) et desservis par le transport collectif et les services de proximité, et en deuxième lieu dans les secteurs à fort potentiel. Ceci permet du même coup d'éviter l'empiètement sur les milieux naturels. Bien entendu, la réalité de chaque région étant fort différente, la priorisation des secteurs devra se réaliser à l'échelle du milieu, soit de la communauté métropolitaine, de la MRC ou de la municipalité locale.

Troisièmement, il est nécessaire de réviser le cadre législatif et normatif encadrant la gestion des risques hydriques. Ce cadre devra prévoir de développer et fournir une expertise aux acteur-trice-s en ayant besoin (ex. propriétaires de barrages et d'ouvrages de protection, municipalités), d'assurer l'imputabilité des acteur-trice-s responsables de la gestion de ces risques, et de mettre sur pied un processus d'évaluation indépendant de l'efficacité des mesures prises.

Quatrièmement, les phases de rétablissement post-catastrophe doivent tendre vers le principe du *Build Back Better*. Ce principe vise à assurer une reconstruction et un réaménagement permettant de réduire la vulnérabilité du cadre bâti existant et touché par les catastrophes naturelles. Par exemple, lorsque des bâtiments sont détruits à la suite d'une

inondation, des pratiques de rétablissement permettent de « redonner à l'eau sa place » en renaturalisant les berges ou alors de réduire la vulnérabilité des bâtiments en les surélevant ou en utilisant des matériaux adaptés. Ce principe directeur implique une révision du programme général et des programmes spécifiques d'aide financière aux sinistré-e-s pour s'assurer que les montants accordés ne permettent pas une reconstruction à l'identique (lorsqu'une réduction des vulnérabilités est possible), mais encourageant plutôt une relocalisation ou une reconstruction « adaptée ».

Cinquièmement, pour gérer les eaux de pluie et réduire les îlots de chaleur, il est proposé de prioriser de manière systématique les infrastructures naturelles et les phytotechnologies, en plus d'adopter des pratiques de gestion optimales des eaux favorisant le cycle naturel de l'eau. Une partie du financement des infrastructures naturelles pourrait être assurée par le versement de 1 % des dépenses gouvernementales en construction et en rénovation d'infrastructures publiques dans le verdissement urbain.

Sixièmement, un soutien financier doit être versé aux municipalités qui protègent leurs terres agricoles du développement lorsqu'elles sont menacées par l'étalement urbain, à l'image de celui proposé

- 1 organisation externe et indépendante aux instances gouvernementales régissant et évaluant les pratiques mises en place et assurant ainsi leur efficacité par le biais de recommandations permettant de les réorienter si nécessaire

**Objectif : Intégrer le concept du *Build Back Better* dans le programme général d'aide financière aux sinistré-e-s et les programmes spécifiques gérés par le Ministère de la Sécurité publique**

- Les programmes sont révisés de manière à ce que l'octroi d'aide financière à la suite d'un aléa relié aux changements climatiques (ex : inondation, érosion, etc.) soit conditionnel à la mise en place de mesures d'adaptation (ex : élévation du bâtiment, retrait des pièces habitables au sous-sol, etc.) et qu'une aide soit également accordée pour la mise en place de ces mesures d'adaptation

**Objectif : Prioriser systématiquement les infrastructures naturelles, les phytotechnologies et les pratiques de gestion optimales des eaux**

- 1 politique inspirée de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics est adoptée, stipulant qu'un minimum de 1 % des dépenses gouvernementales en construction et rénovation d'infrastructures publiques soit dédié aux infrastructures vertes, phytotechnologies et pratiques de gestion optimales des eaux

**Objectif : Protéger les terres agricoles de l'étalement urbain**

- 1 programme d'aide financière destiné aux municipalités pour la protection des terres agricoles adopté
- 1 programme favorisant la collaboration des acteur-trice-s, le partage et l'acquisition de connaissances à l'échelle nationale ainsi que l'émergence de nouvelles solutions adaptées aux connaissances, aux capacités et aux besoins actuels et futurs des acteur-trice-s impliqué-e-s créé

**Objectif : Réviser la fiscalité municipale**

- 1 système de fiscalité municipale réduisant fortement la dépendance des municipalités locales à l'impôt foncier adopté

actuellement par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM, 2018). Une mesure similaire pourrait être appliquée pour la protection des milieux naturels (milieux humides, plaines inondables, secteurs à risque d'érosion, etc.).

Enfin, pour favoriser la mise en œuvre de toutes ces solutions, la fiscalité municipale doit être revue de manière à réduire la dépendance des municipalités à l'impôt foncier.

**Cliantèles visées**

Communautés métropolitaines, MRC, municipalités locales, propriétaires

**Contribution à la transition juste et équitable**

Un aménagement du territoire basé sur la consolidation des milieux bâtis existants permet de protéger les milieux naturels, comme les milieux humides et les forêts, qui offrent d'importants services écologiques de captation de carbone et d'autres services en lien avec l'adaptation à la crise climatique, comme la réduction des îlots de chaleur et l'atténuation des risques d'inondation. De plus, la croissance des ménages dans les secteurs déjà construits permet de réduire les émissions associées aux déplacements. Annuellement, une personne résidant dans les couronnes

de Montréal produit 50 % plus de gaz à effet de serre pour ses déplacements qu'une personne résidant sur l'île de Montréal (Savard et Bennicelli, 2016).

En milieu bâti, le respect du principe du *Build Back Better* lors du réaménagement à la suite d'un événement climatique extrême, de même que la construction d'infrastructures vertes, sont des composantes essentielles de l'adaptation des territoires aux impacts des changements climatiques. En outre, le verdissement associé aux infrastructures vertes génère de nombreux cobénéfices en matière de santé publique et de qualité de vie.

Outre les mesures de réduction des risques structurales visant les milieux bâtis, miser sur des mesures de réduction non structurales contribue à développer une « culture de risque » pour optimiser l'efficacité des mesures et la résilience des communautés. De plus, soulignons que ces mesures non structurales (ex. mise en place de plans particuliers de mesures d'urgence, adoption d'une réglementation de zonage) sont non seulement généralement moins onéreuses, mais qu'il existe également une diversité de solutions (Marche, 2008). Ces mesures assurent une responsabilisation de toutes et tous les acteur·trice·s, et favorisent une ouverture face aux

changements d'habitudes et de pratiques d'aménagement face au contexte climatique évolutif et incertain. Le développement d'une « culture de risque » au sein de la société contribuera à la convergence des visions des acteur·trice·s vers la vision globale adoptée de la Politique nationale d'aménagement du territoire, et donc ultimement à la transition juste et équitable.

### **Retombées et impacts anticipés**

Au niveau économique, la consolidation et la densification des milieux de vie impliquent une réduction des coûts en énergie et en infrastructures. La densification adaptée au milieu facilite également l'adoption de saines habitudes de vie (transports actifs et collectifs) et la qualité de vie des populations vieillissantes (la perte du permis de conduire limite fortement la mobilité des personnes âgées en milieu peu dense). De plus, les mesures d'adaptation aux impacts des changements climatiques permettent de réduire les coûts des catastrophes naturelles. D'un point de vue environnemental, la préservation des milieux naturels contribue à redonner un accès à la nature aux citoyen·ne·s en plus de contribuer à la fois à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et au renforcement de la capacité d'adaptation naturelle des milieux.

### **Implantation dans d'autres juridictions**

Pour réviser son système de fiscalité municipale, le Québec peut s'inspirer de différents modèles utilisés à l'international. Par exemple, en Suède, en Finlande, au Danemark et en Belgique, les municipalités sont rémunérées grâce à un impôt municipal sur les revenus, alors que les municipalités hongroises tirent leurs revenus de la taxe de vente. Des modèles combinant différentes formes de fiscalité existent également (Couturier et Gaudreau, 2015).

Pour citer un exemple d'initiative québécoise en matière d'infrastructures vertes, le Conseil régional de l'environnement de Montréal a développé l'attestation Stationnement écoresponsable destinée aux propriétaires et gestionnaires de terrains. Celle-ci comporte plusieurs volets, mais l'aspect le plus valorisé est celui du verdissement et de la gestion de l'eau pluviale. Il existe d'ailleurs une norme du Bureau de normalisation du Québec (3019-190) à cet effet.

### **Risques liés à la faisabilité**

Comme le souligne l'Union des municipalités du Québec dans son livre blanc municipal, les municipalités sont trop dépendantes de l'impôt foncier, ce qui fait en sorte qu'il peut être



difficile de prévenir la destruction des milieux naturels :

*La grande dépendance des municipalités à l'égard de l'impôt foncier est difficilement compatible avec les pratiques d'aménagement durable du territoire. En effet, l'étalement urbain peut paraître rentable fiscalement pour les municipalités en raison de l'expansion de l'assiette foncière et le faible coût d'entretien assumé à court terme pour les nouveaux développements. Il est profitable du point de vue du marché puisque celui-ci ne tient pas compte – encore – des externalités. En revanche, ces dernières correspondent à des coûts à long terme en plus de réduire l'optimisation des infrastructures existantes. L'emprise de cette logique s'est solidement implantée et s'avère difficile à renverser sans notamment des modifications à la structure fiscale (Union des municipalités, 2012 : 47).*

Ainsi, certaines des mesures proposées seront difficilement applicables si la fiscalité municipale n'est pas d'abord repensée de manière à réduire la dépendance des municipalités à l'impôt foncier.

Ensuite, un risque lié à la faisabilité de cette mesure est celui lié à la réticence potentielle de certain-e-s acteur-trice-s face à

l'adoption d'une vision nationale contraignante. Ce risque aura pour conséquence de limiter l'efficacité de la mise en place et de la convergence des mesures.

Finalement, un risque de faisabilité lié au manque d'encadrement ou d'accompagnement de la mesure existe et varie en fonction de la capacité des acteur-trice-s visé-e-s à les mettre en œuvre, dont les connaissances, les compétences techniques et les données disponibles. En regard à la variabilité à l'échelle nationale, c'est ce qui explique la nécessité d'offrir des services d'accompagnement et d'encourager le développement de compétences par le biais de collaborations « enrichissantes ». C'est ce qui permettra de consolider leurs pratiques au contexte évolutif rapide découlant des changements climatiques.

### **Liens avec les politiques et plans gouvernementaux**

- Priorité 1 – Induire un aménagement durable du territoire dans une perspective de lutte aux changements climatiques, Priorité 2 – Soutenir les municipalités et les collectivités dans leurs initiatives de réduction de GES, Priorité 3 – Favoriser une gestion des risques qui minimise la vulnérabilité des collectivités, Priorité 11 – Favoriser la réduction

de GES reliés aux opérations de l'administration publique et Priorité 29 – Actualiser les outils d'évaluation, de protection et de gestion de la biodiversité et des écosystèmes du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) ;

- Orientation 4 – Aménager le territoire et gérer les risques de façon à réduire les vulnérabilités, Orientation 7 – Renforcer la pérennité et la sécurité des bâtiments et des infrastructures et Orientation 8 – Conserver la biodiversité et les bénéfices offerts par les écosystèmes de la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020 ;
- Principes de protection de l'environnement, d'efficacité économique, d'accès au savoir, de partenariat et coopération intergouvernementale, de prévention, de précaution, de protection du patrimoine culturel, de préservation de la biodiversité, respect de la capacité de support des écosystèmes, de production et consommation responsables, de pollueur payeur et d'internalisation des coûts de la Loi sur le développement durable de 2006 ;
- Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) ;

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations de 2018 (Ministère de la Sécurité publique) ;</li> <li>Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 ;</li> <li>Recommandations du comité directeur (composé d'ancien-ne-s expert-e-s du Centre d'expertise hydrique du Québec) mandaté en réponse aux recommandations du Vérificateur Général du Québec, soit 4-Responsabilités associées au parc des barrages publics incluant deux recommandations (voir recommandations 4 et 5), 5- Exploitation des barrages publics (voir recommandations 6 à 11) et 6- Prise en compte des principes de développement durable du Plan d'action sur la gestion des barrages au Québec (2018) ;</li> <li>Enjeu 1 : Un leadership environnemental novateur et Enjeu 4 : La capacité de l'organisation à accomplir sa mission du Plan Stratégique 2017-2021 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2018).</li> </ul> | <ol style="list-style-type: none"> <li>Se doter d'un cadre législatif ou normatif adapté et évolutif permettant d'encadrer et d'imputer les pratiques d'évaluation et de gestion des risques hydriques</li> <li>Réviser les programmes d'aide financière aux sinistré-e-s du Ministère de la Sécurité publique afin d'y inclure le principe du <i>Build Back Better</i></li> <li>Adopter une politique permettant de verser 1 % des dépenses gouvernementales en construction et en rénovation d'infrastructures publiques dans le verdissement urbain</li> <li>Élargir le soutien de la Communauté métropolitaine de Montréal pour dédommager les villes qui protègent leurs terres agricoles du développement ; évaluer la possibilité de faire de même pour d'autres zones urbanisées hors-Montréal</li> <li>Renforcer la gestion des risques hydriques en développant une « culture de risque » au sein des populations, afin d'assurer : <ol style="list-style-type: none"> <li>une sensibilisation de tous les acteur-trice-s sur les enjeux liés au contexte de crise climatique et plus particulièrement sur leur rôle dans cette crise</li> <li>une compréhension des défis d'aménagement liés à l'avenir du territoire pour favoriser adhésion de la population</li> </ol> </li> </ol> | <p>c) une responsabilisation des acteur-trice-s dans leur rôle d'atténuation des risques</p> <p><b>Investissements requis et coûts évités</b></p> <p>Les principaux investissements requis par les solutions proposées dans cette mesure concernent la bonification des programmes d'aide financière aux sinistré-e-s pour financer les coûts de l'adaptation des bâtiments aux aléas climatiques, ainsi que la mise sur pied du programme d'aide financière pour les municipalités protégeant leurs territoires.</p> <p>Autrement, les mesures impliquent plutôt une modification dans l'allocation des investissements (ex. infrastructures vertes plutôt que grises) et certaines ressources affectées à un encadrement sécuritaire, adapté et évolutif assurant un suivi, une mise à jour et une évaluation de l'efficacité des mesures concernant la gestion des risques. Soulignons qu'une structure rendant imputable tout manquement assurerait l'efficacité et la convergence des pratiques.</p> <p>En regard aux coûts évités, un aménagement du territoire qui tient compte de la transition énergétique est propice à une réduction des coûts en énergie et en infrastructures. Par exemple, selon le rapport <i>l'État de l'énergie au Québec</i>, un appartement</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Étapes de mise en œuvre

- Adopter une Politique nationale de l'aménagement du territoire

requiert 29 % moins d'énergie par mètre carré par année qu'une maison unifamiliale (Whitmore et Pineau, 2018 : 40). L'étalement urbain génère une demande excessive en infrastructures (ex. aqueducs, égouts, routes, écoles, services de santé, etc.). Selon une étude du Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale, « les coûts en infrastructures publiques associées à l'urbanisation d'une banlieue contemporaine québécoise peuvent être [...] jusqu'à neuf fois plus élevés que ceux associés à la construction d'un quartier dense et compact » (Vivre en Ville, 2016 : 22). La densification adaptée au milieu permettrait ainsi de réduire ces coûts.

Enfin, une étude américaine a démontré que chaque dollar investi par l'État dans le renforcement de la résilience face aux catastrophes permet à la société d'épargner 6 \$ en coûts évités (NIBS, 2018).

### **Collaborateur-trice-s**

Communautés métropolitaines, MRC, municipalités locales, milieux de la recherche, citoyen-ne-s

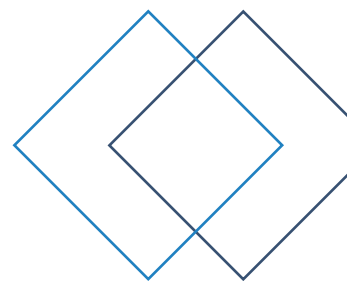
### **Recherche et innovation**

Dans un contexte de climat changeant de manière rapide, les spécifications des zones de contraintes où l'utilisation du sol doit être règlementée, par exemple les plaines inondables et les zones propices aux glissements de terrain, de même que la gestion et la protection des petits barrages et des digues, doivent être réévaluées de manière périodique.

De plus, une recherche active et en continue dans les secteurs « à risque » permettront d'assurer le suivi et l'évolution des technologiques, des meilleures pratiques, et ce à l'international. Notons qu'encourager le secteur de la recherche publique (ex. issus des établissements universitaires)

assure une transparence des axes de recherches, un accès aux connaissances, l'émergence de solutions et une relève québécoise. Il faut donc miser sur le développement des connaissances nécessaires au domaine de la sécurité publique qui incombe à l'État.

Le véritable défi consiste à favoriser l'adaptation des milieux de vie déjà bâtis et, pour ce faire, les exemples innovants et inspirants doivent être vulgarisés et enseignés, alors que la recherche fondamentale doit quant à elle être financée en continu afin de développer et d'encourager l'émergence de nouvelles solutions.



# Bibliographie

Abraham, Yves-Marie, Guérir du mal de l'infini : Produire moins, partager plus, décider ensemble, Écosociété, 2019.

Adger, W. Neil, « Social Capital, Collective Action, and Adaptation to Climate Change », *Economic Geography*, vol. 79, n° 4, octobre 2003, 387-404.

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), « Les impacts du smartphone – Un téléphone pas si « smart » pour l'environnement », Clés pour agir, juin 2019, consulté le 30 octobre 2019, URL <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-impacts-smartphone.pdf>.

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), « Les filières à responsabilité élargie du producteur : Panorama », *Faits & Chiffres*, 2017, consulté le 18 octobre 2019, URL [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rep-panorama-edition2017\\_8816.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rep-panorama-edition2017_8816.pdf).

Aldrich, Daniel P., *Building Resilience: social capital in post-disaster recovery*, The University of Chicago Press, 2012.

Aldrich, Daniel P., « Social Capital and Community », *American Behavioral Scientist*, vol. 59, n° 2, 2015, 254-269, consulté le 24 septembre 2019, DOI <https://doi.org/10.1177/0002764214550299>.

Aliments du Québec, « Manger local, c'est quoi ? », *Achat local*, consulté le 7 novembre 2019, URL <https://www.alimentsduquebec.com/fr/blogue/achat-local/manger-local-c-est-quoi>.

Alliance Ariane, Déclaration de principe – Pour une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, consulté le 24 septembre 2019, URL <http://www.ariane.quebec/declaration/>.

Ariès, Paul, « Pour un revenu social... démonétarisé », *Mouvements*, vol. 1, n° 73, 23-27.

Assemblée Nationale, « Amendement N° 497 : Article 22 TER A », *Transition énergétique - Numéro 2736*, Assemblée Nationale, France, 13 mai 2015.

Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs, « Accord des Peuples – Conférence Mondiale des Peuples sur le Changement Climatique et les Droits de la Terre-Mère », AITEC, 30 avril 2010, consulté le 10 novembre 2019, URL <http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article1123>.

Association des Véhicules Électriques du Québec (AVEQ), Consultation particulière PL-184: Mémoire de l'AVÉQ, 1 juin 2018, URL <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CAPERN/mandats/Mandat-40101/memoires-deposes.html>.

Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BD SO), « Importations internationales annuelles par produit, Québec et Canada », *Commerce international des marchandises*, 14 août 2019, consulté le 10 novembre 2019, URL [http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213\\_afich\\_tabl.page\\_tabl?p\\_iden\\_tran=REPERRLX96N30-162695410602:lpa&p\\_lang=1&p\\_id\\_raprt=1624](http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERRLX96N30-162695410602:lpa&p_lang=1&p_id_raprt=1624).



Mercille, Charlotte, « L'observatoire de la consommation responsable : Les Québécois font-ils des choix verts ? », Baron, 30 novembre 2018, consulté le 4 novembre 2019, URL <https://baronmag.com/2018/11/observatoire-consommation-responsable/>.

Berkman, Lisa F. et Glass Thomas A., « Social Integration, Social Networks, Social Support, and Health », dans Berkman, Lisa F., Ichiro Kawachi et M. Maria Glymour (dir.), *Social Epidemiology*, Oxford University Press, 2000, 158-162.

Boudreault, Louis-Étienne et Simon-Philippe Breton, « Manifeste pour tirer profit collectivement de notre pétrole – Le Québec de 2014 n'est pas la Norvège des années 1970 », *Le Devoir*, 20 janvier 2014, consulté le 25 juillet 2019, URL <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/397700/le-quebec-de-2014-n-est-pas-la-norvege-des-annees-1970>.

Brassard-Lecours, Gabrielle, « Sauver la planète à coups de fourchette », *Le Devoir*, 26 octobre 2019, consulté le 28 octobre 2019, URL <https://www.ledevoir.com/societe/565442/sauver-la-planete-a-coups-de-fourchette>.

Brun, Alexandre, Stéphane Coursière et Évariste Casetou, « Eau et urbanisme à Lyon : Le projet de renaturation du Ruisseau des Planche », *Territoire en Mouvement Revue de géographie et aménagement*, n° 22, 112-126 DOI 10.4000/tem.2475.

Bureau du vérificateur général du Canada, « Perspectives sur l'action contre les changements climatiques au Canada – Rapport collaboratif de vérificateurs généraux – mars 2018 », *Rapports et pétitions*, 2018, consulté le 25 octobre 2019, URL [http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_otp\\_201803\\_f\\_42883.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_otp_201803_f_42883.html).

C40 Cities, « Advancing Towards Zero Waste Declaration », C40 Cities, consulté le 17 septembre 2019, URL <https://www.c40.org/other/zero-waste-declaration>.

C40 Cities, *Consumption-based GHG emissions of C40 Cities*, mars 2018, consulté le 17 septembre 2019, URL <https://www.c40.org/researches/consumption-based-emissions>.

CAP Projet, « Quelle est l'importance de l'éducation », CAP Projet, consulté le 25 octobre 2019, URL <http://www.cap-projet.fr/quelle-est-l-importance-de-l-education/#targetText=Outre%20le%20savoir%2C%20l'autre,grande%20influence%20sur%20leur%20personnalit%C3%A9.&targetText=L'%C3%A9ducation%20permet%20de%20cultiver%20la%20mentalit%C3%A9%20des%20jeunes>.

Caron, Aymeric, *Utopia XXI*, Flammarion, 2017.

Carrington, Damian, « Ireland becomes world's first country to divest from fossil fuels », *Canada's National Observer*, 12 juin 2018, consulté le 26 juillet 2019, URL <https://www.nationalobserver.com/2018/07/12/news/ireland-becomes-worlds-first-country-divest-fossil-fuels>.

Gorman, Michael, « Proposed new emission reduction targets for Nova Scotia would be toughest in Canada », *CBC News*, 23 octobre 2019, consulté le 25 octobre 2019, URL <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/environment-climate-change-emissions-legislation-1.5332159>.

Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté (Centr'ERE), *Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté*, décembre 2019, consulté le 19 septembre 2019, URL <https://www.coalition-education-environnement-ecocitoyennete.org/wp-content/uploads/2019/06/Strategie-Sommaire.pdf>.

Centre national de la recherche scientifique (CNRS), « Les deux modèles de climat français s'accordent pour simuler un réchauffement prononcé », 17 septembre 2019, consulté le 17 septembre 2019, URL <http://www.cnrs.fr/fr/les-deux-modeles-de-climat-francais-saccordent-pour-simuler-un-rechauffement-prononce>.

Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, *Identification de moyens crédibles pour un grand émetteur final canadien de s'affirmer carboneutre au Québec : Rapport final*, 4 septembre 2019, consulté le 27 octobre 2019, URL [http://ecoconseil.uqac.ca/wp-content/uploads/2019/01/1\\_Rapport\\_final\\_grand\\_%C3%A9metteur\\_carboneutre\\_Chair\\_%C3%A9co\\_conseil\\_UQAC.pdf](http://ecoconseil.uqac.ca/wp-content/uploads/2019/01/1_Rapport_final_grand_%C3%A9metteur_carboneutre_Chair_%C3%A9co_conseil_UQAC.pdf).

Charlebois, Sylvain, Simon Somogyi et Janet Music, *Perspective des consommateurs canadiens quant aux régimes alimentaires à base d'aliments végétaux de même qu'à leur consommation de viande (Résultats préliminaires)*, 2018, consulté le 4 novembre 2019, URL <https://cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/management/News/News%20%26%20Events/Charlebois%20Somogyi%20Music%20FR%20Plant-Based%20Study.pdf>.

Chauveau, Loïc, « Dans le désert marocain, l'énergie solaire entre dans l'ère industrielle », *Sciences et Avenir*, 18 février 2019, consulté le 26 juillet 2019, URL [https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/developpement-durable/maroc-l-energie-solaire-entre-dans-l-ere-industrielle\\_131022](https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/developpement-durable/maroc-l-energie-solaire-entre-dans-l-ere-industrielle_131022).

Chiswick Barry R. et Paul W. Miller, « Ethnic networks and language proficiency among immigrants », *Journal of Population Economics*, vol. 9, n° 1, février 1996, 19-35.

Climate Transparency, *Brown to green: The G20 transition to a low-carbon economy*, 2018, consulté le 24 juillet 2019, URL <https://www.climate-transparency.org/wp-content/uploads/2019/01/2018-BROWN-TO-GREEN-REPORT-FINAL.pdf>.

Coady, David, Ian Parry et Nghia-Piotr Le, *IMF Working Paper: Global Fossil Fuel Subsidies Remain Large: An Unupdate Based on Country-Level Estimates*, may 2019, consulté le 26 juillet 2019, URL <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/WP/2019/WPIEA2019089.ashx>.

Commissaire à l'environnement de l'Ontario, « Empreinte carbone de l'Ontario : au-delà des données déclarées », Faire face au changement climatique : Rapport annuel sur les progrès liés aux gaz à effet de serre, 2016, 2016, consulté le 17 septembre 2019, URL [https://media.assets.eco.on.ca/web/2016/11/2016-Annual-GHG-Report-FRENCH\\_chapter-3.pdf](https://media.assets.eco.on.ca/web/2016/11/2016-Annual-GHG-Report-FRENCH_chapter-3.pdf).

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir, 31 janvier 2008, consulté le 24 septembre 2019, URL [http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr\\_basse.pdf](http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr_basse.pdf).

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), Programme de compensation pour la protection du territoire agricole, 29 novembre 2018, consulté le 3 novembre 2019, URL [http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/documents/2018-11-29.PRE\\_CE\\_MunisRurales.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/2018-11-29.PRE_CE_MunisRurales.pdf).

Construction Canada, « Adoption of Passive House in British Columbia », Construction Canada, 22 septembre 2018, consulté le 24 septembre 2019, URL <https://www.constructioncanada.net/adoption-of-passive-house-in-british-columbia/3/>.

Côté, Corinne, Analyse carbone de deux régimes et recommandations pour réduire l'impact environnemental de l'alimentation, Essai de maîtrise, Université de Sherbrooke, 2016, consulté le 4 novembre 2019, URL <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/8875>.

Couturier, Eve-Lyne et Louis Gaudreau, « Fiscalité municipale, peut-on faire mieux ? », Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 14 janvier 2015, consulté le 24 septembre 2019, URL <https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Note-Fiscalite-municipale-WEB-02.pdf>.

Crespo, Stéphane, « Coup d'œil sociodémographique », Institut de la statistique du Québec, n° 87, juillet 2018, consulté le 21 octobre 2019, URL [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdoeil-no67.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdoeil-no67.pdf).

David, Matthew, Md. Ahiduzzaman et Amit Kumar, « How will Canada's greenhouse gas emissions change by 2050? A disaggregated analysis of past and future greenhouse gas emissions using bottom-up energy modelling and Sankey diagrams », Elsevier, vol. 220, 15 juin 2018, 754-786.

Décary-Gilardeau, François, Corinne Gendron et Véronique Bisailon, Mémoire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable soumis à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec, 11 juin 2017, consulté le 4 novembre 2019, URL [http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Memoires%20Gatineau/07-29-G-Chaire\\_responsabilite\\_sociale.pdf](http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Memoires%20Gatineau/07-29-G-Chaire_responsabilite_sociale.pdf).

Department of Environmental Conservation, « NYS Motor Vehicle Inspection and Maintenance (I/M) Programs », New York State, consulté le 26 juillet 2019, URL <https://www.dec.ny.gov/chemical/8391.html>.

Desrosiers, Éric, « La révolution de la voiture électrique en Norvège », Le Devoir, 1 juin 2019, consulté le 28 octobre 2019, URL <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/555774/la-revolution-de-la-voiture-electrique>.

Dunsky expertise en énergie, Rapport final : Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – Horizon 2030 et 2050, juin 2019, consulté le 17 septembre 2019, URL <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/trajec-toires-emissions-ges.pdf>.

Earth Overshoot Day, « Country overshoot days », Earth Overshoot Day, consulté le 30 octobre 2019, URL <https://www.overshootday.org/newsroom/country-overshoot-days/>.

Ellsmoor, James, « New Zealand Ditches GDP For Happiness And Wellbeing », Forbes, 11 juillet 2019, consulté le 7 novembre 2019, URL <https://www.forbes.com/sites/jamesellsmoor/2019/07/11/new-zealand-ditches-gdp-for-happiness-and-wellbeing/#74687a071942>.

Environmental & Sustainability Education In Teacher Education, « Welcome! Bienvenue! », consulté le 24 septembre 2019, URL <http://eseinfacultiesofed.ca/>.

Équiterre et Institut International du développement durable (IISD), Les subventions du gouvernement à la consommation et au développement d'hydrocarbures au Québec : Estimation des dépenses de l'État et de ses mandataires, 2018, consulté le 26 juillet 2019 URL [http://equiterre.org/sites/fichiers/iisd\\_rapport.pdf](http://equiterre.org/sites/fichiers/iisd_rapport.pdf).

Équiterre, Obsolescence des appareils électroménagers et électroniques : quel rôle pour le consommateur ?, mai 2018, consulté le 27 septembre 2019, URL [http://equiterre.org/sites/fichiers/fr\\_rapportobsolescence\\_equiterremai2018.pdf](http://equiterre.org/sites/fichiers/fr_rapportobsolescence_equiterremai2018.pdf).

Équiterre, « Alimentation locale », Équiterre, consulté le 4 novembre 2019, URL <https://equiterre.org/fiche/alimentation-locale>.

Finance Québec, « Le Québec en quelques chiffres », Finances Québec, Automne 2018, consulté le 30 octobre 2019, URL [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/quebec-en-chiffres/index201811.html#](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/quebec-en-chiffres/index201811.html#/).

Fondation Chagnon, « Les initiatives soutenues », consulté le 24 septembre 2019, URL <https://fondationchagnon.org/initiatives-soutenues/territoires/quebec-en-forme/>.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec : Sur la transition énergétique en vue de l'élaboration du premier Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques (2018-2023), 8 décembre 2017, consulté le 27 septembre 2019, URL [https://ftq.qc.ca/wp-content/uploads/2017/12/Memoire-FTQ\\_TEQ\\_Plan-directeur-en-transition-innovation-efficacite-energetiques-2018-2023\\_2017-12-08.pdf](https://ftq.qc.ca/wp-content/uploads/2017/12/Memoire-FTQ_TEQ_Plan-directeur-en-transition-innovation-efficacite-energetiques-2018-2023_2017-12-08.pdf).

Frigo Responsable, « Impacts environnementaux », consulté le 27 septembre 2019, URL <http://frigoresponsable.ca/fr/content/impacts-environnementaux>.

Godbout, Luc et Marcelin Joanis, « Vivre mieux... au Québec ? Mesurer et comparer le bien-être à l'échelle internationale », Forum de l'Association des économistes québécois, 31 mai 2012, consulté le 27 octobre 2019, URL <http://www.economistesquebecois.com/files/documents/4j/e0/joanis-godbout.pdf>.

Gouvernement du Canada, « Groupe de travail sur la transition équitable dans les Prairies », Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, 22 janvier 2019, consulté le 28 septembre 2019, URL <https://www.wd-deo.gc.ca/fra/19814.asp>.

Gouvernement du Canada, « Au sujet de l'indice de bien-être des communautés », Services aux Autochtones du Canada, 24 mai 2019, consulté le 27 octobre 2019, URL <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100016579/1557319653695>.

Gouvernement du Canada, « Potentiels de réchauffement planétaire », Environnement et Changement climatique Canada, 18 février 2019, consulté le 26 juillet 2019, URL <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changes-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/orientation-quantification/potentiels-rechauffement-planetaire.html>.

Gouvernement du Canada, Rapport finale du groupe d'experts sur la finance durable : Mobiliser la finance pour une croissance durable, 2019, consulté le 17 septembre 2019, URL [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2019/eccc/En4-350-2-2019-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/eccc/En4-350-2-2019-fra.pdf).

Gouvernement du Québec, « Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques », Le Québec en action vert 2020, 2012, consulté le 26 juillet 2019, URL [http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/plan\\_action/pacc2020.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf).

Gouvernement du Québec, 2016, « L'énergie des Québécois : Source de croissance », Politique énergétique 2030, 2016, consulté le 28 octobre 2019, URL <https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/Politique-energetique-2030.pdf>.

Government United Kingdom, « Clean Growth Strategy: executive summary », department for Business, Energy & Industrial Strategy, 16 avril 2019, consulté le 24 septembre 2019, URL <https://www.gov.uk/government/publications/clean-growth-strategy/clean-growth-strategy-executive-summary>.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), « Special Report: Global Warming of 1.5 °C », 2018, consulté le 17 septembre 2019, URL <https://www.ipcc.ch/sr15/>.

Groupe de travail sur l'économie collaborative, Comprendre. Encadrer. Accompagner, juin 2018, consulté le 31 octobre 2019, URL [https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/entrepreneuriat/economie\\_collaborative/rapport\\_gtec.pdf](https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/entrepreneuriat/economie_collaborative/rapport_gtec.pdf).

Groupe de travail sur la main-d'œuvre, La transition énergétique et la main-d'œuvre québécoise : Promouvoir des transformations durables sur le plan écologique et social dans les secteurs du transport, du bâtiment et de l'énergie, janvier 2018, consulté le 26 octobre 2019, URL [http://copticom.ca/wp-content/uploads/2018/01/2018\\_Document\\_main-oeuvre-et-transition-energetique.pdf](http://copticom.ca/wp-content/uploads/2018/01/2018_Document_main-oeuvre-et-transition-energetique.pdf).

Guay, Nathalie, « La réduction du temps de travail peut-elle nous mener à l'écossocialisme ? », Nouveau Cahiers du socialisme, n° 6, automne 2011, 140-151.

Herger, Bernard, De l'obsolescence programmée, du recyclage insuffisant et de toutes sortes de choses, Atlande, 2016.

ICF Consulting, Determination of the Impact of Waste Management Activities on Greenhouse Gas Emission, 2005, Consulté le 26 juillet 2019, URL <http://www.rcbc.ca/files/u3/ICF-final-report.pdf>.

Institut de l'énergie Trottier (IET), « Le climat, l'État et nous », IET, consulté le 27 septembre 2019, URL <http://iet.polymtl.ca/climat-etat-nous/>.

Institut du Nouveau Monde (INM), « La participation citoyenne », INM, consulté le 28 octobre 2019, URL <https://inm.qc.ca/participation-citoyenne/>.

Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC), « Économie circulaire », Institut EDDEC, consulté le 31 octobre 2019, URL <http://institutedec.org/themes/economie-circulaire/>.

Institut international du développement durable (IISD), Le patrimoine global au Canada en 2018 – Mesurer ce qui importe à long terme : Points saillants du rapport, octobre 2018, consulté le 27 octobre 2019, URL <https://www.iisd.org/sites/default/files/publications/comprehensive-wealth-canada-2018-highlights-fr.pdf>.

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Verdir les villes pour la santé de la population, mars 2017, consulté le 25 octobre 2019, URL [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265\\_verdir\\_villes\\_sante\\_population.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf).

Jolin, Zachari B., Le développement de l'agroécologie au Québec : Redéfinir les paradigmes agricoles, Essai de maîtrise, Université de Sherbrooke, décembre 2015, consulté le 24 septembre 2019, URL [https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8162/Jolin\\_Zachari\\_MEnv\\_2015.pdf?sequence=4](https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8162/Jolin_Zachari_MEnv_2015.pdf?sequence=4).

Kijiji, L'Indice Kijiji de l'économie de seconde main : Rapport 2016, consulté le 31 octobre 2019, URL, [https://www.ledevoir.com/documents/pdf/rapport\\_etoile.pdf](https://www.ledevoir.com/documents/pdf/rapport_etoile.pdf).

Kincheloe, Joe L., Critical Pedagogy Primer, Peter Lang, 2008.

Kincheloe, Joe L., Knowledge and Critical Pedagogy: An Introduction, Springer, 2008.

Komassi, Awovi et Philippe Nadon, L'éducation relative à l'environnement au Québec : que retenir de l'espace francophone africain ?, 4 avril 2017, consulté le 27 septembre 2019, URL [https://enjeu.qc.ca/wp-content/uploads/2017/05/Rapport\\_ERE\\_espace\\_francophone-.pdf](https://enjeu.qc.ca/wp-content/uploads/2017/05/Rapport_ERE_espace_francophone-.pdf).

Krueschan, « How Can Canada's Contribution to Climate Action be Shared Fairly among Provinces? », Christian Holz' Blog, 10 octobre 2014, consulté le 25 octobre 2019, URL <http://blog.holz.ca/2014/10/effort-sharing-canada-provinces/>.

Landry, Julie et Élise Lacombe, « La seule école publique entièrement extérieure au Canada : Bienvenu à l'école environnementale de Maple Ridge, en Colombie-Britannique », Radio-Canada, 22 août 2019, consulté le 25 octobre 2019, URL <https://ici.radio-canada.ca/reportage-photo/194/ecole-environnementale-exterieure-maple-ridge>.

Larouche, Vincent, « Les gaz de milliers de frigos polluants rejetés impunément », La Presse, 3 juin 2019, consulté le 27 septembre 2019, URL <https://www.lapresse.ca/actualites/enquetes/201906/03/01-5228525-les-gaz-de-milliers-de-frigos-polluants-rejetes-impunement.php>.

Liegey, Vincent, Un projet de décroissance : Manifeste pour une dotation inconditionnelle d'autonomie, Écosociété, 2014.

Lister, Kate et Tom Harnish, Workshift Canada: The Bottom Line on Telework, 2011, consulté le 29 septembre 2019, URL <https://globalworkplaceanalytics.com/wp-content/uploads/2011/04/Telework-Canada-Final5.pdf>.

Lochner, Kimberly et al., « Social capital and neighborhood mortality rates in Chicago », Social Science and Medicine, vol. 56, n° 8, mai 2003, 1797-1805.

Magdelaine, Christophe, « L'empreinte environnementale cachée de nos biens de consommation », Notre-planete.info, 4 octobre 2018, consulté le 30 octobre 2019, URL <https://www.notre-planete.info/actualites/1623-analyse-cycle-de-vie-biens-consommation>.

Marche, Claude, Barrages : crues de rupture et protection civile, 2<sup>e</sup> édition, Presses internationales Polytechnique, 2008.

Meerow, Sara, Joshua P. Newell et Melissa Stults, « Definig urban resilience: A review », Elsevier: Landscape and Urban Planning, vol. 147, mars 2016, 38-49.

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Politique alimentaire pour le Canada : Tout le monde à table, 2019, consulté le 29 septembre 2019, URL <https://www.canada.ca/content/dam/aafc-aac/documents/20190613-fr.pdf>.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990, 2018, consulté le 17 septembre 2019, URL <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2016/inventaire1990-2016.pdf>.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), Liste des produits prioritaires à désigner sous la responsabilité élargie des producteurs : Rapport synthèse, août 2015, consulté le 17 septembre 2019, URL [http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/Rapport\\_final\\_synthese.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/Rapport_final_synthese.pdf).

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), Plan d'action sur la gestion des barrages du Québec. Rapport Final du Comité directeur, 2018, consulté le 31 juillet 2019, URL <https://www.cehq.gouv.qc.ca/documents/rapport/rapport-final-plan-gestion-barrages.pdf>.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), Plan Stratégique 2017-2021 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2018, consulté le 1er novembre 2019, URL <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/ministere/plan-strategique/index.htm>.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), « Saine gestion des matières résiduelles : Réduire significativement ses matières résiduelles : Oui, c'est possible ! », MELCC, consulté le 1er novembre 2019, URL <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/gestion.htm>.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), « Responsabilité élargie des producteurs (REP) : Questions et réponses », MELCC, consulté le 31 octobre 2019, URL <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/reglement/recup-valor-entrepr/faq.htm>.

Ministère de la Transition écologique et solidaire, « Le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire », MTES, 12 septembre 2018, consulté le 27 septembre 2019, URL <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-anti-gaspillage>.

Morin, Françoise, « Les droits de la Terre-Mère et le bien vivre, ou les apports des peuples autochtones face à la détérioration de la Planète », La Découverte, n° 42, février 2013, 321-338.

National Institute of Building Sciences (NIBS), « National Institute of Building Sciences Issues New Report on the Value of Mitigation », News & Press: News Releases, 11 janvier 2018, consulté le 3 novembre 2019, URL <https://www.nibs.org/news/381874/National-Institute-of-Building-Sciences-Issues-New-Report-on-the-Value-of-Mitigation.htm>.



Nordic Energy Research, « Norway: Carbon-neutral as soon as 2030 », Nordic Energy Research, 2015, consulté le 25 octobre 2019, URL <https://www.nordicenergy.org/figure/ambitious-climate-targets-and-vision-for-all-nordic-countries/carbon-neutral-as-soon-as-2030/>.

Novethic, « Le Maroc, le pays qui a (presque) supprimé les subventions aux produits pétroliers », Novethic, 9 novembre 2016, consulté le 26 juillet 2019, URL <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/le-maroc-le-pays-qui-a-presque-supprime-les-subsidations-aux-produits-petroliers-144153.html>.

O'Donnell, Erin L. et Julia Talbot-Jones, « Creating legal rights for rivers: lessons from Australia, New Zealand, and India », *Ecology and Society*, vol. 23, n° 1, 2018, consulté le 10 novembre 2019, DOI <https://doi.org/10.5751/ES-09854-230107>.

Office québécois de la langue française (OQLF), « Fiche terminologique : décarbonisation », OQLF, 2015, consulté le 27 octobre 2019, URL [http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id\\_Fiche=26507207](http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26507207).

Office québécois de la langue française (OQLF), « Fiche terminologique : simplicité volontaire », OQLF, 2002, consulté le 31 octobre 2019, URL [http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id\\_Fiche=8362135](http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8362135).

Organisation internationale de la francophonie (IFDD), *Glossaire du climat*, 2009, consulté le 27 septembre 2019, URL [https://www.ifdd.francophonie.org/media/docs/publications/344\\_GLOSSAIRE\\_CLIMAT\\_2009\\_web.pdf](https://www.ifdd.francophonie.org/media/docs/publications/344_GLOSSAIRE_CLIMAT_2009_web.pdf).

Organisation Internationale du Travail (OIT), « Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous », 2 février 2016, consulté le 27 septembre 2019, URL [https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/publications/WCMS\\_432864/lang-fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/publications/WCMS_432864/lang-fr/index.htm).

Paré, Isabelle, « Combattre l'obsolescence programmée, une réparation à la fois », *Le Devoir*, 5 novembre 2018, consulté le 30 octobre 2019, URL <https://www.ledevoir.com/societe/consommation/540593/consommation-combattre-l-obsolescence-programmee-une-reparation-a-la-fois>.

Petroff, Alana, « These countries want to ban gas and diesel cars », *CNN Business*, 11 septembre 2017, consulté le 26 juillet 2019, URL <https://money.cnn.com/2017/09/11/autos/countries-banning-diesel-gas-cars/index.html>.

Pineault, Éric, « Des Idées en revues - Ce que décroître veut dire », *Le Devoir*, 4 juin 2013, consulté le 5 novembre 2019, URL <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/379772/ce-que-decroitre-veut-dire>.

Pipatti, Riita et al., « Biological Treatment of Solid Waste », dans *Intergovernmental Panel on climate change, 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories : Volume 5 : Waste*, 2006, consulté le 26 juillet 2019, URL [https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/pdf/5\\_Volume5/V5\\_4\\_Ch4\\_Bio\\_Treat.pdf](https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/pdf/5_Volume5/V5_4_Ch4_Bio_Treat.pdf).

Porter, Isabelle, « Obsolescence programmée : l'Office de la protection du consommateur fera les consultations », *Le Devoir*, 31 octobre 2019, consulté le 31 octobre 2019, URL <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/565912/le-debat-sur-l-obsolescence-programmee-reprend-a-l-assemblee-nationale>.

Pring, George et Catherine Pring, « Cours et tribunaux de l'environnement : Guide à l'usage des décideurs », Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2017, consulté le 27 septembre 2019, URL [https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/10001/environmental\\_courts\\_tribunaux\\_FR.pdf?sequence=3&isAllowed=y](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/10001/environmental_courts_tribunaux_FR.pdf?sequence=3&isAllowed=y).

Pro-consigne Québec, « La consigne ailleurs au Canada : comment ça se fait en Alberta », 31 août 2013, consulté le 3 novembre 2019, URL <http://www.pro-consigne.org/fr/nouvelles/la-consigne-ailleurs-au-canada--comment-ca-se-fait-en-alberta-180.htm>.

Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUe), « Comment l'état indien de Sikkim œuvre à mettre fin à la pollution par les plastiques », PNUe, 26 avril 2018, consulté le 29 septembre 2019, URL <https://www.unenvironment.org/fr/actualites-et-recits/recit/comment-letat-indien-de-sikkim-oeuvre-mettre-fin-la-pollution-par-les>.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Indices et indicateurs de développement humain* 2018, 2018, consulté le 27 octobre 2019, URL [http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018\\_human\\_development\\_statistical\\_update\\_fr.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018_human_development_statistical_update_fr.pdf).

Projet Drawdown, « Materials Refrigerant Management », Projet Drawdown, consulté le 27 septembre 2019, URL <https://www.drawdown.org/solutions/materials/refrigerant-management>.

RECYC-QUÉBEC, *Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, 2017, consulté le 18 octobre 2019, URL <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2015.pdf>.

Regroupement des éco-quartiers (REQ), « Regroupement des éco-quartiers », 2019, consulté le 16 novembre 2019, URL <https://www.eco-quartiers.org/>.

Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ), « Collectivités leaders », consulté le 2 novembre 2019, URL [https://robvq.qc.ca/resalliance/communautes\\_leaders](https://robvq.qc.ca/resalliance/communautes_leaders).

Réseau action climat Canada (CAN-Rac), « Getting Real about Canada's Climate Plan », Réseau action climat, consulté le 7 novembre 2019, URL <https://climateactionnetwork.ca/2019/06/14/getting-real-about-canadas-climate-plan/>.

Réseau québécois pour la simplicité volontaire, « Définitions », RQSV, consulté le 29 octobre 2019, URL <https://simplicitevolontaire.org/la-simplicite-volontaire/definition/>.

Rivest, Jasmin, *Réflexion critique sur le rôle des énergies fossiles dans la prochaine politique énergétique du Québec*, Essai de maîtrise, Université de Sherbrooke, juillet 2014, consulté le 25 juillet 2019, URL [https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais\\_2014/Rivest\\_J\\_\\_2014-07-16\\_.pdf](https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2014/Rivest_J__2014-07-16_.pdf).

Roy-Baillargeon, Olivier, *Prochaine station, l'écofiscalité : Réduire les émissions de gaz à effet de serre en transport au Québec en tarifiant adéquatement les déplacements motorisés*, 2018, consulté le 30 septembre 2019, URL <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1233551.pdf>.

Savard, Christian et Claudia Bennicelli, « L'urbanisme, levier pour la ville postcarbone », *Urbanité*, été 2016, 30-32, consulté le 24 septembre 2019, URL <https://ouq.qc.ca/wp-content/uploads/2017/11/urbanite-ete2016-lowres.pdf>.

Schneidewind, Uwe et Angelika Zahrnt, « La vie bonne est une question politique », *La revue durable*, n° 61, été-automne 2018, 26-29.

Shaffer, Blake, « Les canadiens conduisent les voitures les plus polluantes au monde », *L'actualité*, 13 mai 2019, consulté le 26 juillet 2019, URL <https://lactualite.com/societe/les-canadiens-conduisent-les-voitures-les-plus-polluantes-au-monde/>.

Sustainable Development Solutions Network et Institute for Sustainable Development and International Relations, *Pathways to Deep Decarbonization in Canada*, 2015, consulté le 25 octobre 2019, URL [http://deepdecarbonization.org/wp-content/uploads/2015/09/DDPP\\_CAN.pdf](http://deepdecarbonization.org/wp-content/uploads/2015/09/DDPP_CAN.pdf).

Tariant, Éric, « Quand la nature reprend ses droits », *Le Devoir*, 5 mars 2018, consulté le 27 septembre 2019, URL <https://www.ledevoir.com/societe/521840/depuis-2017-des-droits-legaux-ont-ete-attribues-a-plusieurs-territoires-naturels-defendus-par-des-representants-designes>.

The Climate Group, « Leading States and Regions Decarbonizing at Double the Rate of G20 Governments », The Climate Group, 30 novembre 2018, consulté le 25 octobre 2019, URL, <https://www.theclimategroup.org/news/leading-states-and-regions-decarbonizing-double-rate-g20-governments>.

Thériault, Sophie et David Robitaille, « Les droits environnementaux dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec : Pistes de réflexion », *McGill Law Journal*, vol. 57, n° 2, décembre 2011, 211-265.

Thésée, Gina, Paul R. Carr et Franck Potwora, « Le rôle des enseignants dans l'éducation et la démocratie : impacts d'un projet de recherche sur la perception de futurs enseignants », *Revue des sciences de l'éducation de McGill*, vol. 50, n° 2/3, 2015, URL <https://mje.mcgill.ca/article/view/9156/7068>.

Tollefson, Jeff, « Is the 2 °C world a fantasy? », *Nature*, n° 527, 26 novembre 2015, 436-438, consulté le 27 septembre 2019, DOI 10.1038/527436a.

Union des municipalités du Québec (UMQ), *Livre blanc municipal : l'avenir à un lieu*, 2012, consulté le 24 septembre 2019, URL [https://www.umq.qc.ca/downloadFile.php?url=wp-content/uploads/2016/06/content/livre\\_blanc\\_fev2013\\_1.pdf](https://www.umq.qc.ca/downloadFile.php?url=wp-content/uploads/2016/06/content/livre_blanc_fev2013_1.pdf).

Value Chain Management International Inc., *The Avoidable Crisis of Food Waste – Technical report*, 2019, consulté le 26 juillet 2019, URL <https://secondharvest.ca/wp-content/uploads/2019/01/Avoidable-Crisis-of-Food-Waste-Technical-Report-January-17-2019.pdf>.

Ville de Montréal, *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente*, juin 2018, consulté le 24 septembre 2019, URL <https://resilient.montreal.ca/assets/doc/strategie-montreal-ville-resiliente-fr.pdf>.

Vivre en Ville, *Croître sans s'étaler : Leçons de trois expériences nord-américaines de reconstruction de la ville sur elle-même*, Collection Inspirer le Québec, 2016, consulté le 24 septembre 2019, URL [https://vivreenville.org/media/441286/vev\\_croitre2\\_extrait.pdf](https://vivreenville.org/media/441286/vev_croitre2_extrait.pdf).

Vivre en Ville, « Adaptation aux changements climatiques », *Collectivités Viables.ORG*, consulté le 26 juillet 2019, URL <http://collectivitesviables.org/articles/adaptation-aux-changements-climatiques.aspx>.

Watts, Nick et al., « The 2018 report of the Lancet Countdown on health and climate change: shaping the health of nations for centuries to come », *The Lancet*, 8 décembre 2018, consulté le 24 septembre 2019, DOI [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(18\)32594-7](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)32594-7).

Whitmore, Johanne et Pierre-Olivier Pineau, *État de l'énergie au Québec*, décembre 2018, consulté le 24 septembre 2019, URL [http://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2018/12/EEQ2019\\_WEB.pdf](http://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2018/12/EEQ2019_WEB.pdf).

# Lexique

## Adaptation

L'adaptation aux changements climatiques est un processus permettant aux sociétés de s'ajuster en réponse aux modifications de leur environnement, afin de limiter les impacts négatifs des changements climatiques, voire de bénéficier des conséquences positives. Les stratégies d'adaptation visent à augmenter la résilience et réduire la vulnérabilité des milieux, organisations, collectivités et individus face aux effets connus ou anticipés de l'évolution du climat. (Vivre en Ville, s.d.)

## Carboneutralité

La carboneutralité est une approche comptable qui permet de soustraire d'un inventaire d'émissions de gaz à effet de serre un nombre égal d'absorptions ou de réductions effectuées au-delà du cours normal des affaires par un émetteur-trice ou par des tiers de manière à afficher un bilan net égal à zéro. (UQAC, 2019)

## Citoyen-ne-s

Pour les membres du Groupe de travail jeunesse, la notion de citoyen-ne doit être comprise de manière inclusive, sans se limiter aux personnes ayant la citoyenneté canadienne ; elle inclut toutes et tous les habitant-e-s sur le territoire, les personnes sans statut officiel, etc.

## Crise climatique

La crise climatique est un problème majeur posé à l'humanité toute entière. Les écosystèmes sont menacés et les réfugié-e-s climatiques déjà une réalité. Notre planète se dérègle, c'est incontestable, et l'être humain est responsable, les scientifiques sont unanimes. La crise climatique marque un point de rupture avec les notions de réchauffement ou de changements climatiques. Le Groupe de travail jeunesse considère que la situation est gravissime : nous sommes dans une situation d'urgence, de crise climatique.

## Décarbonisation

La décarbonisation, parfois appelée décarbonation, est l'ensemble des mesures et techniques mises en place en vue de limiter l'utilisation des hydrocarbures comme sources d'énergie. La décarbonisation, qui vise à réduire l'empreinte de carbone d'un secteur d'activité – voire même de tous les secteurs d'une société –, s'opère généralement en remplaçant les hydrocarbures utilisés lors de la production des produits, ou de leur fonctionnement, par une source d'énergie qui n'entraîne pas d'émissions de gaz à effet de serre. (OQLF, 2019)

## Droits de la nature

Pour les membres du Groupe de travail jeunesse, les droits de la nature incluent ceux du respect de l'intégrité, de la protection et la qualité des ressources en eau (cours d'eau, lacs, fleuve, nappe phréatique, cycle de l'eau), des sols (fertilité, qualité, érosion naturelle, morphologie des rivières), de l'air et des forêts (diversité de la faune et la flore, milieu humides). La statut juridique – au-delà des droits juridiques – de la nature s'opère par l'obligation légale d'utiliser les ressources sans dépasser le rythme à laquelle la planète est en mesure de les régénérer.

## Économie circulaire

L'économie circulaire comprend un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités ». (Institut EDDEC, s.d)

## Économie collaborative

« L'économie collaborative comporte différentes facettes, pratiques et modalités d'échange généralement regroupées sous les quatre caractéristiques fondamentales suivantes :

1. L'utilisation de la capacité excédentaire [...]
2. L'usage plutôt que la propriété [...]
3. La multiplicité des fonctions [...]
4. La dématérialisation des intermédiaires [...] » (Groupe de travail sur l'économie collaborative, 2018)

## Économie de seconde main

L'économie de seconde main implique « toute transaction de biens d'occasion qui ont été achetés, vendus, loués, échangés ou donnés » qui contribue à la prolongation de la durée de vie des objets (Kijiji, 2018).

## Énergies fossiles

Les énergies fossiles comprennent tout type confondu : le charbon, le pétrole, le gaz naturel, de même que le gaz de schiste.

## Équité intergénérationnelle

L'équité intergénérationnelle est le principe d'équité entre différentes générations, passées, présentes et futures. L'équité intergénérationnelle implique que la consommation et la production de l'une des générations ne sapent pas les ressources écologiques, sociales et économiques des autres communautés pour maintenir ou améliorer leur qualité de vie. (IFDD, 2009)

## Équité intragénérationnelle

L'équité intragénérationnelle est le principe d'équité entre différents groupes de personnes vivants aujourd'hui. Comme l'équité intergénérationnelle, l'équité intragénérationnelle implique que la consommation et la production dans l'une des communautés ne sapent pas les ressources écologiques, sociales et économiques des autres communautés pour maintenir ou améliorer leur qualité de vie. (IFDD, 2009)

## Liens sociaux

Les liens sociaux sont généralement divisés en trois catégories : les liens avec son réseau proche (famille, voisinage, etc.), les liens avec des individus de groupes différents (différents niveaux de scolarité, groupes socioéconomiques, etc.), et les liens avec des individus représentant des institutions ou organisations en position d'autorité ou d'influence (élus, police, banques, etc.). Ces trois types de liens fournissent différents types de ressources aux individus (Aldrich, 2012).

## Participation citoyenne

La participation citoyenne est l'exercice et l'expression de la citoyenneté à travers la pratique (1) de la participation publique, (2) de la participation sociale et (3) de la participation électorale. (1) La participation publique, c'est l'engagement des individus dans des dispositifs formels régis par des règles clairement établies et ayant pour but l'atteinte d'un objectif formulé explicitement. Ces dispositifs peuvent être des structures ou des processus, permanents ou ponctuels. Ils peuvent être initiés par des institutions publiques, qu'elles soient fédérales, provinciales, régionales ou municipales, ou par des organismes privés, des entreprises ou des organismes à but non lucratif.

(2) La participation sociale fait référence à l'implication des individus dans des activités collectives dans le cadre de leur vie quotidienne. Par exemple, être membre d'un groupe communautaire, d'une association de locataires, d'un syndicat ou d'un parti politique, faire du bénévolat pour un organisme caritatif, militer pour une cause, etc.

(3) La participation électorale est pratiquée lors d'élections visant à élire des représentant-e-s à l'échelle fédérale, provinciale, municipale ou scolaire. Les citoyen-ne-s participent soit en votant, soit en présentant leur candidature. La participation électorale est soumise à des règles strictes (âge, citoyenneté, lieu de résidence, etc.) qui varient selon le scrutin. Ces scrutins ont lieu à intervalles réguliers. (INM, s.d.)

## Populations autochtones

Il s'agit du terme général qui englobent les Premières Nations, les Métis et les Inuit du Canada. Le terme est utilisé à l'échelle internationale pour définir les habitants d'origine des pays colonisés.

## Résilience

La résilience urbaine fait référence à la capacité d'un système urbain – et de tous ses réseaux socio-écologiques et sociotechniques de diverses échelles temporelles et spatiales – de maintenir ou de rétablir en peu de temps les fonctions voulues par suite d'une perturbation, de s'adapter au changement et de transformer rapidement les systèmes qui limitent sa capacité d'adaptation actuelle ou future. (Traduction libre de Meerow, Newell et Stults, 2016).

La résilience d'un écosystème réfère à sa capacité de résister et de survivre à des perturbations affectant sa composition et son fonctionnement. (Gouvernement du Québec, 2012)

## Responsabilité élargie des producteurs

La responsabilité élargie des producteurs est une « approche qui vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles engendrées par la consommation de divers produits aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché sur un territoire donné. » (MELCC, s.d.)

## Simplicité volontaire

La simplicité volontaire est un « mode de vie consistant à réduire sa consommation de biens en vue de mener une vie davantage centrée sur des valeurs essentielles » (OQLF, s.d.).

## Vulnérabilité

La vulnérabilité individuelle est souvent évaluée par des variables socioéconomiques telles que l'âge, le revenu et le niveau de scolarité. Le capital social des individus est également une composante essentielle de la résilience. (Aldrich, 2012)

# Notes et crédits photo

## Notes

<sup>1</sup> Les champs d'expertise incluent notamment les changements climatiques, la science, l'économie, les affaires et les investissements.

<sup>2</sup> De telles structures existent parfois déjà. Si tel est le cas, il faudrait capitaliser sur les structures existantes.

<sup>3</sup> Les scénarios présentés par le rapport Dunsky soulignent que chaque secteur sera sollicité pour réduire son empreinte carbone et permettre l'atteinte aux cibles et objectifs de réduction de gaz à effet de serre du Québec aux horizons 2030 et 2050 (Dunsky, p. v à viii).

<sup>4</sup> Lorsqu'il est question de localisme, plusieurs organisations s'accordent à dire qu'une production est locale lorsqu'elle est faite à moins de 250 km du lieu de consommation (Aliments du Québec, s.d.). Une telle distance permet d'éviter que des produits provenant de l'autre extrémité de la province reçoivent la qualification de « locaux » et que des produits provenant de fermes en Ontario ou aux États-Unis ne soient pas « locaux » malgré une courte distance. D'autres aspects tels que le nombre d'intermédiaires ou la région « locale » sont également des critères que regardent les consommateur-trice-s (Équiterre, s.d.).

<sup>5</sup> Cet objectif est lié à la mesure 5.3 sur l'obsolescence dont la mise en œuvre aura une incidence sur la durabilité et la réparabilité des biens.

<sup>6</sup> Le nouveau principe 5R-VE impliquerait désormais la hiérarchie suivante : Refuser, Réduire, Réparer et Réemployer, Recycler, Valoriser et Éliminer.

<sup>7</sup> Au Canada, 11,17 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année, et 79 % du gaspillage alimentaire a lieu tout au long de la chaîne de production et de commercialisation. Au Québec, le gaspillage alimentaire produit environ 1852 Kt éq. CO<sub>2</sub>, soit 389 Kt venant des consommateur-trice-s, le reste de la production à la commercialisation. Selon les hypothèses réalisées par Julie Guicheteau, ing. M. Ing., environ 38 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets seraient attribuables au gaspillage alimentaire. Le phénomène est peu documenté et il n'y a pas de politique gouvernementale traitant de ce sujet précis.

<sup>8</sup> En Ontario, 46 % des personnes suivent une diète restrictive en matière de consommation de viande, [alors que] 15 % des Québécois-es et des Britannico-Colombien-ne-s font la même chose (Charlebois et al., 2018).

<sup>9</sup> Entre 1977 et 1985, le degré d'autoapprovisionnement du Québec est passé de 50 % à 77 % (Décary-Gilardieu et al., 2007). Il serait aujourd'hui autour de 33 % selon les définitions.

<sup>10</sup> En 2016, au Québec, la consommation liée aux dépenses courantes, aux vêtements et aux accessoires, et aux ameublements et équipements ménagers correspondait à 16,6 % des dépenses totales des ménages (ISQ, 2018).

<sup>11</sup> En 2018, les cinq principaux types de produits importés par le Québec étaient : les VUS, les pièces d'aéronefs, le pétrole brut classique, les voitures et l'essence (BDSO, 2019). Ces produits représentent une forte empreinte carbone, et réduire les importations de ceux-ci permettrait de décélérer, de décentraliser et de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées.

<sup>12</sup> Par exemple, dans le cas des objets promotionnels, des circulaires et des publicités reçues par la poste, le droit de refus par défaut signifie le passage d'un système de distribution automatique avec droit de retrait (*opt out*) à un système de distribution avec consentement requis (*opt in*).



<sup>13</sup> La réduction du nombre de calories ingérées permet de réduire de 15 % les émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation (Maxime, 2019).

<sup>14</sup> Une mise à jour des données collectées pour définir le cadre d'application de la garantie légale confirme dès 2025 que la durée de vie moyenne de l'ensemble des catégories de produits a progressé.

<sup>15</sup> Voir la « Liste des produits prioritaires à désigner sous la responsabilité élargie des producteurs ». Les huit produits de priorité 1 sont : bardeaux d'asphalte, bonbonnes et cartouches à usage unique, gros appareils électroménagers, pesticides et engrais minéraux, plastiques agricoles, produits d'adhésion et d'étanchéité, solvants, véhicules hors d'usage et leurs composantes.

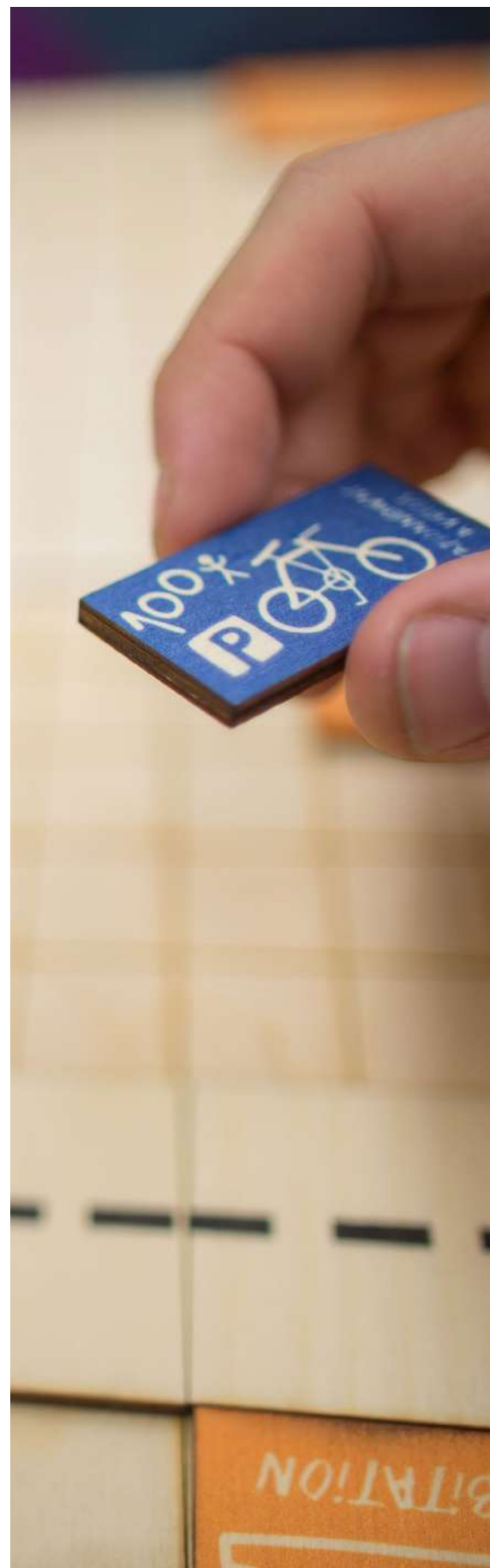
<sup>16</sup> L'inventaire initial totalisait 2,2 Gt éq. CO<sub>2</sub> alors que celui bonifié atteint 3,5 Gt éq. CO<sub>2</sub>.

<sup>17</sup> Nous sommes conscient-e-s que cette cible est plus ambitieuse que celle de la Politique de mobilité durable 2030 ; nous justifions cette hausse sans précédent au vu de l'urgence climatique et de l'équité intergénérationnelle.

<sup>18</sup> Les éco-quartiers montréalais sont des organismes locaux portant « un programme d'action et d'éducation environnementales ancré dans les milieux locaux et articulé autour des notions de sensibilisation, d'éducation relative à l'environnement d'information, de formation et de participation citoyenne. Les objectifs sont de promouvoir l'écocivisme et d'améliorer le milieu de vie des Montréalais par le biais d'actions environnementales menées par les citoyen[ne]s. » (REQ, 2019)

### Crédits photo

Couverture : Bruno Perrin / Unsplash  
 Page 5 : Jean-François Veilleux  
 Page 8 : Jay Ruzesky / Unsplash  
 Page 11 : Gustavo Quepón / Unsplash  
 Page 15 : ENvironnement JEUnesse  
 Pages 18-19 : Chantal Comeau  
 Page 21 : Annie Spratt / Unsplash  
 Page 31 : FOODISM360 / Unsplash  
 Page 40 : Ruchindra Gunasekara / Unsplash  
 Page 47 : Ricardo Gomez Angel / Unsplash  
 Page 51 : Shutterstock  
 Page 55 : ENvironnement JEUnesse  
 Pages 56-57 : Jean-François Veilleux  
 Page 60 : Boudhayan Bardhan / Unsplash  
 Page 62 : Jean-François Veilleux  
 Page 64 : Héritage Saint-Bernard  
 Page 67 : Pressfoto / Freepik  
 Page 73 : Alexandre Claude  
 Page 75 : Alexandre Claude  
 Page 79 : ENvironnement JEUnesse  
 Page 81 : ENvironnement JEUnesse  
 Page 103 : Alexandre Claude







## **Rapport du Groupe de travail jeunesse**

présenté dans le cadre des travaux d'élaboration du  
Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC)  
du gouvernement du Québec

Novembre 2019